


GAUDEO
John Carter Brown.

33.2

22 Aug 1900 [illegible] 2N.3.

D [illegible] Dup

New [illegible]

Clousier

Relation

1671

RELATION

DE CE QUI S'EST PASSÉ, dans les Isles & Terre-Ferme de l'Amerique, pendant la derniere Guerre avec l'Angleterre, & depuis en execution du Traitté de Breda.

AVEC UN JOURNAL

Du dernier Voyage du Sr de la Barre en la Terre-Ferme, & Isle de Cayenne, accompagné d'une exacte description du Pays, mœurs & naturel des Habitans.

Le tout recüeilly des Memoires des principaux Officiers qui ont commandé en ces Pays.

Par I. C. S. D. V.

Où est joint le Journal d'un nouveau Voyage fait en Guynée, l'année presente, qui contient le Traité de Commerce, & alliance, fait avec le Roy d'Ardres, avec l'envoy d'un Ambassadeur de ce Prince en France.

PREMIERE PARTIE.

A PARIS,
Chez GERVAIS CLOUZIER, au Palais, à la seconde Boutique sur les degrez en montant pour aller à la Ste Chappelle, au Voyageur.

M. DC. LXXI.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.



A MONSEIGNEUR
LE DUC DE LUYNES,
PAIR DE FRANCE, &c.



ONSEIGNEUR,

L'avantage que nos Antilles ont eu d'estre honorez de vostre protection & de se

pouvoir flatter d'avoir attiré sur elle vostre attention, & vostre inclination, est assez cognu à toute la France, pour que je me persuade que vous ne desagréerez pas une Relation de choses qui leur ont esté d'une si grande importance.

Aussi, MONSEIGNEUR, le Manuscript de cette Histoire ne m'est pas plûtost tombé entre les mains, que je vous ay envisagé comme le plus Illustre Protecteur qu'il peût avoir; Et n'ay pas douté que son Autheur ne me fust tres obligé de ce choix, puis-

que je ne pouvois en toute la Cour en faire un plus digne.

Je ſcay bien, MONSEIGNEUR, qu'il me ſeroit auſſi peu ſéant qu'au deſſus de mes forces d'entreprendre voſtre Eloge, & que le plus ſçavant Eſcrivain trouveroit une juſte matiere à parler dignement de l'Illuſtre ſang d'un Conétable de France, & de celuy d'une Princeſſe dont les rares merites ont ſervy d'admiration à toute l'Europe pendant un demy ſiecle, & le puiſſant Genie de modelle à nos plus parfaits Politiques, & qui fait encor un des plus beaux

Ornemens de noſtre Cour, par une vie auſſi éclattante par ſes rares qualitez, que par une vertu & une ſolide Pieté éloignée de toute ſorte d'oſtentation & de faſte.

Je n'ignore pas auſſi que ſi les Plumes les mieux choiſies de ce temps trouvent de la matiere pour des Volumes entiers au recit de vos grandes actions & des rares qualitez de voſtre Illuſtre Perſonne, ce ſeroit une preſomption inexcuſable à moy d'en vouloir parler dans un diſcours de peu de lignes; Et c'eſt ce qui m'impoſe le ſilence à cét égard, eſtant bien

aßeuré d'allieurs que vostre Nom ne paroiſtra point à la teſte de ces Ouvrages qu'il n'inſpire au Lecteur les meſmes ſentiments qu'un ample Panegyrique luy pourroit donner. Il n'ignorera pas quelle a eſté voſtre valleur dans la Guerre, voſtre conduitte dans la Cour & dans la Politique, & quel eſt ce rare Genie qui éclairé & formé par les plus belles Lettres & par toutes les cognoißances que cherchent les Sçavants, ſert aujourd'huy de modelle & donne de l'emulation aux plus habiles de ce ſiecle.

Il ſçaura ſans doute que dans cét Illuſtre rejetton de Voſtre Noble Sang, nous voyons les commancements d'un parfait Heros, qui dans les advantages de l'Alliance que vous avez faite en ſa Perſonne de la Force avec la Prudence, en joignant les Lions à la Couleuvre, a lieu d'eſperer que la Vertu & le Merite l'eſleveront bien-toſt aux honneurs & aux dignitez de ſon Ayeul.

Puiſque les choſes luy ſeront cognuës & que mon peu de capacité n'en pourroit faire qu'un Tableau fort

groſſier, agreeZ, MONSEIGNEVR, que je me contente de vous offrir cét Ouvrage & de vous ſupplier de l'honorer de Voſtre Protection.

J'y ay joint une nouvelle Relation d'un Voyage de Guynée, qui m'ayant paru avoir eſté fait & entrepris par les ſoins & aux frais de la Compagnie des Indes Occidentales, qui ſervent desja de matiere au corps de cette Hiſtoire, peut ce me ſemble l'accompagner avec quelque raiſon, puiſque ce ſont effets qui partent d'une meſme cauſe.

Je m'eſtimeray fort heureux ſi l'un & l'autre peut occuper quelques heures de voſtre loiſir & vous delaßer apres vos grandes applications à des choſes plus importantes & de plus grand poids ; C'eſt ce que je ſouhaitte avec autant de paſſion que je ſuis avec de ſoubmiſſion & reſpect,

MONSEIGNEVR,

Voſtre tres-humble, & tres-obeïſſant ſerviteur, CLOUSIER.

Extrait du Privilege du Roy.

PAr grace & Privilege du Roy, donné à Paris le ſeptieſme jour de Septembre 1670. Signé BOUCHARD, il eſt permis à GERVAIS CLOUZIER, Marchand Libraire à Paris, d'imprimer ou faire imprimer un Livre intitulé, *Relation de ce qui s'eſt paſſé dans les Iſles & Terre-Ferme de l'Amerique, pendant la derniere Guerre avec l'Angleterre, & depuis en execution du Traitté de Breda, avec un Iournal du dernier Voyage du ſieur de la Barre en la Terre-Ferme, & Iſle de Cayenne, accompagné d'une exacte deſcription du Pays, mœurs & naturel des Habitans. Le tout receüeilly des Memoires des principaux Officiers qui ont commandé en ces Pays, Par I. C. S. D. V. où eſt joint le Iournal d'un nouveau Voyage fait en Guynée, l'année preſente, qui contient le Traitté de Commerce, & Alliance fait avec le Roy d'Ardres,*

avec l'envoy d'un Ambassadeur de ce Prince en France, en telle marge & caractere que bon luy semblera, durant le temps & espace de cinq ans, à compter du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la premiere fois. Et deffences sont faites à tous Imprimeurs & Libraires de l'imprimer, vendre ny distribüer pendant ledit temps sans la permission dudit Clouzier, à peine de l'amende portée par iceluy Privilege. Comme aussi aux charges plus à plein portées par lesdites Lettres.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 2. Ianvier 1671.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Marchands Libraires de cette Ville de Paris, suivant l'Arrest de la Cour de Parlement du 8. Avril 1653. & ce aux charges, clauses & conditions portées és presentes Lettres, le vingt-quatriesme Novembre 1670.

Signé, LOUIS SEVESTRE, Syndic.

TABLE DES CHAPITRES
Contenus en cette premiere Partie.

Fin de la Table de cette premiere Partie.



DESCRIPTION SOMMAIRE,

Des establissemens des Isles Antilles, & de leur grandeur & position.

IL semble comme necessaire pour la parfaite intelligence de l'Histoire, qui sert de matiere à ce Livre, que le Lecteur connoisse quels sont les Païs qu'elle concerne, quand ils ont esté habitez, & comment est arrivé ce mélange de Nations differentes en des lieux si éloignez, & d'une mediocre estenduë. C'est ce qui se-

ra expliqué en peu de mots dans cette Description.

Les Antilles qui commencerent à estre connuës des Europeans, dans le second Voyage que fit Christophle Colon, lors de sa découverte des Indes Occidentalles, sous le nom des Isles Caraybes, furent negligées par les Espagnols dans les premieres années de leurs establissemens en ce Nouveau Monde, tant parce qu'ils n'y trouverent aucune apparence de mines d'or & d'argent, qui estoit ce qu'ils recherchoient avec le plus d'empressement, que parce que les peuples qui les habitoient leurs parurent farouches, belliqueux, & difficiles à dompter; ils considererent seulement ces Isles

comme des lieux de passage, & où ils pouvoient se rafraischir en abordant les terres de l'Occident; Car comme la connoissance de celles de la Guadaloup-pe, de la Martinique, ou de Sainte Alouzie, estoit la seule chose qui pouvoit assurer leur routte pour l'Hispaniolle à present Saint Dominque, & qu'il leur estoit facile de prendre cette connoissance, tant à cause de la hauteur du terrain de ces Isles, que parce qu'estant fort proches les unes des autres, on ne peut pas passer entre elles sans les voir, ils prefererent cette routte à toutes les autres, & considererent ces lieux comme necessaires à la sureté de leur navigation.

Il est vray qu'ils negligerent de les habiter & d'y subjuger les Indiens, mais ils envisagerent leurs Raddes & leurs Rivieres comme tres-propres aux rafraischissemens de leurs Vaisseaux ; & dans cette pensée, & persuadez qu'ils estoient de la grande utilité qui se rencontroit en peuplans d'animaux d'Europe toutes les terres qu'ils découvroient, ils y jetterent plusieurs cochons, qui y avoient si fort multiplié, que lors du premier establissement des François, ils en tuerent presque suffisamment pour fournir à leur nourriture; le nombre en ayant esté si grand, que la race n'a pû en estre détruite dans les Isles de la Guadalouppe & Martinique, mais

ſur tout dans Sainte Alouzie, où il y en a encore grande abondance.

Depuis les Eſpagnols pretendans avoir reconnu que les naturels de ces Iſles eſtoient antropophages, ils demanderent permiſſion aux Roys de Caſtille de les captiver, c'eſt à dire, de les prendre & d'en faire des Eſclaves, (ce qu'ils pratiquerent en beaucoup d'autres endroits ſans permiſſion) de ſorte qu'ils n'aborderent plus les Antilles que les armes à la main, & en qualité d'ennemis declarez, & que les Indiens qui les habitoient ſe preparoient à leur faire la plus cruelle guerre qui leur eſtoit poſſible : ſi-toſt qu'ils voyoient paroiſtre des Navires

ſur leurs coſtes, ſoit à force ouverte, ſoit par des embuſcades dans les bois, ou par des attaques impreveuës, lors qu'ils vouloient faire de l'eau, ou s'écarter tant ſoit peu de leurs Vaiſſeaux : ce qui aguerrit fort ces peuples, & fit ſouvent repentir les Eſpagnols de les avoir comme obligez d'en venir à ces extremitez avec eux.

Les choſes ſe paſſerent en cette ſorte à l'égard des Antilles pendant tout le quinzieſme ſiecle, que les Eſpagnols occupez à de nouvelles découvertes, où l'or & l'argent les attiroit, & pour la conſervation deſquelles, & l'exploitation des mines qui s'y rencontroient, à peine leur païs pouvoit fournir un nombre

d'hommes suffisant, n'eurent aucune pensée de s'attacher à la culture des terres de ces Pays; & voulant seulement se servir de la commodité qu'ils avoient de faire de l'eau, & rafraischir leurs malades en l'Isle de Saint Christophle, ils firent la paix avec les Indiens qui habitoient cette Isle, & continuerent de traitter d'ennemis ceux qui occupoient toutes les autres.

Dans la fin de ce siecle, & dans le commencement du seiziesme, les Anglois & François coururent les Mers de l'Amerique, les premiers avec des forces plus considerables, comme celles qu'y conduisit Drak, Valter-Raleg, Kemnits, & autres, & les François avec de moin-

dres armémens; les courſes des uns & des autres en ces climats peu frequentez, firent naiſtre à leurs compatriottes la penſée de s'eſtablir en quelques terres de l'Amerique, & de former des Colonies, qui peuſſent y faire ſubſiſter un nombre conſiderable de ceux de leur Nation, & ſervir de retraitte à leurs vaiſſeaux, & où ils peuſſent rafraiſchir leurs équipages.

En ſorte qu'en 1625. deux avanturiers, l'un François, nommé d'Enambuc, de la Maiſon de Diel en Normandie. l'autre Anglois, auſſi Gentilhomme, appellé VVarnard, pouſſez d'un deſſein pareil, aborderent & mirent à terre en un meſme jour en l'Iſle de Saint Chriſtophle, que

que chacun d'eux avoit choisie pour l'execution de son dessein, & c'est de là qu'ont pris naissance tous les establissemens des François & Anglois dans les Isles Antilles.

Le sieur Rochefort a si bien & si amplement décrit de quelle maniere s'estoient faits les establissemens des uns & des autres dans le Livre qu'il a composé de la Description des Isles Antilles, Seconde Edition, imprimée à Lyon 1667. que ie n'entreprendray pas de rien adjoûter aux curieuses recherches de cét Autheur, & me contenteray de dire que les Anglois estendirent les premiers leur peuplade, en occupant Nieuës en 1627. puis apres le restablisse-

ment de l'eschec que leur fit souffrir Dom Frederic de Tolede avec la flotte Espagnolle, jetterent en 1632. de nouveaux habitans dans les Isles de Montsarrat, Antigoâ, & la Barboude, peu éloignée de cette autre, & que mesme ce fut de Saint Christophle que partirent ceux qui ont commencé de peupler la Barbade, & l'ont en quarante ans renduë la plus florissante Colonie qui soit au Nouveau Monde, pour la grandeur & consistance de l'Isle qu'elle occupe.

Que les François excitez par cét exemple, quoy que foiblement appuyez par la Compagnie qui s'estoit formée en France en 1626. pour le commerce & establissement des Co-

lonies és Antilles, & autres lieux de l'Amerique, prirent aussi les pensées de s'agrandir ; en sorte que les sieurs de Lolive & du Plessis quitterent la France avec un nombre de François, qui bien resolus de suivre l'exemple de leurs Chefs s'embarquerent dans leurs vaisseaux & firent voille de Normandie avec eux, pour aller peupler & cultiver la Guadalouppe, & que ce fut eux qui jetterent les premiers fondemens de la Colonie qui y est aujourd'huy, qui s'est ensuite estenduë dans les Saintes & dans Marie Gallande.

Le sieur du Parquet dans S. Christophe avoit eu le mesme dessein, mais comme il se vit prevenu, il le changea pour

prendre celuy d'aller peupler la Martinique ; ce qu'il a conduit avec tant de prudence & d'adreſſe ; & gouverné les peuples avec tant de ſageſſe & de juſtice, qu'il en a fait non ſeulement la plus floriſſante Colonie Françoiſe des Antilles, mais meſme qu'il s'eſt veu en eſtat de détacher nombre des ſiens pour occuper les Iſles de la Grenade & de Sainte Alouzie, en quoy il a fort bien reüſſy pour la premiere, car cette derniere eſt à preſent ſans habitans.

Lors que les François & Anglois ſe ſont eſtablis & ont occupé les Iſles, ce n'a pas eſté ſans une grande reſiſtance de la part des Indiens, qui s'y ſont oppoſez de toutes leurs forces,

& leur ont fait de rudes & cruelles guerres, tant aux uns qu'aux autres, qui n'ont eu d'autre ſuccés que l'abandon qu'ils ont eſté obligez de faire des Iſles qu'occupoient les Europeans, hors quelque petit nombre, qui eſt reſté à la Martinique & à la Grenade, & leur retraitte dans la Dominique & Saint Vincent, qui leur ont eſté abandonnées par un corcordat fait entre les François, Anglois, & eux, qui s'execute encore aujourd'huy; & nonobſtant lequel ces peuples ont toûjours conſervé une ſi grande adverſion contre les Anglois, qu'ils leur ont fait opiniaſtrement la guerre jusques en l'année 1668. qu'eſtonnez des grandes forces

de mer qu'ils avoient lors en ce Pays, ils promirent au Milord VViloughby de s'abstenir de tous actes d'hostilité contre eux.

En 1635. le sieur Vanrée Flamand, avec quelques associez, fit les frais de l'establissement d'une Colonie de gens de sa nation dans l'Isle de Saint Eustache, & dans partie de celle de Saint Martin, ainsi que les sieurs Lampsen de Mildebourg dans celle de Tabago.

En quoy ils furent imitez par le Bailly de Poincy, qui quelques années apres jetta aussi les fondemens d'une habitation Françoise dans S. Barthelemy, & dans Saint Martin, & en 1650. forma l'establissement de

l'Isle de Sainte Croix, qui a esté soustenu avec beaucoup de peine; mais qui donne à present de grandes esperances depuis que par les soins de la Compagnie des Indes Occidentales, cette Isle est puissamment assistée de toutes les choses necessaires à son maintient & à son agrandissement: lesquelles sous la sage & vigilante conduite du sieur du Bois Gouverneur, commancent à produire des fruits qui donnent lieu d'esperer qu'elle ira bientost du pair avec les meilleures que les François occupent à l'Amerique.

Dans ces derniers temps les Anglois ont jetté une Colonie dans Languille, qui a esté for-

tifiée du débris de celle qu'ils avoient dans Saint Christophle ; & les Danois une qui reste languissante dans les Vierges, qui ne fournissant pas un terrain fort abondant à ses habitans, lesquels d'ailleurs sont peu soustenus & assistez, font qu'il y a lieu de douter que cét establissement dure encore à l'heure presente.

Apres m'estre contenté de dire ce peu de mots sur des establissemens qui ont servy de matiere à des Volumes entiers, j'expliqueray sommairement ce qui est le plus necessaire pour l'intelligence de nostre Histoire, & qui m'a paru negligé par tous ceux qui ont écrit de ces Pays, qui est la vraye position,

ſcituation, & grandeur des Iſles, & les diſtances où elles ſont les unes des autres, je commenceray par celles qui ſont les plus voiſines de la Terre-Ferme, & finiray par celles qui en ſont les plus éloignées, par l'ordre de leurs poſitions Nord & Sud.

Tabago ou Tabac, eſt celle des Antilles, occupées par les Nations dont nous avons parlé, qui avoiſine le plus la Terre-Ferme; Car la Trinité poſſedée par les Eſpagnols en eſt bien plus proche, eſtant entre la Terre-Ferme & cette Iſle, dont elle eſt éloignée de huit lieuës.

L'Iſle de Tabac, qui peut avoir environ vingt-huit lieuës

de tour Terre-Basse du costé de l'Est, assez marecageuse & mal saine, gist, c'est à dire, est scituée ou posée par vnze degrez quinze minuttes Nord, elle est au vent de toutes les Isles, c'est à dire plus à l'Est : son abord est sale de Roches & de Cayes, qui en rendent l'accés difficile, elle n'a de port que pour des Vaisseaux de cent à cent vingt tonneaux & au dessous. Les incursions & actes d'hostilité des Indiens, tant de Saint Vincent que de la Terre Ferme, nuisent fort à son restablissement, & pourroient bien l'empescher tout à fait, quoy que les Zelandois ayent fait de grandes despences pour ce sujet depuis la Paix de Breda, & pour resta-

blir les habitations que les Anglois y avoient destruites.

La Grenade éloignée de quarante lieuës de la Terre Ferme, gist par vnze degrez cinquante minuttes Nord, elle est vingt-cinq à trente lieuës sous le vent de Tabac, & contient vingt-cinq à vingt-huit lieuës de tour : sa Terre est montagneuse, fort couppée & hachée de ruisseaux & ravines, l'avantage qu'elle a est, que les montagnes ne sont pas fort hautes, & sont d'assez facile accez : ce qui fait qu'elles ne sont pas tout à fait inhabitables, & que toutes les colines qu'elles forment sont bonnes & fertiles. Elle a outre cela, celuy d'un bon port à couvert de toute sorte de mauvais temps

capable de contenir vingt Vaisseaux de guerre de quelque grandeur qu'ils puissent estre, y ayant par tout, tant à l'entrée qu'au dedans, cinq brasses d'eau. Il est à observer que cette Isle est exempte des tempestes appellées houragans, si connuës dans les autres Isles, par les ravages qu'elles y font. Les François commencent à s'y bien establir, par les soins qu'en prend la Compagnie des Indes Occidentales.

De la Grenade tirant au Nord quart de Nord'Est sont les Grenadins, consistans en plusieurs Islets inhabittez de diverses grandeurs, entre lesquels est Bekia, qui a plus de huit lieuës de circuit : Il y a peu ou point

de passage entre ces Islets pour des Vaisseaux, mais bien pour des Barques à ceux qui cognoissent le parage, leur proximité & les roches qui sont entre eux, romp si fort le cours de la marée, qui porte presque toûjours à vau le vent en ces quartiers, qu'un Navire peut avec bonne avance louvoyer à l'abry de ces terres, ce qu'il ne peut faire entre les Isles à moins que de perdre au lieu de gaigner au Vent, & c'est la Manœuvre que doivent faire les Vaisseaux qui veulent de la Grenade attrapper la Martinique, en sorte qu'ils ayent S. Vincent à leur bordée, c'est à dire sans estre obligez de louvoyer pour se mettre à sa hauteur.

Cette Iſle de Saint Vincent eſt proprement une groſſe Montagne de dix à douze lieuës de tour habittée par les Caraybes, qui giſt au meſme ers de Vent que les Grenadins, qui n'a aucun port ny rien qui la puiſſe rendre recommandable; elle giſt par treize degrez vingt minuttes & eſt diſtante de trente deux lieuës Francoiſes de la Grenade.

Sainte Alouſie eſt au Nord quart de Nord'Eſt de S. Vincent, c'eſt à dire la pointe des Pitons, qui ſont deux Montagnes fort hautes pointuës, & faites en pain de Sucre, qui ſont à la pointe de l'Oüeſt de cette Iſle, le long de laquelle il court une marée tres forte, qui porte à l'Oüeſt ou à vau le Vent, à laquelle il

faut ſoigneuſement prendre garde lors que l'on veut gaigner la Martinique : elle a dix huit à vingt lieuës de tour mélée de Montagnes & de plaines, & dont la terre eſt eſtimée aſſez bonne ; mais qui n'a point eſté juſques à preſent habitée, ſoit à cauſe du trop petit nombre de François en l'Amerique, ou par la crainte des Serpents, qui y ſont en tres grande abondance, & de la meſme eſpece que ceux de la Martinique, c'eſt à dire fort Veneneux ; elle giſt par quatorze degrez, & fournit abondament de la peſche & de la chaſſe aux habitans de la Martinique, qui y vont peſcher des Tortuës à la folle, qui eſt un eſpece de fillet,

fait de fort gros fil, & qui a les mailles fort larges, & les tourner dans la ſaiſon qu'elles vont pondre à terre, & qui vont auſſi y prendre des cochons ſauvages, qui y ſont en grand nombre, & dont la chaſſe n'eſt pas difficile. Le trajeſt des deux pointes les plus Oüeſt de ces deux dernieres Iſles; eſt de huit à neuf lieuës, comme la Martinique eſt fort longue ayant plus de dix huit lieuës de coſte de la pointe du Nord' Oüeſt à celle du Sud'Oüeſt, ſon milieu ſur lequel on ſe doit reigler, qui eſt le cul de ſac, giſt au Nord Nord'Eſt de Sainte Alouzie environ dix lieuës de trajeſt : la pointe des ſalines en eſt beaucoup plus proche, n'y ayant que ſept lieuës de

pointe en pointe qui gisent Nord'Est & Sud'Oüest.

La Martinique est trop connuë, pour qu'il soit necessaire d'en faire une ample description pour l'intelligence de nostre Histoire, il suffit de dire qu'elle gist par quinze degrez, qu'elle a cinquante-cinq lieuës de circuit, qu'outre plusieurs bonnes Raddes, elle a un Port capable de trente grands Vaisseaux à couvert de tout mauvais temps, & qui sera facile à deffendre contre l'attaque des ennemis lors qu'il sera fortifié, qu'elle est beaucoup moins subjette aux houragans que les autres, & qu'elle est l'abord de tous les Navires qui viennent d'Europe pour commercer avec

les François, tant à cauſe de ſon Port, que parce que cette Iſle, eſtant au vent de toutes les autres, les Vaiſſeaux qui y ſont peuvent avec facilité gagner celle qu'ils deſtinent à leur commerce.

La Dominique habitée par les Indiens, giſt par quinze degrez quarante minuttes, au Nord quart de Nord'oüeſt, & Nord Nord'oüeſt de la Martinique. C'eſt une terre fort remplie de grandes & hautes montagnes, ayant environ treize lieuës de tour, diſtante de pointe en pointe de huit lieuës de la Martinique: Quoy qu'elle ait peu de terrain propre à faire des habitations, & qu'elle n'ait rien de recommandable que ſa grande

ance, qui fournit une belle & bōneRade à la bande de l'Oüest, elle est fort enviée par les François & Anglois : les premiers souhaiteroient y estre bien establis pour assurer leur commerce, & la communication de la Martinique avec la Guadalouppe, & Marie Gallante ; & les autres voudroient en estre les maistres afin de pouvoir troubler ce commerce quand bon leur sembleroit, & d'estre plus en estat de pouvoir incommoder les François : car il faut que tous les Vaisseaux, qui de la Guadalouppe veulent gagner la Martinique, se ralient sous cette Terre, & l'approchent à la portée du canon, faute dequoy ils ont beaucoup de peine à l'a-

trapper. Le trajet de la Martique à la Dominique est de huit lieuës.

Les Saintes sont plusieurs Isles, qui sont Nord & Sud de la Dominique, & ne sont considerables, que parce qu'ils forment un Port assez bon pour mettre les Vaisseaux à couvert dans les mauvais temps. Ils sont éloignez de cinq lieuës de la Dominique, trois de la Guadalouppe.

Marie Gallante est au Nord Nord'Est, & Nord'Est, quart de Nord de la Dominique, elle gist par seize degrez dix minuttes, & à la Guadalouppe à son Ou'est. C'est une terre sans montagne, qui se releve en comble au milieu, & s'abaisse

vers les bords de la Mer, ce qui fait que de loin elle paroist platte, elle a peu de sources & de ruisseaux, mais forces estangs d'eau douce, qui luy sont d'un grand secours, la terre s'y trouve bonne, & reüssit bien pour les Cannes de Sucre, en sorte qu'elle se peuple & se rend considerable de jour en jour: elle n'a aucun Port, mais seulement des Raddes ouvertes, elle peut contenir dix-huit lieuës de circuit, & est distante de sept à huit lieuës de la Dominique, & de six à sept de la Guadalouppe.

Cette Isle est posée Nord'Oüest quart de Nord de la Martinique à vingt trois ou vingt quatre lieuës de distance, de pointe en pointe, elle a, compris la

grande terre, au moins soixante cinq lieuës de tour, mais il n'y a pas d'habitans à proportion de cette grande étenduë de terre, par ce que la petite terre est remplye de fort hautes, grandes, & inaccessibles Montagnes, hors du costé de la Capesterre, & la grande terre ne fournit pas un fort bon terrain, & manque d'eaux douces pour la commodité des habitans. Cette Isle gist par seize degrez & demy, & a une assez bonne retraitte pour les Navires dans son petit cul de sac, qui y sont en seureté dans les plus mauvais temps, mais elle a eu ce desavantage d'estre fort sujecte aux Houragans, qui y ont causé de si grandes pertes qu'elle a peine à s'en remetre.

L'Iſle de Mont-ſarrat, qui n'eſt qu'une groſſe Montagne, qui à des creux & vallons fort agreables, eſt occupée par les Anglois & peut avoir huit liuës de tour, & eſt preſque ronde, elle giſt par les dix ſept degrez, & eſt poſée au Nord Nord'-Oüeſt de la Guadalouppe, dont elle eſt diſtante de pointe en pointe de huit à neuf lieuës, eſtant à obſerver que dans cét intervale, la marée court à l'Oüeſt avec une impetuoſité ſurprenante preſque en tout temps, ſi vous en exceptez quelques jours incertains, pendãt leſquels cette maréeporte au vent ſans que l'on en ayt peu trouver la raiſon, dans le cours de la Lune ou dans les Vents qui ont

regné les jours precedants, qu
eſt une des choſes des plus extra
ordinaires que l'on puiſſe obſer-
ver dans ces Iſles. Il ny a aucun
port dans celle-cy, mais une aſ-
ſez meſchante Radde.

La Rotonde eſt un Rocher
couvert de terre & de broſſailles,
qui eſt poſé au Nord Nord'-
Oüeſt de Mont-ſarrat, & ſert de
retraitte à une multitude infinie
de ces Oyſeaux que l'on appelle
foux, par ce qu'ils ſe laiſſoient
autrefois prendre à la main, ſur
les vergues, & mats des Navi-
res, ce qui leur arrive encore,
mais rarement.

L'Iſle de Nieuës eſt une
Montagne haute dont la pente
eſt fort douce vers la Mer en
ſorte qu'elle fournit tout au tour
plus

plus d'une lieuë de Pays, tres acceſſible & bien cultivée, elle peut avoir ſept lieuës de tour, & eſt poſée Nord Nord'Oüeſt de Mont-ſarrat environ ſept lieuës: les Anglois l'ont cultivée avec beaucoup de ſoin & d'application, elle n'a aucun port, mais une Radde aſſez bonne, qui regarde Saint Chriſtophle, elle giſt par les dix ſept degrez vingt minuttes.

Antigoâ eſt par le meſme parallelle douze lieuës Eſt de Nieuës, c'eſt une grande Iſle qui s'eſtend en long de l'Eſt à l'Oüeſt, & peut avoir vingt huit lieuës de tour, elle a pluſieurs ports ſeurs contre toute ſorte de mauvais temps, mais elle manque d'eau douce,

n'ayant point de ſources, & un ou deux petits ruiſſeaux ſeulement. Les habitans y amaſſent l'eau dans des trous en forme de Mares, où elle ſe conſerve pour le beſtial, & pour eux ils ont des Ciſternes ; la terre de cette Iſle eſt tres fertile, diviſée en plaines, collines, petites Montagnes ; elle giſt par les dix ſept degrez vingt minuttes, & eſt comme hors de la chaine que forment les Antilles, ainſi que la Barboude, qui eſt poſée au Nord Nord'Oüeſt d'Antigoâ à dix lieuës, & giſt par les dix huit degrez, & eſt une terre platte propre aux beſtiaux, mais qui manque de bonnes eaux pour les habitans : elle a eſté avant la Guerre habitée par quelques Anglois qui y fai-

ſoient des nourritures ; mais elle eſt à preſent deſerte, ſi les habitãs d'Antigoâ ne l'ont repeuplée : cette Iſle eſt une terre baſſe & ſalle de Bancs & batures tout au tour & ſur tout à la Bande de l'Eſt, qui la rendent redoutable à ceux qui navigent en ces parages.

Saint Chriſtophle eſt poſé au Nord'Oüeſt de Nieuës à trois lieuës de diſtance, cette Iſle giſt par les dix ſept degrez & demy, & a neuf lieuës de tour ſi vous en exceptez les ſalines, nous nous diſpenſerons d'en parler en cét endroit puiſque comme elle fait le principal ſujet de noſtre Hiſtoire, elle y eſt amplement décrite.

Saint Berthelemy eſt une pe-

tite Isle de neuf à dix lieuës de tour, posée au Nord Nord'Est de Saint Christophle, environ huit lieuës, elle gist par les dix-huit degrez, & est habitée d'un nombre peu considerable de François, parce qu'elle manque d'eau douce, ou qu'elle en a peu, & que son terrain n'est pas des meilleurs; elle est neantmoins abondante en nourritures, comme poules, poulets d'Inde, canards, moutons, & cabrits, dont les habitans commercent avec ceux de S. Christophle: elle n'a qu'un petit port propre pour de petits bastimens de cent tonneaux & au dessous.

Saint Martin est une Isle de vingt-cinq lieuës de tour, sur la mesme longitude que Saint Ber-

thelemy, qui gist par les dix-huit degrez vingt-cinq minuttes; elle est habitée par les François & Flamans, qui y ont chacun leur quartier : elle estoit avant la guerre tres abondante en bestail, & avoit déja quelques sucreries establies; Mais ce qui a esté une fois abandonné à son sujet, aura peine à se restablir, tant à cause du mauvais air, & des maladies qui y regnent, faute à ce que l'on croit de bonnes eaux, que parce que cette Isle est trop sous le vent, & que son commerce avec celles du vent est trop difficile: elle n'a point de port, & est fort salle de roches à la bande du Sud, en sorte que le passage entre cette Isle & celle de S. Berthelemy est tres perilleux pour les Vais-

ſeaux qui voudroient le tenter.

Languille eſt une Iſle platte, & fort longue au Nord de Saint Martin, elle a pris ſon nom de ſa figure, elle a peu de largeur, & environ huit lieuës de longueur, elle giſt par dix-huit degrez trente minuttes, & eſt habitée par les Anglois qui y ſont aſſez pauvres, & y font du Tabac; elle n'a aucun port, & eſt aſſez dangereuſe à aborder, s'y eſtant perdu pluſieurs navires Anglois.

A quatre lieuës Nord'Oueſt de S. Chriſtophe eſt l'Iſle de Saint Euſtache, qui ne paroiſt qu'une haute montagne par le coſté du Sud, mais qui s'eſtend en un aſſez beau pays vers le Nord; elle a ſept à huit lieuës de tour, ſon deffaut eſt celuy d'eau douce, elle eſt

habitée par les Flamands, qui y cultivent force cotton, & qui y ont quelques ſucreries : elle giſt par les dix-ſept degrez quarante minuttes, n'a point de port, mais une aſſez bonne Radde.

Au Nord'Oüeſt de cette Iſle environ ſept lieuës eſt celle de Saba, qui n'eſt proprement qu'-une groſſe montagne, qui a eſté habitée par les Flamands, & qui eſt de peu de conſequence, & où il y a fort peu de gens à preſent, ſoit Flamans, ou Anglois ; elle giſt par dixſept degrez cinquante minuttes.

Sainte Croix eſt poſée à l'Oüeſt de S. Chriſtophle environ quarante lieuës, & giſt par dix-ſept degrez quarante minuttes : c'eſt une Iſle d'environ vingt-huit à

trente lieuës de tour, relevée en petites montagnes & colines, qui ſont de facile accés au charroy, & bonnes pour toutes ſortes de productions; la terre en quelques endroits eſt nitreuſe, ce qui fait que les eaux n'y ſont pas par tout bonnes à boire, & qu'elles tiennent du gouſt de ce mineral, on y ſupplée par des ciſternes pour les hommes, les beſtiaux eſtans accouſtumez à celles des puits, qui ſert d'ailleurs à l'uſage des moulins & chaudieres, & autres de la maiſon : l'on y a obſervé, que plus on creuſoit les puits, moins les eaux tenoient de cette ſaveur, en ſorte qu'il s'en eſt trouvé de profonds où elle eſt tout à fait douce & bóne à boire; il y a pluſieurs ruiſſeaux, dót l'eau

est aussi tres-bonne, & sert aux quartiers qu'ils enrosent.

Cette Isle a un port bon & seur, mais d'assez difficile entrée, qui est ouverte en deux endroits, où passes au travers des Cayes fort étroittes, comme de cinquante à soixante pieds, l'une à quatorze pieds d'eau, & l'autre seize; mais lors que l'on a passé les emboucheures, qui ne sont que de la longueur d'un bon cable, l'eau aprofondit, en sorte qu'il y a quatre à cinq brasses d'eau partout au dedans, & fort proche de terre, les Vaisseaux s'approchans si prés d'un Islet qui est en ce lieu, qu'ils se servent des arbres qui sont dessus, pour se carener, & mettre à la bande.

L'air y avoit esté autrefois mal

ſain, mais l'on obſerve que les maladies y diminuënt & ceſſent à proportion que les bois ſe découvrent, & que les habitans ſont en eſtat de ſe procurer de bonnes nourritures ; ce qui fait que cette Iſle ſe peuple tous les iours, & ſe rendra dans peu tres-conſiderable.

Elle a les Vierges à ſon Nord environ dix lieuës la plus proche, & dix-huit à vingt la plus éloignée : ſe ſont pluſieurs Iſles de diverſes grandeurs, dont le terrain n'a pas eſté trouvé fort bon, & qui n'ont eſté peuplées que de quelques Danois, qui y ont ſubſiſté pauvrement : elles giſent par dix-huit degrez 50. minuttes.

Elles ont à leur Nord l'Annegàde, Iſle inhabitée, qui giſt par 19.

degrez, tres-dangereuse à cause des bancs qui l'environnent, & qui doit estre soigneusement évitée par ceux qui débouquent des Isles du vent pour aller en Europe, puisque le naufrage de plusieurs vaisseaux arrivé à trois ou quatre lieuës de sa terre, doit faire également naistre la prevoyance & la crainte à ceux qui font cette routte, à qui la petite Isle de Sombrere, scize entre cette derniere & Languille, sert comme de fanal pour faire une bonne navigation, & sortir heureusement de ces terres.

L'Isle de Saint Iean de Porto-Ricco, possedée par les Espagnols, est au Nord'Oüest de Sainte Croix, puis celle de S. Dominique à l'Oüest Sud'Oüest,

qui a Cuba à son Oüest, & acheve l'arc que forment les Antilles.

Il est à observer que le flus & reflus se fait peu remarquer dans toutes ces Isles, & qu'il est plus grand dans celles qui sont les plus proches de la Terre Ferme, estant plus grand à la Grenade qu'à la Martinique, & plus considerable à la Martinique qu'à Saint Christophle, la Mer ne montant & ne baissant pas d'un pied en cette derniere, ce qu'elle fait de prés de deux dans l'autre. Ce sont les choses en general, qui pourront servir au Lecteur pour l'intelligence de nostre Histoire.



AVANT-PROPOS.

IL ne ſeroit pas juſte apres les avantages que la France a remportez ſur les Anglois dans la derniere guerre, que noſtre Monarque a declarée au Roy de la Grand'Bretagne en Ianvier 1666. dans les Iſles Antiſles de l'Amerique, que la poſterité ignoraſt quelle a eſté la conduite de ceux, qui ont de la part de la Fran-

ce, travaillé à la conſervation de ces Païs, & de ceux qui ſur ces lieux ont employé leurs ſoins, & ſacrifié leurs vies pour ſa deffence.

Pluſieurs ſans doute, à qui la Nature a donné quelques talens & quelque facilité pour écrire, eſſayeront de faire ſur les Memoires de divers particuliers, ce qu'entreprend aujourd'huy l'Autheur de cét Ouvrage ; mais j'oſe dire qu'il ne ſera pas poſſible à aucun autre d'y reüſſir, & de rendre à la verité le témoignage qui luy eſt deû ; puis que les di-

vers intereſts qu'ont embraſſé ceux qui ſe ſont mélez de donner des Memoires particuliers, deguiſeront la verité de chaque action, & la feront paroiſtre ſuivant ce qu'ils ont deſiré, pluſtoſt que comme elle s'eſt paſſée en effet : Outre qu'aucun ne poura rendre un compte exact & veritable de la conduite generale, qui n'a eſté connuë qu'à ceux qui ont eſté preſens à tout ce qui s'eſt fait ſur les lieux, & qui ſont parfaitement entrez dans l'eſprit de la conduite de la Compagnie des In-

des Occidentales, qui a soûtenu tout le fardeau de cette guerre, & qui par ses secours & assistances a conservé les Antisles sous la domination de la France, avec des avantages tres-glorieux pour Elle contre les Anglois. Ce que j'estime que l'on trouvera icy parfaitement expliqué, puisque celuy qui a pris soin de recueillir les Memoires qui composent ce travail les a receus de ceux qui ont eu le plus de part dans les actions les plus importantes qui se sont faites aux Isles, soit de Guerre ou de Politi-

que : & qu'ayant voulu suivre la regle d'un parfait Historien, il s'est dépoüillé de toute prevention pour tous ceux qui se trouvent interessez dans le cours de cette Histoire. Et que lors qu'il a falu s'expliquer par la necessité qu'en imposoit la matiere, il a preferé le silence à tout ce qui ne se pouuoit dire sans blesser quelques-uns des particuliers qui ont commandé dans les Isles dans le temps de la guerre ; outre qu'ayant eu beaucoup de commerce avec les principaux Directeurs de la Compagnie des

Indes Occidentales, peu de chose a pû échapper à ſa connoiſſance.



RELATION

DE CE QUI S'EST PASSÉ dans les Isles & Terre-Ferme de l'Amerique, pendant la derniere guerre avec l'Angleterre ; Ensemble des Traitez & Negotiations faites avec les Anglois, & en execution du Traité de Breda.

CHAPITRE I.

Estat des Isles avant la declaration de la guerre.



MAIS avant que d'entrer en matiere, il me paroist comme necessaire de faire un recit sommaire

de l'estat où se trouvoient les Isles de l'Amerique lors de la declaration de la guerre.

La Compagnie qui s'estoit formée pour la Terre-Ferme en 1663. n'eût pas plustost changé de nom, & ne fust pas plustost devenuë la Compagnie des Indes Occidentales, en consequence de l'Arrest du Conseil de sa Majesté du mois d'Avril 1664. par lequel Elle retiroit la proprieté des Isles Antisles des mains des Seigneurs particuliers proprietaires, à la charge du remboursement, pour les remettre en celles de la Compagnie; Que cette Compagnie pour seconder les intentions de Sa Majesté, envoya des Gouverneurs, des Officiers, & forces

Navires chargez de victuailles, tant pour gouverner & prendre possession des Isles en son nom, que pour les fournir des choses necessaires au deffaut des Estrangers, ausquels sa Majesté avoit interdit & deffendu le commerce de ces Païs.

Ainsi de sa part elle n'avoit rien obmis de tout ce que ses soins pouvoient produire d'avantageux pour ces Païs, dans une conjoncture aussi pressante & impreveuë, que celle où elle s'estoit rencontrée.

Mais pour les Isles, dont les Habitans avoient trouvé une grande facilité à leur commerce avec les Flamans, qui n'avoient rien mesnagé pour s'insinuer parfaitement dans leurs

esprits, qui avoient fait des credits & avances considerables, jusques aux moindres Habitans, & qui avoient abondamment fourny aux necessitez tant du general que du particulier, dans les temps mesme les plus fâcheux & difficiles, ils ne pûrent souffrir qu'avec peine de voir l'entrée de leur radde interdite à ceux qui leur avoient servy jusques à present de peres nourriciers; & les murmures que les particuliers firent pour cette perte, exciterent dans leurs cœurs des sentimens d'aversion pour la Compagnie, qu'ils croyoient avoir donné lieu au bannissement de leurs amis.

Ces impressions puissantes sur des espris prevenus, & sur des

peuples qui s'estans faits eux-mesmes leurs fortunes, avoient bien de la peine à reconnoistre un Souverain, & à respecter ses ordres, occupoient entierement les esprits, lors que le sieur de Clodoré arriva pour gouverner à la Martinique, en Fevrier 1665. & que le sieur du Lion receut à la Gardelouppe les Commissions de Gouverneur de cette Isle; Ce qui fut cause que le commencement du gouvernement des uns & des autres, n'eût pas tous les agréemens & toutes les facilitez qu'il eût esté à desirer; avec cette difference neantmoins, que soit que le sieur du Lion eût rencontré plus de douceur & moins d'inquietude dans les

esprits des peuples de la Gardelouppe, ou qu'il les eût gouvernez avec plus d'adresse, il ne rencontra pas les mesmes difficultez à l'establissement de la Compagnie en cette Isle, que fit le sieur de Clodoré à la Martinique.

Il est certain que les peuples de cette derniere Isle dans les temps passez, ont eu beaucoup de penchant à l'inquietude & à la broüillerie; & qu'apres avoir joüy sous le feu sieur du Parquet d'un gouvernement doux, charitable, affectueux, & remply de bontez paternelles, ils furent assez peu raisonnables pour donner à ce Gentil-hôme sur la fin de ses jours, de justes sujets de plaintes de leur peu de

respect, & de leur manque d'obeïssance : C'est à mon sens la seule chose dont ils peuvent estre justement blasmez ; les broüilleries & mouvemens arrivez sous le gouvernement de la femme de ce Gentilhomme, me paroissent fort excusables, tant par la mauvaise conduite de cette personne, que par la repugnance naturelle qu'ont les peuples à se soûmettre à obeïr à ce sexe.

Quoyque je blâme la conduite passée de ces peuples, ie suis bien eloigné neantmoins de la pensée de ceux qui les ont voulu faire passer pour des seditieux à outrance, & pour des gens qui ne respirent que la broüillerie & le desordre ; les honnestes gens

portent par tout leur caractere ; & comme il y en a beaucoup dans cette Isle, il ne doit pas estre effacé par l'indiscretion & l'imprudence de quelques estourdis, qui ont pû en deux ou trois rencontres en troubler la tranquillité.

Mais pour décendre au détail, disons qu'en Fevrier 1665. il arriva dans ces deux Isles (car Saint Christophle n'estoit pas encore à la Compagnie) trois bons vaisseaux chargez de toutes sortes de marchandises, sçavoir l'Armonie de 300. tonneaux, le Mercier Fluste de pareil port, le Saint Sebastien de 200. Ils furent suivis de trois autres dans le mois de Mars & Avril ; sçavoir la Fortune Fluste de 200. tóneaux ;

la Pucelle-Fluste de 250. & l'Esperance-Fluste de 300. le Saint Iean Baptiste Fluste de 200. & le Saint Pierre de pareil port, arriverent presque en pareil temps: Et quoy que ces vaisseaux ne fussent pas chargez de tous les petits assortimens que les Flamens apportoient, ils estoient neantmoins abondamment remplis de toutes les choses necessaires à la vie & aux vestemens.

Il est vray que la distribution de ces marchandises se fit avec assez de desordre & de confusion, par des Commis peu capables de leur employ, pour l'interest de la Compagnie, & peu propres à satisfaire les esprits mal disposez de ces peuples.

C'est une faute que l'on im-

pute aux Directeurs Generaux de cette Compagnie ; dont je les trouve peu blaſmables : car ſeroit-il facile de ne ſe pas laiſſer tromper dans le choix de trente differentes perſonnes pour des emplois peu importans, s'il n'eſt pas aiſé de s'aſſeurer de celuy d'un ſeul pour un employ de conſequence ; ils prirent les gens qui s'offrirent pour aller en un pays qui eſtoit encore peu connu, & crurent avoir beaucoup fait, que d'avoir trouvé des perſonnes qui vouluſſent faire un voyage qui paroiſſoit une grande entrepriſe aux plus hardis ; & les Commis qui furent ſur les lieux remplis de la meſme idée, & perſuadez qu'on leur eſtoit obligé de la ſeule reſolu-

tion qu'ils avoient euë de se mettre en chemin, agirent, pour la plus-part, comme gens qui croyent que l'on leur en doit de reste, & qui font tousjours trop, pour peu qu'ils fassent, pour le service de ceux qui les ont employez.

De là arriverent deux maux, l'un que les affaires de la Compagnie furent mal administrées, & l'autre que ses Commis, eslevez la plusspart parmy les gens d'affaires, conserverent ce caractere remply de dureté, de presomption, & d'une sotte fiereté, qui leur est ordinaire, & se servant de ces manieres avec ces Peuples, dont les esprits estoient desja allienez, acheverent de ruïner dans leurs esprits toute

l'estime qu'ils avoient peu avoir pour la Compagnie, & y establirent une fausse opinion, que les Vallets animez de l'esprit de leurs Maistres, n'agissoient que suivant leur ordre, & conformement à leurs intentions, ce qui fit un tres méchant effet dans l'esprit mesme des plus honnestes gens des Isles.

Il y a mesme lieu de croire que cette maniere d'agir donnant du chagrin aux Habitans de la Martinique, eschauffa leur Bille, & donnant lieu à la populace de crier, fit naistre l'occasion de quelques petits remuments, que l'on a mal à propos qualifiez du titre de seditiós, & soulevements, puis qu'aucun (hors celuy de la Capesterre,

rrivé au mois de Juin 1666. ne
peut estre justement appellé de
ce nom) & par ce que l'on en
a fait des monstres difficilles
à vaincre, afin d'en rendre la
victoire plus considerable, ie
crois qu'il est à propos d'en dire
un mot en particulier.

Le premier de ces mouvemens arriva au Prescheur, où quelques Canailles, dans la pensée d'escroquer le Magazin de quelques boissons & autres choses propres à la vie, s'assemblerent au nombre d'une vingtaine d'Hómes, & quelques Femmes, & pestant contre la Compagnie, dirent quelques paroles fascheuses au Commis de ce quartier, qui ne sentant apparamment pas sa conscience nette, prit facille-

ment l'espouvante, & s'enfui au Fort Saint Pierre vers le Sieur de Clodoré; qui croyant prudemment que rien n'est de si grande consequence que d'étouffer cette sorte de mal dans sa naissance, se transporta avec quelques-uns des siens, sans perdre de temps sur les lieux, & dissipa par sa presence des gens que la seule occasion avoit assemblez, & qui n'estans soustenus d'aucunes personnes considerables, prirent le party de la fuïte & de la retraitte, si-tost qu'ils apprirent que ce Gouverneur venoit à eux.

Ce qui arriva quelques mois aprés à la Caze Pilotte, qui fut en May 1665. paroist un peu plus considerable, puisque des

gens d'une pareille étoffe assemblez dans la Place de ce quartier, eurent l'audace de piller quelques marchandises du magazin de la Compagnie, qui estoient dans un petit apenty hors du magazin principal de ce quartier; & apres cette curée firent battre le Tambour, & prirent les armes comme pour marcher vers le Fort S. Pierre.

Cette action, quoy que de gens sans Chefs, & en petit nombre, ne laissa pas de paroistre importante au sieur de Clodoré, qui se transportant sur les lieux avec diligence, n'eût pas moins de succés à la Caze Pilotte qu'il avoit eu peu de jours auparavant au Prescheur: Cette Canaille s'estant dissipée

au ſeul bruit de ſon approche, & n'en ayant pas trouvé un ſeul, ſur lequel il pût faire tomber les effets de ſa juſte colere ; & ainſi il eſt aiſé de voir, que ces deux émotions furent pluſtoſt un effet du hazard que du Conſeil : & qu'il ſeroit peut-eſtre perilleux, de taxer de ſeditieux & de mutin tout un grand peuple, qui auroit eu ce malheur d'avoir parmy ſoy une vingtaine d'yvrongnes & d'étourdis capables d'exciter du bruit & du tumulte ſans ſuitte.

Ces ſortes de mouvements ne laiſſerent pas de troubler la tranquillité de cette Iſle pendant l'année 1665. & ſervant d'entretien ordinaire, tenoient les eſprits dans une aſſez mau-

raise assiette, puisqu'elle estoit tousjours accompagnée d'inquietudes, elles firent naistre la pensée au Sieur de Clodoré, Gouverneur, & au Sieur de Chambré Agent general de la Compagnie aux Isles, de faire construire un Reduit dans la Martinique, pour que la personne du Gouverneur, ainsi que de la Garnison, fût à couvert de l'insulte de ceux, que l'emportement ou les mauvaises intentions pourroient émouvoir à l'avenir.

L'esprit du mesnage, ou celuy d'achever un petit travail commencé par le feu Sieur du Parquet, où le voisinage du Bourg & la proximité de la Riviere les firent choisir un terrain

pour y placer ce Redüit, auſſi peu propre à repouſſer les efforts du dehors, qu'à reſiſter à ceux du dedans: Car ne commandant point à la radde, & ne pouvant empeſcher la deſcente, & l'approche des Vaiſſeaux de la Coſte, on le peut nommer inutile contre les efforts des Ennemis, & eſtant cõmandé au dedans d'une hauteur, à la diſtance d'un jet de pierre, qui voit ceux qui ſeroient propoſez aux deffenſes de deux faces à revers, depuis les pieds juſques à la teſte: Il eſt certain qu'il ne pourroit pas eſtre deffendu douze heures, contre ceux qui Maiſtres de la terre, voudroient prendre la peine de l'attaquer.

Ce

Ce fut ce que le sieur de la Barre, revenant de Cayenne, & passant par la Martinique, observa sur cette assiette; & ce qu'il representa inutilement, à ceux qui en avoient resolu la construction, qui a esté poussée jusques à son achevement, & a tousjours produit l'effet de donner une bonne prison, & le nom d'un Fort à la Martinique.

L'on ne sçauroit traitter de bagatelles le mouvement arrivé en cette Isle au quartier de la Capesterre, en Juillet 1666. Car quoy que ç'ait esté l'effet du hazard, & que ceux qui ont penetré la connoissance de l'affaire, jusques où elle pouvoit aller, ayent parfaitement connu que

la chaleur de quatre yvrognes a esté la seule cause de cette émotion, sans qu'il y ait eu de conseil d'assemblée ny de deliberation, qui y ait donné lieu; Neantmoins la chose a esté assez considerable, pour avoir mis en compromis la tranquillité & le repos de toute l'Isle : Elle arriva en cette sorte ; Quatre jeunes hommes beuvans au lieu du Marigot, au quartier de la Capesterre, un cinquiéme survint, & dit aux autres qu'il avoit oüy dire que l'on devoit prendre les armes, pour chasser la Compagnie de l'Isle, & faire embarquer le Gouverneur ; que le quartier de la basse Pointe & le Prescheur estoient déja sous les armes, & qu'il faloit mar-

cher pour aller de ce costé-là. A quoy les quatre premiers s'accorderent ; & chacun ayant pris son fusil, ils se mirent en chemin, vers ce quartier, & faisant le mesme compliment à tous ceux qu'ils rencontroient, trouverent en eux la mesme facilité qu'ils avoient euë ; de sorte que la plotte grossissant, ils arriverent plus d'une vingtaine au quartier de la basse Pointe, où ils apporterent le trouble & l'émotion, avec la pensée de suivre une entreprise, qui paroissoit commencée, quoy qu'elle n'eût point de fondement. Ainsi il ne fut pas difficile de porter les moins aisez de ce quartier à suivre l'exemple de ceux qui les estoient venus trouver, ausquels

ils faisoient esperer qu'ils trouveroient des Chefs pour la conduite de leur entreprise, au quartier de Macouba ; ce fut où cette trouppe, au nombre de prés de cent hommes armez se rendit, & où elle trouva deux Habitans dont l'un avoit esté Sergent, qui l'engagerent de se mettre à leur teste, & à leur commander.

La facilité qu'avoient eu ces soûlevez à attirer dans leur party tous ceux que l'on ne pouvoit pas appeller bons Habitans dans les quartiers où ils avoient passé, leur donna lieu d'esperer qu'ils feroient de mesme dans tous les autres quartiers de l'Isle: Desorte que nonobstant les remonstrances & pressantes instances du Pere la Forcade Su-

perieur General des Peres Jacobins és Isles de l'Amerique, ils se resolurent, au nombre de 150 hommes armez, de gagner le Prescheur, pour engager les Habitans de ce quartier à suivre leur exemple.

Le sieur de Clodoré qui avoit eu nouvelle du commencement de cette émotion, en apprehenda les suittes, & pour les prevenir enuoya ordre aux Officiers, des quartiers du Carber, Caze Pilotte, & Caze des Navires, de le venir joindre avec ce qu'ils avoient de meilleurs, & mieux intentionnez Habitans sous les armes, & ayant fait assembler ceux des Compagnies du Fort Saint Pierre, & des environs, il separa ses trouppes en

deux corps, & se mettant à la teste de l'un avec sa Cavallerie, prit le chemin ordinaire de la Capesterre, & fit mettre le sieur de Merville Capitaine à la teste de l'autre, à qui il fit prendre le chemin de la Montagne Pellée, pour coupper aux seditieux celuy du quartier du Prescheur, où il croyoit qu'ils pourroient aller ; En sorte que le sieur de Merville n'eût pas fait deux petites lieuës de chemin, que sur le haut de cette Montagne Pellée, il rencontra les seditieux, qui marchoient en armes pour venir aux Prescheux ; & croyant que de sa vigueur & de sa promptitude dépendoit le succés de son entreprise, sans donner lieu à ses gens de se reconnoistre, &

de consulter ce qu'ils alloient entreprendre, il leur dit les voicy, il les faut charger dans la surprise où ils sont de nostre rencontre, & nous en aurons bon marché. Puis avançant brusquement à la teste des siens, il commença à faire faire leur décharge, à laquelle les seditieux répondirent assez mal; & sans faire une plus grande resistance se mirent en fuitte, ayants eu peu des leurs de tuez, & laissant une vingtaine de prisonniers.

Pendant que ces choses se passoient sur la Montagne Pelée, le sieur de Clodoré arrivoit dans les quartiers de la basse pointe, & du Macouba, & n'y trouvoit que des marques d'une grande consternation, & d'un

grand estonnement. De sorte qu'en peu d'heures il y remit les choses dans le calme & la tranquillité ; & en un seul jour toute cette grande émotion se trouva calmée, dont les suittes ne paroissoient pas peu dangereuses, sur tout si on eût laissé plus de loisir & de temps à ceux qui l'avoient commencée, de la pousser jusques à son periode.

Tandis que ces émotions agitoient la Martinique, la Guadalouppe joüissoit d'un assez grand calme, les esprits y estoient moins inquiets, & la grande profusion que l'on y avoit fait des marchandises de la Compagnie, que l'on avoit indifferemment prestées à tous ceux qui en avoiét demandé, sans beaucoup s'in-

former de la solvabilité ny des facultez de ceux ausquels on faisoit des credits considerables, avoit fermé la bouche à tous ceux qui auroient pû crier; mais avoit aussi constitué la Compagnie en des pertes, qui luy ont produit dans les suittes un grand dégoust, pour le commerce des Isles.

La Compagnie d'un autre costé ayant acquis, par l'entremise de sa Majesté, les Isles dépendantes de la Religion de Malthe, c'est à dire Saint Christophle, Sainte Croix, Saint Berthelemy, & Saint Martin, le sieur de Chambré en avoit esté prendre possession, au nom de la Compagnie; & quoy que le Commandeur de Salles, Gou-

verneur de ces Poſtes, pour ſon Ordre eût fait une oppoſition, pour l'intereſt de la Religion, comme elle n'avoit eſté que pour conſerver, elle n'avoit pas empeſché l'execution du contract; Les peuples avoient un peu murmuré, & l'interdiction du commerce, avec les Flamands, avoit eſté auſſi peu agreable aux Habitans de Saint Chriſtophle, qu'à ceux de la Martinique, & de la Guadaloupe. Ils avoient meſme adjouſté à ce chagrin une autre cauſe de mécontentement, du changement qu'ils venoient de faire de domination. C'eſt que comme l'on eſtoit dans la crainte, de la guerre, entre la France & l'Angleterre, ils apprehendoient, com-

me ſubjets de cette premiere Couronne, d'en reſſentir les effets : au lieu qu'ils ſe perſuadoient, que reſtants ſubjets de la Religion de Malthe, ils auroient joüy du calme & du repos, & auroient eſté conſiderez des Anglois comme des perſonnes neutres. Parmy toutes ces penſées, & les agitations de ces Peuples, la prudence & la ſageſſe du Commandeur de Salles agiſſoit avec tant de force & d'efficace, que l'on ne pouvoit pas s'appercevoir que la conduite generale & particuliere receut aucune alteration des mauvaiſes diſpoſitions des eſprits. Les ordres militaires & politiques, y eſtoient executez ſans contredit ; & les peuples

allarmez estoient aussi soûmis à l'obeïssance, que s'ils eussent esté exempts de toute sorte d'inquietude.

C'estoit donc là l'estat des Isles Françoises, lors que la guerre fut declarée en France contre l'Angleterre. Mais comme je suis persuadé qu'il ne sera pas hors de propos de dire un mot de celuy de la Religion en ce Pays, avant que de passer outre.

Le Lecteur voudra bien que je l'informe que l'exercice de la seule Religion Catholique, est souffert dans les Isles; & que quoy qu'il y ait plusieurs Habitans de la Religion Pretenduë Reformée, & mesme quelques Iuifs declarez en l'Isle de la

Martinique, il ne leur est neantmoins pas permis de faire aucun exercice public de leurs Religions.

Le Spirituel est administré pour la plusspart par des Reguliers, qui y vivent exemplairement. Il y a neantmoins quelques Parroisses, qui sont desservies par des Prestres Seculiers: les Peres Iesuistes, & les Iacobins Reformez ont deux grands establissements à la Martinique. Les premiers y ont d'ordinaire quatre Prestres, & les derniers deux; les autres Parroisses de cette Isle sont desservies par des Prestres Seculiers? Les mesmes Iesuistes & Iacobins, ont chacun un establissement considerable à la Guadaloupe, ainsi

que les Carmes Mittigez, & chacun d'eux dessert son Eglise Parroissiale : Il y a outre cela deux ou trois Parroisses desservies par des Seculiers. Les mesmes Iesuistes, Iacobins & Carmes, administrent le Spirituel de l'Isle de Saint Christophle, avec un Prestre Seculier qui y dessert une Cure fondee. Celuy de l'Isle de Sainte Croix est entre les mains des Peres Iacobins: Celuy de Marie Gallande en celles des Peres Carmes, & celuy de la Grenade est gouverné par deux Peres Capucins.

Quoy que l'on ait voulu dire du libertinage des Habitans des Isles, & du peu d'attachement qu'ils ont aux exercices de la Religion, je ne puis entrer dans

ce ſentiment ; & le rapport de tant d'honneſtes gens, qui ſont revenus depuis peu de ces pays, s'accorde ſi mal avec cette opinion, que je ne croiray pas faillir; quand je me rangeray dans le ſentiment des derniers; & traitteray de calomnie ce qui a eſté cy-devant écrit à cét égard contre ces pauvres Inſulaires : & lors que je diray que les exercices de pieté, y ſont plus ordinaires, & plus frequents qu'en aucune Ville de France; Que les Eccleſiaſtiques y ſont reverez & reſpectez, & que chacun s'empreſſe à y donner journellement des marques de la ſoûmiſſion qu'il a aux ordres de l'Egliſe. Ie ſçay bien que l'on eſt redevable en partie,

de ces bonnes diſpoſitions, aux ſoins, aux veilles, & au zele de ceux qui y adminiſtrent le Spirituel : Mais ce leur eſt à mon ſens, une grande conſolation, de voir chaque jour des fruits de leurs travaux, entre leſquels on ne peut aſſez loüer ceux que les Peres Ieſuiſtes employent pour l'inſtruction des Negres Eſclaves; puis qu'ils ont fait dans les Iſles une Egliſe floriſſante, d'un nombre ramaſſé de differends lieux d'Infideles & mécreants. Et comme beaucoup de gens ignorent quelle eſt la conduite des François, à l'égard de ce peuple reduit dans l'eſclavage, il ne ſera pas hors de propos d'en dire un petit mot en cét endroit.

Les Negres, dont les Isles ont peuplées, sont gens que es Hollandois, Anglois & François vont achepter le long de a Coste d'Afrique, depuis la riviere de Senegal jusques à Angolle, 7. à 8. degrez Sud de la ligne. Les Roys & petits Princes de ces Costes vendent les hommes, femmes & enfans aux Marchands de ces Nations, pour plusieurs causes : les prisonniers qu'ils font sur leurs Ennemis, tombent dans cette miserable condition : les debiteurs qui n'ont dequoy payer les debtes qu'ils ont contractées, y sont subjets : les criminels y sont la plusspart condamnez : & outre cela il s'en trouve que l'esprit de débauche portent à

vendre leur liberté pour deux ou trois bons repas, & dequoy s'enyvrer trois ou quatre jours avec leurs amis.

Les Marchands qui achetent ces miſerables, en amaſſent en divers lieux un nõbre cõſiderable, juſques à trois, quatre & cinq cens; & les entaſſant dans l'entre-deux ponts de leur Vaiſſeau, ſi preſſez qu'ils n'ont pas une place ſuffiſante pour ſe coucher, les tranſportent tous nuds des Coſtes d'Afrique dans les Iſles.

A l'arrivée des Vaiſſeaux qui en ſont chargez, les Habitans courent en foule à bord des Navires, pour en achepter le plus grand nombre qui leur eſt poſſible, (cette marchandiſe eſtant touſjours recherchée) chacun

:mmene celuy ou ceux qu'ils
ont acheptés, & ces mal-heureux
deviennent le propre de celuy
qui a payé le prix de leur vente.
Ce n'est pas que leur condition
ne devienne meilleure ; car si-
tost qu'ils sont entre les mains
de leur nouveau Maistre, il ne
manque pas de soin, pour leur
nourriture, leur vestement, &
leur santé, & l'on peut dire
qu'ils sont soignez dans ces com-
mencements, avec toute l'at-
tention possible pour les neces-
sitez corporelles ; Et comme ils
ne manquent pas de trouver
dans le logis du Maistre qui les
a acheptez, d'autres Esclaves
de leur pays, & de leur langue,
c'est à eux d'ordinaire à qui le
soin de ces pauvres gens est com-

mis, & c'eſt d'eux que les Peres Ieſuiſtes, attentifs à la converſion des âmes, ſe ſervent pour jetter les principes du Chriſtianiſme, dans les eſprits de ces nouveaux venus; ce qu'ils font avec ſuccés, mais non pas ſans de grandes peines, & de grands ſoins, qu'ils employent avec tant de zele, pour ce pieux ouvrage, qu'une partie de leurs Peres y perdent ordinairement la ſanté.

Ces pauvres gens inſtruits ſouvent par le moyen des Interpretes, ſont baptiſez avec ſolemnité; & peu aprés leur Maiſtre a ſoin de leur procurer un mariage qui leur ſoit agreable, à quoy l'on laiſſe librement agir la volonté mutuelle des parties:

En sorte que c'est une loy establie dans les Isles, que lors que l'Esclave d'un Maistre, veut se marier avec la Negresse d'un autre, & que cette Negresse le veut pareillement épouser, l'on oblige l'un des deux à se deffaire, au profit de l'autre, de son Esclave, par échange, vente ou autrement; en sorte qu'ils puissent estre joints par le Sacrement, & demeurer dans une mesme maison.

Ce soin de les marier, & de les establir en corps de famille, de leur donner de petits cantons de terre à cultiver, pour y faire des Iardins, les attache à leur Maistre, & leur fait tirer de leur travail ordinaire forces petites choses utiles aux Habitans, &

qui servent aux Negres pour leur augmenter les commoditez de la vie, & du vestement.

Ainsi l'on voit chez les Maistres de Sucreries, des familles entieres esclaves jusques à deux generations, ayants une fort grande amitié les uns pour les autres, & conservant les mesmes sentimens que l'amour paternel inspire parmy nous, & vivant aussi satisfaits dans leur condition, que font nos Paysans de France : les Maistres de leur part ont grand soin de ne point separer ces familles, & de laisser aux peres & meres la joye de l'éducation de leurs enfans.

Les Peres Iesuistes ne se contentent pas d'employer leurs soins à la conversion des nou-

veaux venus, ils se transportent journellement dans les jardins où travaillent les Negres, & pendant demie heure de temps de relâche de leur travail, qu'ils leurs procurent, leur font des Catechismes & instructions particulieres, s'informent de leurs besoins, & sont les intercesseurs auprés de leur Maistre, pour en obtenir ce qui leur est plus necessaire. Ils ont le soin chaque jour de Feste & Dimanche de les aller assembler dans les Places publiques où ils tiennent leurs petits Marchez, pour les faire assister à une Messe qu'ils leur disent exprés : ils les obligent de plus à venir à un Catechisme, qui se fait toutes les apresdinée de ces jours, & n'ob-

mettent rien de tout ce qui les peut confirmer dans la créance & exercice d'une Religion, qu'ils tâchent de leur rendre auſſi agreable qu'elle leur peut eſtre avantageuſe.

En effet, l'on ne peut pas dire la joye & la conſolation que reçoivent ces Eſclaves, de ſe voir un peu proprement habillez les jours de Feſtes & Dimanches, aſſiſter à la meſme Meſſe que leur Maiſtre, eſtre traittez avec égalité, & de meſme maniere, par le Preſtre auquel ils vont ſe confeſſer, n'eſtre pas diſtinguez de luy à la Communion, de voir ceux d'entre eux qui meurent, enterrez avec les meſmes ceremonies; & de voir enfin que la Religion ne

fait

fait aucune distinction de leurs personnes avec ceux qui sont maistres de leur liberté & personnes, dont les Peres Iesuittes se sont utillement servis, & ont fait tant d'impressions sur leurs esprits grossiers, qu'on ne peut pas témoigner plus de zele, & plus d'attachement pour les preceptes & ceremonies de l'Eglise, que font ces pauvres mal-heureux, qui s'estiment bien plus considerables parmy les François, qu'ils ne font pas parmy les Anglois & Hollandois; les premiers les admettant conjointement avec eux à leurs Communions, & à toutes les ceremonies de l'Eglise, & les autres les en excluans oppiniastrement, pour ne les pas eslever jusques

à l'égalité avec eux, & les tenir toûjours abbaissez comme des bestes bruttes; mais c'est assez traitter de ces choses, il est temps d'entrer dans la matiere que nous nous sommes proposez.

DECLARATION DE *la Guerre de la France avec l'Angleterre, & les ordres donnez pour les Isles.*

CHAPITRE II.

LE Roy n'eut pas plûtost pris la resolution de declarer la guerre à l'Angleterre, en consequence du Traitté de garantie de sa Majesté avec Messieurs les Estats Generaux des Provinces Unies, que Monsieur

Colbert, Ministre infatigable de ce grand Monarque, en fit donner advis aux Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales, & sans leur declarer entierement le faict, leur fit pressentir qu'ils pouvoient se disposer à la deffense d'un pays qui pourroit bien estre attaqué par les Anglois, où qu'ils devoient s'efforcer d'obliger ceux de cette Nation qui habitoient les Antisles, de vivre en neutralité ensemble, nonobstant la guerre declarée en Europe ; car elle avoit esté observée dans les dernieres represailles que l'Angleterre avoit données contre la France, du vivant du Protecteur Cromvel, pendant lesquelles il ne s'estoit fait aucunes prises dans les An-

tiſles, & l'on n'y avoit commis aucunes hoſtilitez.

Cette Compagnie en ayant receu l'advis, écrivit auſſi-toſt au Sieur de la Barre, Lieutenant General en la terre ferme de l'Amerique, & l'un de ſes principaux Aſſociez, qui eſtoit pour ſon ſervice en Hollande, de ſe rendre à Paris pour conferer avec luy des moyens de pouvoir défendre les Iſles Françoiſes, dont elle luy deſtinoit le commandement, ſous le bon plaiſir du Roy; puis elle demanda au Roy un ſecours de troupes pour la conſervation de ce païs, qui luy accorda quatre Compagnies de cent hommes chacune, qui furent incorporez au Regiment de Poictou.

Toutes les nouvelles que l'on recevoit du païs, portoient que les Anglois estoient tout à fait disposez à la neutralité, que le Gouverneur Anglois de la moitié de l'Isle de Saint Christophle, avoit renouvellé les anciens Concordats entre les deux Nations, & promis, quelque rupture qu'il y eut entre la France & l'Angleterre, qu'ils ne feroient point de guerre dans cette Isle, sans s'estre respectivement avertis de la resolution que chacun auroit prise, en consequence de ce qui se feroit en Europe; L'on avoit mesme appris par des avis de la Martinique, que le Milord Willoughby Anglois, avoit témoigné une grande inclination d'entretenir une neutralité entre

les sujets des deux Couronnes en l'Amerique, & sur tout dans les Antisles.

Ces nouvelles arrivant en France dans le moment de la Declaration de la guerre avec l'Angleterre en Ianvier 1666. ralentirent en quelque façon la chaleur que la Compagnie des Indes Occidentales avoit euë pour la deffense & le secours des Isles. Plusieurs des Directeurs croyant que l'intention des Anglois estoit conforme aux témoignages qu'ils avoient donnez, & que de bonne foy ils souhaittoient que chacune des deux Nations vescut en paix en un païs où la guerre cause de bien plus grandes ruïnes qu'en Europe. Mais le Sieur de la Barre qui

connoissoit le naturel de ces peuples, & les inclinations du Milord Vvilloughby leur General, avec lequel il avoit eu plusieurs affaires à déméler pendant son sejour en l'Isle de Cayenne & Terre-Ferme, soûtint toûjours oppiniastrement que les Anglois ne témoignoient cette grande inclination à la neutralité, que pour nous jetter dans une confiance qui nous fit negliger les soins & les preparatifs necessaires pour nostre deffense, afin d'en pouvoir profiter à nostre des-avantage; ne doutant pas que s'ils trouvoient une occasion considerable d'entreprendre contre nous, ils ne le fissent sans s'arrester en aucune maniere à leurs Traittez, Concordats,

escrits & paroles, dont la foy leur est peu considerable, lors qu'elle est balancée par leur interest.

Ces raisons murement pesées & examinées par les Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales, les firent resoudre de dépescher un Navire aux Isles, pour y porter les nouvelles de la Declaration de la guerre avec l'Angleterre; les Ordres qui en furent donnez ne furent pas executez avec assez de diligence; & le retardement du départ de ce Vaisseau, qui ne mit à la voile que le quinziéme Mars mil six cens soixante-six, la guerre ayant esté declarée dés le 24. Ianvier de la mesme année, pensa causer à la France la

perte de l'Isle de Saint Christophle: car les Anglois ayant donné promptement avis aux leurs de la guerre declarée par une legere Fregate qu'ils firent partir d'Angleterre, aussi-tost que la nouvelle y fut parvenuë de cette Declaration. Le Milord Vvilloughby ayant receu cét advis, perdit toutes les pensées de paix & de neutralité, & faisant peu de consideration sur les engagemens, où les Anglois estoient entrez avec les François à cét égard, ne songea qu'à profiter des advantages qu'une guerre qu'il souhaittoit depuis long-temps, luy pouvoit offrir, comme l'on verra dans la suite.

Tandis que l'on équipoit ce Navire à la Rochelle les Com-

missions furent expediées par sa Majesté, pour les quatre Compagnies de cent hommes chacune, dont nous avons parlé cy-dessus, & la Compagnie fit partir le Sieur de la Barre pour se rendre à la Rochelle, & y assembler & faire mettre en estat dix Vaisseaux, qu'elle destinoit pour porter les secours necessaires aux Isles. Elle envoya ses Ordres en même temps en Hollande, pour en faire partir au premier beau-temps, les Navires, le Lys Couronné, & la Justice, le premier monté de 38. pieces de Canon, & le second de 32. armés & équipez en guerre.

Le Saint George qui devoit servir d'Amiral & porter le Sieur de la Barre aux Isles, se trouva

à son arrivée à la Rochelle faire tant d'eau qu'il fut jugé à propos, & mesme necessaire d'y faire travailler avant que de le mener en mer, de sorte que quelque diligence que l'on y pût apporter, la Flotte ne peût estre en estat de mettre à la voille que le 26. de May qu'elle partit de la Radde de chef de Baye. Il fit un assez beau-temps à la pointe du jour, mais sur le soir, estant cinq ou six lieuës hors le pertuis d'Antioche, elle fut chargée d'un rude coup de vent de Sordoüent, qui l'obligea de rentrer la nuit, & s'estant trouvé que le Saint George faisoit encore tant d'eau que les Matelots & équipages ne voulurent point s'exposer à le mener aux

Iſles ; le Sieur de la Barre fut contraint de faire décharger ce Navire & mettre dans le Floriſſant, qui ſe trouva heureuſement preſt à la Rochelle, tout ce qu'il pût contenir de munitions & de vituailles, & de s'en ſervir pour le porter aux Iſles en la place de celuy qu'il eſtoit forcé de quitter.

NOVVELLES ARRIVE'ES en France du commencement des actes d'hoſtilité aux Iſles, & ſur tout en celle de S. Chriſtophle.

CHAPITRE III.

PEndant que l'on travailloit à ce changement, le Navire l'Oranger party de S. Chri-

stophle le 21. Avril au soir arriva à la Rochelle, apportant plusieurs des femmes & enfans des Officiers de cette Isle du quartier de la basse-terre, avec nouvelle que le 22. Avril à la pointe du jour, le S[r] Commandeur de Sales, qui en estoit Gouverneur, devoit attaquer les Anglois dans le quartier du Nort, & qu'en effet estant sur les huit heures du matin de ce jour sous voile faisant route vers l'Isle de S. Barthelemy, ceux de ce Navire avoient veu tout le quartier (qui s'appelle Cayonne possedé par les Anglois) en feu, d'où ils s'estoient persuadez que nos gens s'en estoient rendus les maistres. Ce que l'on pût apprendre du sujet que les Fran-

çois avoient eu d'attaquer les Anglois dans leurs terres, fut rapporté en cette ſorte.

Le 17. Avril un François qui eſtoit à Nieuës depuis quelque ſemaines arriva à S. Chriſtophle, & fit ſçavoir au Commandeur de Sales Gouverneur, qu'il avoit eu toutes les peines du monde à ſortir de cette Iſle, où l'on traittoit déja les François d'ennemis, & où il ne ſe parloit que de preparatifs pour attaquer la partie de S. Chriſtophle poſſedée par les François, que meſme il avoit ſçeu que le Milord Vvilloughby Capitaine general, faiſoit faire des levées pour cét effet à la Barbade, qui devoiēt bien-toſt eſtre envoyées en cette Iſle de Nieuës avec ſon

Neveu pour les commander dans cette entreprise.

Ce mesme jour le Colonel Lauvren Anglois apporta au Commandeur de Sales de la part du Colonel Vvaths l'imprimé de la Declaration de la guerre du Roy d'Angleterre contre la France, luy disant neantmoins que ce Gouverneur Anglois estoit dant la resolution d'observer les Concordats de neutralité establis entre les Nations, jusques à ce qu'il eut des ordres positifs de les enfeindre dont il promettoit donner advis au Commandeur de Sales, & ne point commencer aucune hostilité, avant que d'avoir declaré une guerre particuliere qui ne devoit pas estre introduite entre

les deux Nations en conſequen-ce de la generale.

Le 19. Avril l'on vit paſſer de nuit neuf Barques parties de Nieües, chargées de Soldats, qui les vinrent décharger à la pointe des Palmiſtes dans le quartier des Anglois. Cét avis fut donné au Commandeur de Sales, & ſuivy d'un autre, qu'il eſtoit arrivé le jour precedent 250. Boucanniers Anglois avec le Colonel Morgan à leur teſte, de l'Iſle de S. Euſtache, qu'ils avoient depuis ſix mois priſe ſur les Hollandois, & qu'il eſtoit encore venu quelques ſoldats de la Barbade qui s'eſtoient joints avec ceux de S. Euſtache au quartier de la grande Radde.

Le Sieur de Sales connut

bien lors la perte indubitable de ſon Isle, & qu'il n'y avoit d'eſperance de ſalut qu'en prevenant les ennemis; auſſi ſe reſolut-il d'abord à ce party, qu'il communiqua au Sieur de Saint Laurent ſeulement. Et pour y parvenir avec plus de droit & de juſtice, il envoya ſon Ayde Major avec un Officier au Gouverneur Anglois, pour ſçavoir de luy à quel deſſein il faiſoit cette aſſemblée de troupes, puis qu'elle eſtoit contraire aux Concordats eſtablis entre les deux Nations: Il n'en obtint qu'une bruſque réponſe, qu'il luy avoit envoyé declarer la guerre, & que par une ſur-abondance de droit il luy donnoit encore trois jours pour ſe preparer à recevoir ſon attaque.

Cette réponse ne determina pas seulement le Commandeur de Sales à attaquer les ennemis, mais l'obligea à se presser de le faire, en sorte qu'il pût les surprendre avant qu'ils eussent donné leurs ordres, soit pour l'attaque, soit pour la deffensive: dans cette resolution il dépescha un Exprés au Sieur de Poincy, commandant le quartier de la pointe de Sable & Capbsterre, pour luy donner advis que la nuit du 21. au 22. il attaqueroit les ennemis par le quartier du Nord du costé de Cayonne, & qu'il fit la mesme chose du costé de la Capbsterre, afin que les troupes Françoises des deux quartiers se peussent joindre. Il dépescha mesme le

Navire le Concorde pour porter cét avis, mais l'Exprés ne pût passer, & le Navire ne pût arriver à temps.

Ces ordres donnez, il crût devoir par un stratagesme de guerre, tromper les ennemis, & pour cét effet pendant la journée du 21. il fit assembler toutes les troupes du quartier de la Basseterre sur la hauteur de la riviere de la Pentecoste au quartier du Sud, où il les fit mettre en bataille en presence des ennemis, puis à l'entrée de la nuit, ayant fait allumer plusieurs feux, & laissé en ce lieu environ cent hommes des moins vigoureux & propres au combat avecque quelque nombre de Negres, & la plusspart de ses Tambours pour

couvrir son dessein & amuser en ce lieu les ennemis, il marcha vers Cayonne avec toutes ses troupes, qui pouvoient faire le nombre de 650. soldats & 50. volontaires: ce fut dans ce temps que le Vaisseau mit à la voile pour France.

CE QVI SE FIT EN *France apres la nouvelle receuë des actes d'hostilité.*

CHAPITRE IV.

CEs choses que l'on apprit de cette entreprise verifierent ce que le Sieur de la Barre avoit dit de l'esprit & de la maniere des Anglois, & obligea les Directeurs particuliers

des Indes Occidentales de la Rochelle de dépescher un courier en Cour pour en donner avis, & de renouveller leurs diligences pour mettre l'escadre des Vaisseaux que devoit monter le Sieur de la Barre en estat de partir, ce qu'elle fit le huitiéme Juin à la pointe du jour, au nombre de dix Vaisseaux, sçavoir le Florissant de 26. pieces de Canon, le S. Christophle de 24. sur lequel estoit monté le Sieur de S. Leon premier Capitaine du Regiment de Navarre, qui alloit servir aux Isles en qualité de Marefchal de bataille, l'Hirondelle de 14. pieces de Canon, quatre Fluttes, sçavoir le Mercier de 24. pieces, la Pucelle de 14. le Lyon d'Or de 14. la Do-

rothée de huit, un Navire caré appellé le Cher-Amy de 10. une Galiote & une Barque de 50. tonneaux, ſur tous leſquels il fut embarqué 350. hommes effectifs, dont eſtoient composées les quatre Compagnies de Poictou, commandées par le Sieur Dorvilliers premier Capitaine, & les ſieurs Daloup, de Rougemont, & de Marqueſy.

Le deuxiéme jour du départ, la Flutte le Mercier aborda à l'heure de midy d'un aſſez beau frais, le Navire le S. Chriſtophle avec tant de violence qu'il s'en falut peu qu'elle ne le coula bas, & le mettant hors d'eſtat de continuer ſa route obligea le Capitaine de relaſcher à la Rochelle pour ſe faire ra-

commoder, ce qu'il fit apres avoir pris les ordres du Sieur de la Barre.

ARRIVÉE DE LA Flotte en l'Isle de Madere, & ce qui s'y passa.

CHAPITRE V.

LEquel continua sa route & moüilla à la Rade de Funchal en l'Isle de Madere, où la Flotte avoit ordre de toucher le 28. Juin: il aprit en ce lieu du sieur Biard Consul des François qu'une escadre de Vaisseaux Anglois composée d'un grand Navire de guerre de 44. pieces de Canon, de quatre moyens de 26. à 20. & de dix autres plus

petits baſtimens carez en eſtoit partie le ſixiéme du meſme mois pour faire route à la Barbade, apres avoir attendu en ce lieu pendant douze jours les Vaiſſeaux François (où le Commandant Anglois ſçavoit qu'ils devoient toucher.)

Cela obligea le Sieur de la Barre de tenir conſeil ſur ce qui ſe devoit faire pour la routte, veu que la ſaiſon eſtoit déja fort avãcée. Les plus experimentez firent conſiderer que n'eſtant poſſible de faire voile de Madere avant le 10. Juillet, veu les choſes que l'on avoit à y charger, la Flotte ne pourroit arriver aux Iſles que vers les premiers jours d'Aouſt, qui eſtoit la ſaiſon la plus dangereuſe pour les

les houragans, & pendant laquelle il n'y a que des témeraires ou des imprudens qui osent approcher les terres des Isles avec leurs Vaisseaux, ou moüiller à leurs Rades, puisque l'experience journaliere a fait voir que plus de 40. Navires qui s'estoient exposez à ce peril, surpris de cette sorte de tempeste, y avoient pery, sans qu'il s'en fust jamais sauvé que deux ou trois par des rencontres presque miraculeuses, qu'ainsi la Flotte arrivant aux Isles, seroit obligée de se mettre dans le cul de sac de la Martinique, lieu fort mal sain, & où la pluspart des équipages perissent de maladie, sans apporter aucun advantage aux Isles, pour le secours des-

quelles elle estoit expediée. Qu'il paroissoit important que son arrivée apportast quelque esclat avec soy, & qu'elle se fit voir dans les lieux qui avoient plus de besoin de son secours, comme l'Isle de S. Christophle, afin de relever le courage des François, & agir contre les Ennemis, ce que l'on n'eut osé hazarder dans le mois d'Aoust, ny mesme avant que le S. Christophle, où il y avoit plus de 120. soldats embarquez, le Lys & la Justice, qui devoient venir d'Hollande, l'eussent jointe. Qu'il estoit absolument necessaire de pourvoir à la seureté du poste de Cayenne, qu'en y touchant le voyage ne seroit plus long que de trois semaines,

puisque passé les Canaries les Navires les meilleurs de voile pouvoient prendre le devant, & arriveroient apparemment huit jours avant les Fluſtes, qui eſtoient fort peſantes & mauvaiſes voillieres en ce lieu de Cayenne. Que le ſieur de la Barre profitant de cette avance pourroit y donner les ordres neceſſaires, en ſorte que la Flotte ne ſeroit obligée d'y faire de ſejour, que pour y décharger les Marchandiſes qu'elle avoit pour cét endroit, & y faire de l'eau, apres quoy elle pourroit mettre à la voile pour les Iſles, & y arriver vers le huitiéme Septembre, avant que les Anglois euſſent oſe ſe mettre à la mer, n'y ayant point d'apparence qu'ils entre-

priſſent de les faire dans la ſai-ſon des houragans; que là ſe joignant aux trois Navires cy-deſſus, & eſtant renforcez des troupes qui eſtoient ſur le Saint Chriſtophle, l'on pourroit mettre à la voile vers les premiers jours d'Octobre, avec des forces ſuffiſantes pour faire teſte aux Ennemis, & meſme pour les attaquer, qui ſeroit une choſe capable de les eſtonner & de donner beaucoup de courage aux François des Iſles.

Ces raiſons examinées dans le conſeil firent changer au ſieur de la Barre la reſolution qui avoit eſté priſe à la Rochelle avec le ſieur Colbert du Terron, Intendant general de la Marine, d'aller de droite route aux

Isles, & l'engagerent à suivre ses premiers ordres, qui estoient de toucher à Cayenne.

CE QVI SE FIT EN *Cour à l'occasion du Courier envoyé de la Rochelle.*

CHAPITRE VI.

PEndant que ces choses se passoient à Madere, la Cour à l'arrivée du Courrier, qui portoit la nouvelle du combat commencé dans l'Isle de S. Christophle, avoit pris resolution de faire passer huit Compagnies de vieilles trouppes pour le secours des Isles, & qu'elles y seroient portées par deux des Vaisseaux de sa Majesté, armez en guerre, une Flutte & une peti-

te Patache, & pour leur conduite le ſieur de ſaint Leon, qui avoit relaſché dans le S. Chriſtophle, fut retenu à la Rochelle, & ce Navire expedié pour les Iſles auſſi-toſt apres ſon radoub, avec les troupes de Poiĉtou, qui s'y eſtoient embarquées la premiere fois. Il mit à la voille le 28. Juin, & les Navires du Roy, le S. Sebaſtien, commandé par le ſieur de Padjeu de 24. pieces de Canon, & l'Aigle d'or de 28. commandé par le ſieur du Maine. La Flutte l'Egliſe, la petite Patache, l'Aurore, & un Navire à fret de cent tonneaux, le 27. Juillet le ſieur de ſaint Leon eſtant embarqué deſſus avec quatre Compagnies de Navarre comman-

dées par luy, les sieurs de la Nouë, Sanson, & Beaumont, & quatre de Normandie, commandées par les Sieurs de la Boissiere, l'Escossois, des Fontaines, & la Giraudiere; ces huit Compagnies fortes de 400. soldats d'élite complettes, de fort braves Officiers subalternes.

CHOSES ARRIVE'ES à la Flotte dans sa route, & ce qui se passa aux Isles.

CHPITRE VII.

TAndis que ces Vaisseaux estoient à la voille, la Flotte du sieur de la Barre faisoit sa route de Madere aux Isles du Cap Vert pour aller à Cayenne, pendant laquelle apres avoir

passé les Canaries il se separa avec ses Vaisseaux legers des plus pesans & mauvais voilliers, & gagna sur eux deux journées entieres d'avance en cette route, ce qui luy donna lieu d'esperer de devancer au moins de sept à huit jours ces mesmes Vaisseaux pesans dans celle des Isles du Cap Vert à Cayenne. Cette Flotte partit de ces Isles le 25. Juillet au soir; Mais pendant qu'elle fait sa route, il est à propos d'examiner ce qui se passoit du costé des Anglois à la Barbade, & ce que faisoient nos François dans les Isles.

Nous avons déja dit que le Milord Vvilloughby n'eut pas plûtost avis de la Declaration de la guerre de la France avec

l'Angleterre, que suivant l'esprit de sa Nation, & son genie particulier, perdant entierement toutes les pensées de neutralité dont il avoit flatté les François, il ne songea qu'à profiter des advantages que luy pouvoient procurer leur foiblesse ou leur trop grande credulité à ses paroles: & comme il crut que la plus facile & plus utile entreprise qu'il pouvoit faire estoit de chasser les François de la moitié de l'Isle de S. Christophle, par eux occupée conjointement avec les Anglois: Il dépescha au sieur Vvats Gouverneur pour les Anglois en ce lieu, pour sçavoir de luy l'estat tant des François que des Anglois en cette Isle, luy mandant en mesme

temps qu'il lui fit ſçavoir de quel nombre de troupes il auroit beſoin pour mettre à execution la conqueſte qu'il projettoit de faire, de ce que poſſedoient les François en ce lieu. Vvats, homme gueux, intereſſé & de peu de naiſſance, crût que la fortune luy fourniſſoit une belle occaſion de s'enrichir par la dépoüille des François, qui luy paroiſſoit aiſée & indubitable: dans cét eſprit il répondit au Milord Vvilloughby du ſuccez de l'entrepriſe, pour laquelle il luy manda n'avoir beſoin d'autres troupes que de ce qu'il pourroit tirer de l'Iſle de Nieuës, appartenant de tout temps aux Anglois, & diſtante de S. Chriſtophle de trois petites lieuës, & de

S. Eustache, que les Anglois de la Iamaique avoient depuis peu conquise sur les Flamans, & où ils avoient laissé 300. de leurs meilleurs hommes presque tous Boucanniers, & que puisque son intention estoit que la chose s'executast, il disposeroit tout ce qu'il trouveroit estre necessaire pour l'execution & succez de cette entreprise, sans perte de temps.

Si-tost qu'il eut fait sçavoir ces choses au Milord Vvilloughby, il prit deux resolutions; La premiere, de tromper & surprendre les François; Et la seconde, d'executer l'entreprise sans attendre que le Milord Vvilloughby luy eût envoyé aucunes troupes de la Barbade, craignant qu'il ne

choisit pour l'execution du dessein un autre Commandant que luy ; & que par ce moyen il ne fut privé de la disposition du butin, duquel il esperoit s'enrichir. Suivant sa premiere pensée, il entretint toûjours les François de l'Isle de S. Christophle ; & sur tout le sieur Commandeur de Sales, d'une grande esperance de neutralité, tandis que pour parvenir à l'execution de la seconde, il avoit donné avis au sieur Russel Commandant à Nieuës, du nombre des gens de son gouvernement dont il avoit besoin, & mandé au Colonel Morgan, commandant à S. Eustache, de se tenir prest pour le venir joindre avec ses meilleurs hommes. Il se trouva un peu embarassé

dans l'execution de son entreprise, qu'il avoit communiquée à plusieurs des chefs des Anglois, par la repugnance qu'il trouva en quelques-uns d'eux à la rupture auec les François; ce qui l'obligea d'écrire une lettre au Colonel Remes, Commandant au quartier du Nort des Anglois, en datte du 18. Avril, par laquelle il luy marquoit qu'il faloit s'assurer des personnes de ceux qui se trouveroient contraires à leur dessein.

Comme il agissoit de cette sorte dans S. Christophle, le Milord Vvilloughby faisoit battre le Tambour à la Barbade, & y ayant levé sept à huit cens hommes destinoit son Neveu le Lieutenant general Henry Vvil-

loughby pour commander à l'entreprise de S. Christophle, & faisoit preparer des bastimens pour l'y apporter.

Cependant les Gouverneurs de Nieuës & de S. Eustache profitans des avis du Gouverneur Vvats, avoient fait embarquer & passer les meilleurs hommes de leurs Isles dans celle de saint Christophle. L'avis que le Commandeur de Sales en avoit eu (comme nous avons déja remarqué) luy avoit donne l'allarme, & l'avoit obligé de prendre la resolution de prevenir les Anglois : nous l'avons laissé marchant aux Ennemis à la teste de 700. hommes & presque en estat de donner; mais avant que de faire la description de son

combat, il est necessaire d'en faire une fort briefve de l'Isle de S. Christophle, & de la disposition des quartiers François & Anglois.

Cette Isle forme un presque Ouale, si vous en ostez les salines, qui n'est qu'une langue de terre d'une portée de Canon de large au plus, & qui s'estend une lieuë & demy de long vers l'Isle de Nieuës ; le presque Ouale est occupé dans le milieu de sa longueur par une chaisne de Montagnes hautes, & d'assez difficile accez, & qui occupent peu de terrin en leur largeur : depuis le bord de la mer, jusques à l'endroit où ces montagnes commencent à estre inaccessibles aux charrois, les terres s'é-

levent en montant doucement, environ par l'espace de trois quarts de lieuës au plus profond, & de demie lieuë au plus estroit. Ce terrin est entrecoupé par plusieurs Ravines que forment les eauës qui tombent des montagnes, & est tout occupé des habitations de ceux qui sont establis dans cette Isle. Les François possedent les deux pointes du presque Ouale, & les Anglois le milieu : le quartier des François du costé du Susdest, s'appelle la Basse-terre, où est leur principale Rade ; & celuy du costé du Nort Nordoüest la Cabsterree. On ne peut se communiquer de ces deux quartiers sans passer sur un de ceux des Anglois, qui se trouvant dans

la mesme incommodité à cause des montagnes qui coupent les leurs, ont fait un chemin de communication au travers d'icelles, mais qui n'est accessible qu'aux gens de pied seulemẽt, & ne se peut faire à cheval qu'avec peril & des difficultez extrémes.

Le principal quartier des Anglois, qui se nomme la grande Rade, & regarde l'Ouest sud Ouest, estant la demeure de leur Gouverneur, & le seul où ils ayent moüillage, fut aussi celuy de l'assemblée de leurs troupes auxiliaires; & comme leurs principales forces se trouverent en ce lieu, le Commandeur de Sales, qui se vit dans une necessité indispensable de forcer un de leurs quartiers, pour joindre

toutes les forces des Françoiſes en un corps, choiſit avec beaucoup de prudence, d'attaquer celuy qui parce qu'il eſt expoſé aux Nordeſt, eſt appellé le quartier du Nord des Anglois.

LE COMBAT DONNÉ à Saint Chriſtophle contre les Anglois, & la Conqueſte que les François firent de leur proye.

CHAPITRE VIII.

NOus l'avons laiſſé à Cayenne, où il diviſa ſes troupes en deux attaques; il prit la gauche avec les Compagnies des ſieurs de la Garique & de la Montagne, & ſes volontaires,

donna la droite au Chevalier de ſaint Laurent avec quatre autres Compagnies commandées par le ſieur de la Roziere; le ſieur Guillon Enſeigne, fut mis à la teſte de 50. hommes detachez de l'attaque de la gauche, ſuivy de ſix-vingts Negres, armez de demy piques, avec des flambeaux à la main, pour mettre le feu aux cannes & aux maiſons des Anglois; le ſieur d'Aigremont Enſeigne commanda 30 hommes detachez de l'attaque de la droite.

La riviere de Cayenne fait la ſeparation des quartiers François avec les Anglois, ſa deſcente du coſté des François eſt aſſez douce, & la montée du coſté des Anglois plus rude, ſur

tout à la droite, où estoit l'attaque du Chevalier de saint Laurent.

La priere faite & l'absoblution donnée, les deux corps se separerent d'un petit intervale, le sieur Guillon marchant aux Ennemis trouva deux Compagnies postées au haut du defilé, il en essuya le feu aussi bien que les sieurs de la Garique, & de la Montagne avec leurs Compagnies qui le soûtenoient, puis fit faire la sienne ainsi que les deux Capitaines, & en mesme temps fit charger l'épée à la main. Les Ennemis ébranlez du grand feu des nostres, se renverserent & prirent la fuite, nous ayant tué quelques soldats, & les Sieurs Michel &

de la Perelle Enseignes.

Le sieur d'Aigremont commandant les enfans perdus de la droite, trouvant les Ennemis plus advantageusement postez, & la montée plus rude, fut d'abord repoussé, & ceux qui le soûtenoient renversez; ce qui obligea le Chevalier de saint Laurent de mettre pied à terre & se jetter à la teste des siens, qu'il anima si bien de l'exemple & de la voix, qu'ils le suivirent vigoureusement aux Ennemis qui plierent, & voyant les troupes de nostre gauche prendre la hauteur, prirent la fuite pour se joindre à ceux de leur party, qui se retiroient apres avoir esté poussez par nostre aisle gauche, & qui taschoient de se joindre

à une Compagnie des leurs qui n'avoit point combatu, & eſtoit reſtee proche d'un Temple plus haut dans les terres de mille ou 1200. pas que nos attaques; & comme cette Compagnie s'advançoit à eux, elle rencontra les RR. PP. Valtier, la Borde & Poinſet Ieſuites, les Srs Girous & Martin Preſtres Seculiers, & le Pere Philippes Hermite, ſans autres armes que des Crucifix à la main, qui ſuivoient les troupes, & par un chemin plus court tout à fait ſur la gauche, cherchoient à les joindre ſur la hauteur. Son plus grand exploit ſe termina à faire une décharge ſur ces bons Eccleſiaſtiques, de laquelle le P. de la Borde & le ſieur Girou furent tuez.

Nos deux aisles cependant se joignirent, & voyant les Ennemis se ralier avec cette Compagnie qui n'avoit point combatu, marcherent à eux, & les chargerent avec ordre & vigueur. Ils témoignerent d'abord de la fermeté, & firent une fort belle décharge, mais les nostres les poussant l'épée à la main, ils se renverserent & prirent entierement la fuitte vers la montagne, de sorte que la campagne resta libre aux Negres, qui s'y répandirent & mirent le feu dans toutes les cannes, maisons & sucreries des Anglois.

Les troupes apres cela marcherent sans trouver aucun obstacle dans le quartier des Anglois, & passerent la profonde

ravine de Nicleton ſans oppoſi-
tion. Comme elles furent au
haut de cette ravine, dans la
plaine qui eſt entre elle & les
cinq Combles, elles firent halte
pour reprendre haleine, ayant
ſouffert beaucoup de la chaleur
& de la fumée, ſe remettant en
marche le long d'un chemin
bordé d'un coſté d'un grand
foſſé reveſtu de raquettes, & de
l'autre de brouſſailles & cannes
fort épaiſſes, qui conduit à la
place d'armes devant le Temple
des cinq Combles; Quelques
Cavaliers marchant devant
tomberent dans une embuſcade
de Mouſquetaires, que les En-
nemis avoient poſtez dans les
foſſez & dans les brouſſailles
qui ſont à l'entrée de cette place.
Le

Le Commandeur de Sales qui
les ſuivoit les voyant envelopez
ſe tourna, appellant ſa Cavale-
rie à luy, & quoy qu'il ne fut
ſuivy que des ſieurs du Mouchet
& de Contamine Commis ge-
neral de la Compagnie, il pouſſa
le piſtolet à la main, aux Enne-
mis, qui ſe retirerent dans la pla-
ce d'arme, & furent en meſme
temps ſoûtenus du feu des deux
Compagnies Angloiſes qui n'a-
voient point combattu, & qui
eſtoient poſtées au dedans & au
tour du Temple des cinq Com-
ples. Le Commandeur de Sales
receut dans cette décharge un
coup de mouſquet à la teſte, qui
mit fin à une des plus belles &
vertueuſes vies que l'hiſtoire
nous puiſſe repreſenter, & les Srs

du Mouchet & de Contamine furent dangereusement blessez.

Cette mort inopinée mit de l'effroy dans nos troupes, en sorte qu'elles demeurerent comme immobiles à ce spectacle, & n'eussent pas marché en avant, si le Chevalier de Saint Laurent, averty de ce malheur, ne fut accouru à leur teste, où mettant pied à terre, & l'épée à la main (ayant auparavant fait ranger dans les halliers & couvrir d'un manteau le corps du feu sieur de Sales) n'eût commandé de le suivre, & de charger les Ennemis; ce qu'il fit avec tant de vigueur & de courage, secondé du sieur de la Garique & des siens, qu'il ren-

versa les ennemis, & les poursuivit toûjours tuant, jusques au fond de la profonde ravine au delà des cinq Combles, ayant eu ce déplaisir de voir le sieur de la Garique dangereusement blessé auprés de luy; Apres quoy le chemin estant libre pour la jonction de nos troupes à celles de la Cabsterre, on marcha droit à ce lieu.

En y arrivant le Chevalier de Saint Laurent apprit que les sieurs du Sannoys & du Poyet Capitaines, commandant les troupes de la Capsterre & Ance Louvet, estant postez sur la ravine qui separe les frontieres, avoient esté attaquez par le Colonel Remes Anglois & ses gens, & les avoient si vigoureusement

répouſſez, qu'ils avoient eſté obligez de ſe retirer vers les montagnes, apres avoir laiſſé prés de 80. dés leurs ſur la place; Le ſieur du Poyet y ayant eſté fort bleſſé, le ſieur Roger Commis de la Compagnie tué, avec deux habitans, & quelqu'uns de bleſſez. Les fuyards tant du quartier du Nort que de cét endroit, gagnerent tous un paſſage au travers des montagnes, qui communique avec le quartier des Anglois de la grande Radde, par lequel ils ſe rendirent proche leur Gouverneur, qui fut fort ſurpris d'apprendre le progrez des François auſſi-toſt que leur attaque; ce qui le fit reſoudre de ſonger promptement à vanger les ſiens

& prendre le party que vous verrez cy-apres.

Nos troupes estant arrivées à la Cabsterre, & ayant joint celles de ce quartier, le Chevalier de S. Laurent trouva qu'il estoit d'une necessité absoluë de les faire manger & reposer, estant fatiguées des veilles, de la longue marche, de la chaleur, & des combats, à un point qu'à peine les plus vigoureux se pouvoient soûtenir; aussi avoient-elles fait plus de trois lieuës de marche la nuit & presque autant le jour, toûjours combattant, ce qui l'obligea de donner ordre aux choses necessaires pour subvenir à leur besoin, tandis qu'il commandoit le sieur de Sannois avec les troupes de la Cabsterre

pour aller joindre le ſieur de Poincy à la pointe de Sable; Lequel ſieur de Sannois peu apres s'eſtre mis en marche receut avis par un Cavalier, qui luy eſtoit dépeſché de cét endroit, qu'il s'y eſtoit rendu un tres-grand, long & perilleux combat, où les François avoient eſté favoriſez de la victoire comme aux autres, du commencement duquel il avoit déja eu quelque avis, ſans en ſçavoir le ſuccez.

Le Gouverneur des Anglois n'eût pas plûtoſt appris l'irruption des François dans leur quartier du Nord, qu'il envoya ordre aux troupes des deux Frontieres de la pointe des Palmiſtes, & de celle de Sable, de

se tenir en estat d'attaquer les François, joignant un ordre particulier à 800. hommes choisis estant à cette pointe des Palmistes, de ne point bransler de leur poste, s'il ne leur commandoit en personne, ou qu'ils ne vissent un contre-signé, dont il estoit convenu avec eux.

Ces ordres donnez, il commanda à tout ce qu'il pût rassembler de troupes de se mettre en estat de marcher. Et comme il estoit en conference pour cét effet avec le Colonel Morgan, Gouverneur de S. Eustache, commandant les Boucaniers, on les vint advertir que les leurs estoient aux mains avec les François à la pointe de Sable. Le Gouverneur Wats estoit

d'opinion d'aller avec une partie de leurs forces, attaquer la Basse-terre des François par le quartier de la riviere de Pentecoste, tandis qu'avec des forces considerables on s'opposeroit à eux du costé de la pointe de Sable, pretendant tirer cét avantage, que se rendant maistre des femmes, enfans, esclaves, & de la meilleure partie des biens des François, il leur osteroit le courage pour se deffendre contre toutes ses forces, qu'il rejoindroit ensemble apres s'en estre emparez; mais la promptitude & violence du sieur Morgan ne luy permit pas d'executer un conseil aussi prudent qu'il eût esté pernicieux pour les François: car ayant accusé Vvats

de trahison, & luy disant qu'il ne vouloit pas combattre comme un coquin, il mit le pistolet à la main, & le menaça de luy en donner dans la teste, s'il ne marchoit sur le champ où leurs gens estoient aux mains, ce qui obligea ce Gouverneur de prendre ce party de peur de division.

Ils arriverent avec leurs troupes sur le bord de la petite ravine de la pointe de Sable, qui les separe d'avec les François, & trouverent les leurs escarmouchans avec nos gens, qui estoient postez dans une Savanne ou Prairie, dans laquelle sont basties les Cases du sieur de l'Esperance, Capitaine de ce quartier; ils les firent aussi-tost

marcher par la hauteur, puis ayant fait leur détachement, ils firent attaquer le Corps de Garde avancé des noſtres, qui s'eſtoit poſté dans une petite Savanne à la teſte de ces meſmes Cazes, & eſtoit ſoûtenu de deux petits bataillons de 300. hommes des noſtres, ayant à leur teſte le ſieur de Poincy, dont le nom eſt aſſez connu pour ne pas m'obliger à m'eſtendre ſur ſon merite & ſa naiſſance.

Nos gens furent pouſſez, & les ennemis s'eſtant rendus maiſtres de leur poſte, gagnerent les premieres Caſes; mais ayans eſté enſuite chargez par nos deux petits bataillons, ils plierent, & furent repouſſez juſques au delà du poſte qu'ils

avoient pris ſur les François. Le ſieur de Poincy receut une bleſſure, dont il eſt mort en cette charge.

Les ennemis repouſſez, eſtant ſoûtenus & rafraiſchis de nouvelles troupes, revinrent une ſeconde fois aux noſtres, & recommencerent un fort rude combat. Ils gagnerent meſmes les maiſons qu'ils avoient perduës, mais ils en furent bien toſt chaſſez par nos troupes, qui avoient cét advantage ſur eux, que le terrain allant en penchant, eux eſtans en bas, & les ennemis ſur la hauteur, ils n'eſtoient point obligez de bourer leurs armes, & pouvoient tirer deux coups contre les ennemis un.

Les Chefs Anglois voyans

leurs gens repoussez de ces attaques, se resolurent d'en donner une generale avec toutes leurs troupes au nombre de plus de 1200. hommes, & pour leur donner plus de courage le Gouverneur Vvats prit la droite, & le Colonel Morgan la gauche, & se mettant à la teste des leurs ils occuperent tout le front de la hauteur des Cases & Savannes du sieur de l'Esperance, & marcherent pour charger tout d'un temps par tout les endroits, par où l'on pouvoit les attaquer de front; Mais comme le sieur de l'Esperance & ses enfans, qui commandoient apres la blessure du Sieur de Poincy, virent qu'ils alloient estre emportez s'ils ne jettoient

quelques gens devant eux qui soûtinssent le premier effort des ennemis ; ils firent couler le long d'un fossé, que les ennemis n'avoient pas reconnu, sur la gauche de leurs premieres attaques, & derriere quelques arbres le long du grand chemin, par où ils venoient defilants dix à dix, environ 50 fuziliers, avec ordre de ne tirer qu'à bout portant, & si-tost qu'ils se verroient pressez de se retirer à leur gros. Cela fut si bien executé & ses gens conduits par le fils du sieur de l'Esperance, qui y fut tué, choisirent si bien leurs coups, qu'ils tuerent de leur premiere décharge, le Gouverneur Vvasts & trois Capitaines, & blesserent à mort le Colonel Morgan. Ce

qui ayant fait demeurer les troupes Angloises sur le cul, donna lieu aux nostres de faire une seconde décharge, & aux deux petits bataillons, qui les devoient soûtenir, de sortir de leurs postes, & charger les ennemis, avec tant de succez, qu'ébranslez de la perte qu'ils venoient de faire de leurs Chefs, ils plierent, puis prirent ouvertement la fuitte, & furent poursuivis par les nostres, toûjours tuant, jusques bien loin sur leurs terres.

Quoy que sur l'advis de cét advantage on pût faire demeurer les troupes conduites par le sieur de Sannois; le Chevalier de S. Laurent ne laissa pas de les faire marcher vers cette pointe de Sable en diligence, tandis

qu'il cherchoit les vivres pour reparer les forces de ses gens, & qu'il s'occupoit à leur faire distribuer tout ce qui pouvoit contribuer à cét effet : mais comme il apprehendoit que les ennemis ne se raliassent & ne vinssent attaquer une seconde fois le poste de la pointe de Sable, si-tost que ses troupes furent en état, il marcha & s'y rendit avant la nuit : il trouva que nous avions perdu environ 50. hommes aux combats qui s'y estoient rendus avec deux Officiers, outre le sieur de Poincy, & les ennemis quelques 500.

Sur les dix heures du soir un trompette des ennemis, vint demander le corps de leur Gouverneur, mais l'on jugea que

c'estoit plûtost pour observer les nostres que pour ce dessein, puisqu'ils n'enlevérent pas ce corps quoy qu'on le leur eût permis.

Le lendemain matin comme on se disposoit à l'attaque du quartier de la grande rade des Anglois, où ils estoient assemblez au nombre de deux mille hommes, un Officier de cette Nation demanda à parler, & ayant esté conduit au Chevalier de Saint Laurent, luy proposa un accommodement, ce qui l'obligea d'assembler à l'instant ses Officiers, qui connoissant que les nostres manquoient de poudres & de munitions, furent d'avis de leur proposer ces conditions.

Que les Anglois livreroient

incessamment leurs Forts, Canons, armes & munitions.

Que tous vagabons & gens sans habitation sortiroient sans delay de l'Isle.

Que ceux qui y estoient establis pourroient y demeurer & faire valoir leurs biens, en prestant serment de fidelité au Roy.

Qu'il seroit permis à ceux qui voudroient vendre leurs habitations & meubles d'en disposer au profit des François & d'en retirer le payement.

Qu'il ne leur seroit permis de porter aucunes armes, pas même l'épée.

Qu'ils auroient liberté de conscience, pourveu qu'ils n'en fissent aucun exercice, ny aucu-

nes assemblées publiques.

On adjoûta cette clause à ces conditions, que s'ils n'acceptoient ces Articles, & ne donnoient des ostages dans quatre heures, on les attaqueroit si tost qu'elles seroient expirées: dans le temps prescrit les Officiers Anglois vinrent & signerent la Capitulation. En consequence de laquelle les nostres furent mis en possession des Forts & armes des ennemis.

Quoy qu'il semble que ce grand succez fut principalement deû à la prudence du conseil du Commandeur de Sales, ainsi qu'à son courage & à sa valeur, & à la vigueur & fermeté du Chevalier de Saint Laurent. Il est cependant certain que l'action

qui s'est passée à la pointe de Sable, & le courage extraordinaire que les nostres ont témoigné dans ce cõbat; est ce qui a decidé la fortune des deux Nations, puis que sans la valeur de ce petit nombre de François & de leurs chefs, les ennemis s'estant rendus maistres de ce poste, seroient venus tomber sur les bras des troupes du Chevalier de S. Laurent, tellement harrassées d'une longue marche, & si fort travaillées de la faim & de la soif, qu'elles eussent difficilement pû rendre aucun combat.

Que si de nostre part ces choses ont beaucoup contribué à la victoire, la division des chefs ennemis n'y a pas peu aydé,

l'emportement du Colonel Morgan ayant empesché l'effet des resolutions du Gouverneur Vvats, & fait que les huit cens hommes d'élite postez à la pointe des Palmistes, demeurerent pendant toute l'action les bras croisez attendant toûjours leurs ordres.

Comme ces choses se passoient à saint Christophle le Milord Vvilloughby faisoit embarquer huit cens hommes à la Barbade sous le commandement de son Neveu Henry Vvilloughby, avec ordre d'en prendre environ cinq cens en l'Isle d'Antique, & avec ces forces d'aller joindre celles qu'avoit preparées le Gouverneur Vvats, puis avec tout ce nom-

ore d'hommes, qui devoient
passer celuy de cinq mil soldats,
entreprendre avec une seûreté
apparente, l'attaque des quartiers
François de l'Isle de S. Christo-
phle.

Le Lieutenant General Henry venoit avec huit bastimens, entre la grande terre de la Guadeloupe & l'Isle d'Antique, lors qu'il rencontra une Barque Françoise partie de Marie-Galante pour S. Christophle; la prise luy en fut facile, puisque cette Barque estoit sans Canon & sans deffense, & que les Vaisseaux de ce Lieutenant General estoient meilleurs voilliers & bien armez. Mais sa surprise fut extrême, lors que demandant des nouvelles aux François,

qu'ils avoient pris dans ce petit Baſtiment, ils luy firent reſponſe qu'il ny en avoit point depuis la priſe de la partie Angloiſe de ſaint Chriſtophle par les François, ſinon que le ſieur de Chambray, Agent General de la Compagnie des Indes Occidentales, s'eſtoit tranſporté en cette Iſle de ſaint Chriſtophle accompagné de trois forts Vaiſſeaux, pour travailler inceſſament à l'evacuation des Anglois hors d'icelle

Si ces nouvelles le ſurprirent, elles luy causerent auſſi beaucoup d'étonnement, & luy firent prendre la reſolution de jetter les troupes qu'il emmenoit de la Barbade, partie dans Antique, & partie dans Nieves,

pour ayder à les deffendre contre les efforts des François, & de demeurer en celle d'Antique, jusques à ce qu'il y eust receu des nouvelles du Milord son Oncle.

Dans ce mesme temps le Saint Louys de Bayonne, & la Concorde, qui estoient partis par les ordres du Commandeur de Sales, pour aller querir les habitans de S. Martin, & de Saint Barthelemy, & les apporter en l'Isle de Saint Christophle, y estoient arrivez avec les habitans de ces deux Isles au nombre de 300. hommes portans armes; lesquels le Chevalier de Saint Laurens fit départir sur les habitations Angloises tombées en confiscation, afin de

leur donner moyen de trouver leur subsistance dans la culture de leurs terres. Le Sr de Chambray Agent General de la Compagnie, qui y estoit aussi arrivé dans la Fregate du S. Sebastien, accompagné de deux autres Vaisseaux, travailloit conjointement avec le Chevalier de Saint Laurens, à faire executer le traitté qui avoit esté fait à la pointe de Sable avec les Anglois.

Ces gens, auprés de qui la foy des traittez n'est pas en fort grande consideration, furent égallement surpris de l'humanité des François, & de l'éxactitude avec laquelle ils se portoient à l'éxecutiou de ce traitté: Mais comme nous jugeons ordinaire-

dinairement des intentions & des actions futures d'autruy, suivant nos propres sentimens & nos propres inclinations, ils ne purent se figurer que ce qui ne leur auroit pas esté une loy absoluë, le fut aux François, & ne purent estre persuadez qu'ils fussent aussi Religieux à l'avenir, à l'execution de ce qui avoit esté promis, qu'ils le parroissoient dans les commancements, puis que s'ils s'estoient trouvez en leurs places, leur interest auroit esté leur unique loy ; & l'observation du traitté n'auroit pû les empécher de se porter à tout ce qui leur eust paru de plus utile, quoy qu'il fut contraire à leurs promesses. Ces pensées les porterent à tenter toute sorte de

voyes, pour sortir d'avec les François, & les engagerent à vendre leurs habitations avec beaucoup d'empressement, & à transporter leurs effets les plus cōsiderable dans les autres Isles de la domination Angloise.

L'on observa autant qu'il fut possible de ne permettre qu'à peu de gens de cette Nation (capables de porter les armes) d'aller dans les Isles voisines, comme Nieuës, Montsarra & Antique. La meilleure partie fut envoyée à la Jamaique, à la Virginie & Floride, à la Vermude & aux Assores. Quelques uns retournerent en Angleterre, & peu resterent soubs la promesse de prester dans le temps le serment de fidelité.

Le soin que l'on eût de se delivrer des ennemis qui estoient dans le dedans, n'empescha pas le Chevalier de S. Laurent, & le sieur de Chambray, de songer à se fortifier contre les attaques qu'ils pourroient recevoir de ceux du dehors, ils écrivirent pour cét effet aux sieurs du Lion & de Clodoré, Gouverneurs des Isles de la Guadeloupe & Martinique, & leur representerent que l'Isle de S. Christophle estant le but & l'objet où se portoient toutes les pensées des Anglois, tant par la honte & la confusion qu'ils venoient d'y recevoir de leur défaite, que par l'esperance qu'ils avoient d'en faire plus facilement la conqueste, que d'au-

cune des autres Isles Françoises, parce qu'ils connoissoient mieux la force & le nombre des Habitans, & qu'ils pouvoient profiter des avantages que leur fournissoient ceux des leurs qui y avoient demeuré durant longues années, à qui les descentes, le terrain, & les routes n'estoient pas inconnuës; il y avoit bien de l'apparence que ce seroit celle contre laquelle ils porteroient leurs premiers efforts, ce qui les engageoit de les prier de les vouloir secourir d'un nombre d'hommes choisis de leurs gouvernemens, qui pussent demeurer dans l'Isle de S. Christophle, comme en lieu de garnison, & la deffendre contre les forces des ennemis,

en cas qu'elle fut attaquée, les assurant que la subsistance seroit fournie, tant aux Officiers qu'aux soldats, en sorte qu'ils en seroient satisfaits.

Leurs demandes ne parurent point extraordinaires à ces Gouverneurs, qui crurent facilement que la premiere tentative des ennemis, devant apparemment se faire contre l'Isle de S. Christophle, ils n'avoient pas lieu de craindre d'en estre attaquez dans leurs Isles, qu'apres que les ennemis se seroient emparez de celle là, dont la perte leur parut d'une si grande consequence pour le service du Roy, l'interest de la Compagnie, & la conservation des postes, où ils commandoient, qu'ils n'hesi-

terent point à détacher chacun 150. bons hommes, commandez par nombre suffisant d'Officiers, qu'ils envoyerent incessamment pour demeurer dans l'Isle de S. Christophle, & y faire les fonctions militaires comme auroit pû faire une garnison.

Ce secours receu, l'on jugea à propos (n'apprenant point que les ennemis eussent de forts Navires en la mer) d'envoyer croiser le Capitaine Bourdet, commandant la Fregate de S. Sebastien, bonne voiliere & montée de 24. pieces de Canon. A sa premiere course il rencontra sous l'Isle de la Dominique un Navire Anglois monté de 14. pieces de Canon & de 90. hom-

mes, l'ayant vigoureusement attaqué; ceux qui le montoient firent une mediocre deffense, & se rendirent apres un leger combat. L'on trouva dans cette prise les prisonniers que les Anglois avoient pris dans la Barque que le Lieutenant general Henry avoit prise, entre Antique & la Guadeloupe, qui rapporterent que ce bastiment avoit esté équipé en guerre par les Anglois en l'Isle d'Antique pour faire la course sur les François, & qu'il portoit le nommé Ovarnard Mestis, c'est à dire, fils d'une Caraybe Indienne, & d'un Anglois, de qui le pere avoit esté durant plusieurs années Gouverneur pour les Anglois dans S. Christophle, au-

quel Ovarnard le Milord Vvilloughby avoit donné une Commission de Gouverneur de l'Isle de la Dominique, occupée seulement par les Indiens Caraibes.

HISTOIRE DE L'INDIEN Ovarnard.

CHAPITRE IX.

CEt Ovarnard, né comme nous avons dit, avoit passé sa plus tendre jeunesse dans la maison de son pere, où il avoit esté assez bien élevé pendant son veuvage; mais ce Gouverneur Ovarnard s'estant remarié & sa seconde femme traitant fort mal ce fils naturel de son mary, poussé de chagrin

& de dépit, il s'échapa de l'Isle de S. Christophle & se retira prés de sa mere dans l'Isle de la Dominique, où il vécut pendant plusieurs années à la Caraibe, s'estant rendu considerable parmy cette Nation, tant par son adresse & son esprit, que parce que les Anglois faisoient quelque estat de sa personne, & luy fournissoient le moyen de vivre plus commodement que ne pouvoient faire les autres Caraibes ses compatriotes. Apres la mort de son pere, les Anglois l'attirerent à la Barbade, & luy firent mesme faire un voyage en Angleterre, de sorte que lors qu'il estoit avec les Anglois il vivoit en Chrestien, & marchoit vé-

tu comme eux, mais lors qu'il retournoit en l'Isle de la Dominique, il quittoit ses habits, se peignoit le corps, & restoit nud comme les autres Indiens. Il estoit à la Barbade, lors que la nouvelle de la Declaration de la guerre vint au Milord Vvilloughby, qui le considera comme un sujet propre non seulement à moderer & faire cesser la haine que les Caraibes avoient contre les Anglois, avec lesquels ils n'ont jamais entretenu ny paix ny commerce, mais mesme à engager ceux de l'Isle de la Dominique à se déclarer contre les François, & recevoir garnison Angloise, ce qui auroit esté commode aux Anglois, & auroit apporté une

incommodité & un dommage considerable aux François. L'Isle de la Dominique estant scituée entre la Martinique & la Guadeloupe, à huit lieuës de la premiere, & à six de la seconde, & ayant une Rade admirable aisée à deffendre, & devant laquelle il faut que tous les bastimens qui trafiquent d'une de ces Isles à l'autre passent. Dans cette veuë ce Milord luy donna une Commission de Gouverneur pour le Roy d'Angleterre dans l'Isle de la Dominique, & l'envoya au Lieutenant general Henry à Antique, avec ordre de le faire passer au plûtost à le Dominique, où le portoit ce Navire Anglois.

Le Capitaine Bourdet, qui

n'avoit que ſoixante hommes dans ſa Fregate, embarraſſé du nombre de priſonniers Anglois qu'il avoit au nombre de 80. rendit le bord à la Guadeloupe, où il laiſſa ſa priſe, & les François qui eſtoient priſonniers dans ce baſtiment, faiſant connoiſtre au ſieur du Lion Gouverneur, de quelle conſequence eſtoit la perſonne d'Ovarnard, afin que l'on prit ſoigneuſement garde à ſon évaſion: il n'obmiſt aucune choſe pour la ſeureté de ſa perſonne, & afin qu'il ne pût pas aiſement échaper.

Cela fait Bourdet remit en mer, & trouvant deux baſtimens Anglois en marchandiſes entre Montſarra & Nieuës, il

s'empara du plus proche, & donna si vigoureusement la chasse au plus éloigné qu'il l'obligea d'échoüer à la coste de Nieuës du costé de la Rotonde, où le Navire & les marchandises furent perdus, les hommes s'estant sauvez dans leurs Chaloupes, & apres cét exploit il retourna avec sa prise à Saint Christophle.

PROJET DU SIEUR de Clodoré, pour l'attaque de Nieuës.

CHPITRE X.

DAns ce temps le sieur de Clodoré Gouverneur de la Martinique, voyant qu'il y

avoit nombre de Navires à la Rade de ſon Iſle, tant François que Flamans, tous diſpoſez à faire conjointement la guerre aux Anglois, crût qu'il faloit profiter de l'eſtonnement où ils eſtoient, & ſans attendre qu'ils euſſent repris cœur, attaquer l'Iſle de Nieuës, dont il croyoit la priſe abſolument neceſſaire à la conſervation de S. Chriſtophle; il eſtima que cela ſe pouvoit faire avec 1800. hommes tirez des trois Iſles, & offrit (dans la propoſition qu'il en envoya faire à la Guadeloupe & à S Chriſtophle) de s'embarquer à la teſte de 700. hommes de la Martinique.

Cette propoſition portée au ſieur du Lion, Gouverneur de

la Guadeloupe, il s'en remit sans l'approuver ny la contredire, à la resolution que l'on prendroit à S. Christophle, offrant en cas qu'ils approuvassent l'execution de l'entreprise, de s'embarquer avec cinq cens hommes de la Guadeloupe, aussi resolus à bien faire que ceux de la Martinique.

Le Chevalier de S. Laurent l'ayant receuë à S. Christophle, & l'ayant communiquée au sieur de Chambray la crut de trop grande importance pour estre determinée en quelque façon que ce fut sans estre discutée dans un conseil de guerre composé des principaux Officiers de cette Isle. Il le fit assembler à cét effet, & apres

avoir propoſé les avantages que produiroit à cette Iſle la priſe de Nieuës, & l'incommodité qu'elle en recevroit quand elle reſteroit entre les mains des Anglois, conclud que la choſe eſtoit utile & avantageuſe; mais lors qu'il fut queſtion de diſcuter les moyens pour y parvenir, il luy parut ſi perilleux, de détacher aucuns hommes de l'Iſle de S. Chriſtophle pour une entrepriſe de cette nature, qu'il ne peût donner les mains à l'execution, de ce qu'il croyoit utile & avantageux, veu le grand nombre d'Anglois qui reſtoit à en evacuer, & qui pourroient dans le moindre mauvais ſuccez reprendre courage, & eſtans au milieu des François, entrepren-

dre avec facilité de reconquerir au moins un quartier de l'Isle, que leur épouvante & leur estonnement leur avoit autant fait perdre que la valeur des François, ce qui luy paroissoit un obstacle invincible ; outre qu'il ne jugeoit pas mesme à propos que l'on hazardast les principales forces des autres Isles pour une entreprise, dont le succez pouvoit estre incertain, & qu'il estimoit plus convenable à l'estat où estoient les affaires dans les Isles, de porter presentement toutes ses pensées à la conseruation de ce que l'on avoit déja conquis ; se reservant à entreprendre contre les Anglois lors que l'on auroit receu les secours qu'il y avoit lieu d'attendre

& eſperer de France.

Comme le ſieur de S. Laurent s'eſtoit acquis un fort grand credit ſur les eſprits de tous les Officiers & de tous les Habitans de l'Iſle de S. Chriſtophle, ſon ſentiment fut ſuivy de la meilleure partie, & le reſultat de ce conſeil aboutit à declarer aux Gouverneurs de la Martinique & de la Guadeloupe, que s'ils ſe trouvoient aſſez forts pour entreprendre l'attaque de Nieuës avec les ſeules troupes de leurs Iſles, ils pouvoient le faire, mais qu'il ne faloit point qu'ils contaſſent ſur aucun détachement de l'Iſle de S. Chriſtophle, de laquelle on ne jugeoit pas à propos de tirer un nombre d'hommes conſiderable par

a raiſon de celuy des Anglois qui eſtoient encore dans cette Iſle, ny meſme de les expoſer à une entrepriſe perilleuſe, veu le beſoin que l'on en pourroit avoir pour la deffenſe de ce poſte, que l'on ne doutoit point qui ne deut eſtre attaqué par les ennemis ſi toſt qu'ils auroient reçeu du ſecours d'Europe.

Cette reſolution determina le Gouverneur de la Guadaloupe à ne point ſonger à l'entrepriſe, & fit eſchoüer entierement ce deſſein ; ce qui me paroiſt une fort grande faute, puiſque la conqueſte de Nieuës, aſſuroit entierement l'Iſle de ſaint Chriſtophle, oſtant aux Anglois une retraitte d'où ils peuvent obſerver tout ce qui

ce paſſe dans cette Iſle. La ſcituation de Nieuës luy donne cét avantage qu'elle eſt au vent de ſaint Chriſtophle, qu'elle à une bonne Radde devant laquelle tous les Vaiſſeaux venants tant de France que des autres Iſles, ſont obligez de paſſer, raſant la terre de fort prés, ſans quoy ils ne peuvent moüiller à la Baſſe-terre de S. Chriſtophle, de ſorteque tenant deux ou trois Fregattes de Guerre poſtez ſous ſes forts, il eſt impoſſible qu'aucun Navire aborde à S. Chriſtophle ſans eſſuyer un Combat contre des gens qui ſont en eſtat de vous tomber ſur les Bras à voſtre paſſage, ou de vous laiſſer faire voſtre routte s'ils vous croyent plus forts,

adjoutez à cela que la prise de cette Isle ostoit aux Anglois un corps de 1000. hommes portans armes, toûjours prests à s'embarquer & à tomber en deux heures de temps sur l'Isle de saint Christophle, sans aucune depense ny embarras, dont les Anglois pouvoient tirer de bien plus grands avantages qu'ils n'ont fait dans la suite. La raison des habitans Anglois restez à saint Christophle, ny celle du risque où l'on pouvoit exposer cinq ou six cens hommes de deux mille effectifs qui estoient pour la deffence de cette Isle, ne me parroissant pas considerable, parce que les Anglois estoient gens de peu de valeur, sans armes, sans chefs, écartez

en differents quartiers de l'Iſle & des cœurs & du courage deſquels la peur s'eſtoit ſi fort emparée qu'ils ne reſpiroient qu'à ſortir d'un lieu, où ils eſtimoient n'y avoir aucune aſſurance pour eux ; outre qu'ils eſtoient extremement obſervez, & qu'il leur eſtoit preſque impoſſible de tenir aucun conſeil, & faire la moindre aſſemblée. Pour le peril que l'on craignoit, pour les habitans François qui auroient eſté à l'attaque de Nieuës ; il ne pouvoit pas eſtre conſiderable puiſqu'il n'y avoit de riſque qu'à la deſſente, l'Iſle n'eſtant aucunement fortifiée, enſorte que les hommes detachez eſtant une fois à terre, la priſe en eſtoit infaillible, tant à cauſe de l'eſpou-

ante des habitans de ce lieu, ue parce qu'ils manquoient 'armes & de munitions de Guerre.

PROJETS ET ENTREPRISES *du Millord Vvilloughby, contre les François en l'Amerique, son naufrage & la perte de sa Flotte.*

CHAPITRE XI.

CEs choses se passoient dans les Isles Françoises és mois le May & Juin 1666. tandis que le Millord Vvilloughby, estant à la Barbade, dans un chagrin mortel, du mauvais succez de saint Christophle, meditoit les moyens de conquerir ce

qu'il avoit si malheureusement perdu contre son attente. Il avoit avis d'Angleterre que le secours qui luy estoit destiné en devoit incessament partir ; & comme il luy amenoit des Vaisseaux, des armes, & des munitions de Guerre, il disposoit toutes choses pour qu'à son arrivée il se trouvast des hommes prests pour l'étreprise d'une conqueste qui estoit le seul but de ses pensées : de sorte que vers la my Juillet que la Flotte (dont le sieur de la Barre avoit eu nouvelle à Madere) arriva, il avoit seize cens hômes prests à la Barbade, avec lesquels ils s'embarqua, apres avoir disposé toutes les choses necessaires à son entreprise, sa Flotte composée de

treize

treize Navires, une Cache & trois Barques partit de la Barbade les derniers jours de Juillet; son dessein estoit de venir nettoyer les Raddes de la Martinique & Guadaloupe, s'emparer ou faire eschoüer les Vaisseaux qui y pourroient estre, & de là envoyer prendre le Lieutenant General Henry, avec neuf cens Hommes à Antique, en embarquer quatre cens de l'Isle de Montsarra, & donner le rendez-vous à Nieuës, d'où apres avoir embarqué mille ou douze cens Hommes, il partiroit avec un corps de prés de quatre mille Hommes pour l'attaque de S. Christophle.

Ce dessein qui parroissoit

fort bien concerté, & dont le succez sembloit presque infaillible, avoit esté conceu avec trop de temerité pour reüssir, & ç'a esté une faute si grande aux Anglois d'avoir exposé toutes leurs forces de Terre & de Mer à l'incertitude & à la furie du Houragan, dans la saison de l'année qu'il estoit le plus à craindre, qu'on ne peut assez blâmer ceux qui ont esté les autheurs de ce Conseil.

Cette Flotte parut à la veuë de la Martinique, avec Pavillon blanc, le dernier jour de Juillet, ceux de cette Isle ne doutoient point qu'elle ne fut Françoise, & que ce ne fut celle que le sieur de la Barre devoit amener

pour le secours des Isles : Mais comme l'on eut reconnu les Barques qui l'accompagnoient, tous ceux qui entendoient la Mer, jugerent bien que ces sortes de Bastimens n'avoient pas fait le trajet de France aux Isles, & qu'ainsi ce devoit estre une Flotte Angloise, qui sous un faux Pavillon tâchoit à les surprendre ; ce qui obligea le sieur de Clodoré Gouverneur, de faire donner l'allarme, & ordre aux Capitaines du Lys, & de la Justice, arrivez depuis deux jours de Holande, & à ceux de quelques Vaisseaux Flamans qui estoient en Radde, de se tirer proche de terre, pour estre plus facilemét defendus des batteries que l'on y avoit fait construire

à ce dessein. Les Anglois ayant tout le jour louvoyé, s'approcherent de terre, & avec deux ou trois Chaloupes debarquerent quelques gens sous le Merne aux Bœufs, à deux lieuës du fort saint Pierre, en un endroit appellé le Ponteau de Mer; où ils mirent le feu à deux meschantes petites Maisons de paille, & prirent un vieillard prisonnier qui n'avoit pas eu les Jambes assez bonnes pour se retirer de devant eux, qui fut où se termina leur exploit : car quelques Habitans en armes estant accourus, six ou sept coups de fusils les firent rembarquer avec beaucoup de precipitation.

Le lendemain premier Aoust,

une Fregate legere portant Pavillon Anglois de Vice Amiral, se detâcha de la Flotte, & approcha de la Radde de la Basse-terre, à la portée du Canon, comme pour reconnoistre les Vaisseaux qui y estoient, & les batteries de terre ; & apres y avoir louvoyé pendant deux heures, & esté salüée de plusieurs vollées de Canon du Lys & de la Justice, elle se retira vers la Flote : La nuit de ce même jour le Capitaine Bourdet venant dans le saint Sebastien de saint Christophle, se trouva mélé parmy la Flotte Angloise. Il tomba d'abord dans la mesme erreur qu'avoient fait ceux de la Martinique, & crût que c'estoit les Vaisseaux que de-

voit amener le ſieur de la Barre. Mais le hazard ayant fait trouver ſous ſon Beaupré une Barque Angloiſe, à laquelle ayant fait crier par deux fois en François, d'où eſtoit le Baſtiment, & n'en ayant eu aucune reſponce, il s'aviſa de faire faire la meſme demande par un Matelot Anglois, qu'il avoit dans ſon bord, en ſa Langue, à quoy ceux de la Barque ayant répondu Vvitéhal, il reconnut ſon erreur, & pour ſe prevaloir du reſte de la nuit, fit ſes efforts pour gagner le vent, tirant du coſté de la Dominique, & échappa par ce moyen le peril où il s'eſtoit trouvé. Ce que ne fit pas le Capitaine de Ge-

nito, Commandant un petit Navire François de dix pieces de Canon, qui prevenu de la mesme erreur, donna au travers de la Flotte Angloise, cette mesme nuit, & fut pris par elle.

La Flotte Angloise le troisiéme au matin, fit route vers la Guadeloupe, elle fut veuë de cette Isle dés le soir, donnant chasse au Capitaine Bourdet, dont le Vaisseau se trouvant aussi bon voillier qu'aucun qu'ils eussent, se tira aisement de leurs mains, passant par le vent de la Dominique.

Le quatriéme au matin la Flotte Angloise ayant gagné le vent des Saintes, à la faveur du petit vent de Nordoüest qui

regnoit lors, détacha ſon Vice-Admiral, deux autres Navires & une Cache, pour entrer dans le Havre des Saintes, & s'emparer de deux Fluttes de la Compagnie des Indes Occidentales qui s'y eſtoient retirées; La premiere nommée la Mariane, commandée par le Capitaine Baron, fit quelque reſiſtance, mais ce Capitaine voyant les ennemis prés à ſauter à bord & à s'emparer de ſon Navire, y mit le feu & ſe ſauva à terre dans ſa Chaloupe avec ſon équipage. La ſeconde, appellée la Bergere, commandée par le Capitaine Reouille, fut abordée & enlevée par les ennemis avant que ce Capitaine eut eu le temps de faire ce qu'avoit fait Baron,

dont ils avoient tous deux receu l'ordre du sieur du Lion, Gouverneur de la Guadeloupe; & ainsi ce bastiment resta tout entier au pouvoir des ennemis.

Pendant que ces choses se passoient dans les Isles des Saintes, le Milord Vvilloughby estoit au vent de ces Isles entre elles & Marie Galante; & la Dominique ayant la Guadeloupe & la Grande-terre devant luy, le vent cependant frechissoit & donnoit toutes les marques d'un futur houragan. En effet sur les sept heures du soir le vent augmenta avec tant de violence que la Flotte Angloise qui estoit restée au vent des Saintes, fut entierement dissipée, avec perte de tous les Navi-

res qui la composoient, à l'exception d'une Flutte & d'un petit bastiment de cent tonneaux qui se sauverent desmatez, ceux qui estoient dans les Saintes furent jettez à la coste, faute d'estre bien amarrez, & les Officiers, soldats, & matelots Anglois qui estoient dedans se sauverent à terre, où apres avoir déchargé toutes les vituailles de leurs Vaisseaux, une partie de leurs munitions & Canons, ils commencerent à s'y fortifier, tant dans un méchant reduit qu'ils y trouverent, qu'en un autre poste au dessus où ils travailloient à se mettre en estat de pouvoir deffendre ce lieu contre les attaques des François, s'ils entreprenoient

de venir à eux & d'y attendre le secours qu'ils pouvoient esperer des leurs, ou qu'ils eussent moyen de se sauver par mer en quelques-unes de leurs Isles.

ENTREPRISE ET *attaque du sieur du Lion, des Anglois fortifiez dans les Isles des Saintes.*

CHAPITRE XII.

CE que le sieur du Lion ayant appris, & que les ennemis pouvoient faire le nombre de 600. hommes portant les armes; qu'une partie estoit employée à se fortifier, tandis que leurs gens de Marine travailloient à racommoder

leurs Chaloupes & de moindres bastimens pour s'en pouvoir servir, il jugea qu'il estoit d'une extrême consequence de ne les pas laisser s'establir en ce lieu, où ils auroient coupé le commerce des Isles Françoises avec la Guadeloupe, & celuy de la Basse-terre avec la Capeterre de cette mesme Isle, & seroient restez Maistres d'un bon port, dans lequel ils n'ōt souffert du houragan, que parce qu'ils n'estoient amarez, que comme gens qui veullent mettre à toute heure à la voille. Ainsi comme il le crut absolument necessaire, il resolut de les en aller chasser à force ouverte, mais les moyens de faire ce trajet luy manquoient, toutes les Barques,

Chaloupes & autres Bastimens de mer ayans esté détruits & ruinez par le houragan ; dans cette extrémité il s'avisa de faire chercher & racommoder des Canots, avec lesquels il entreprit, non sans peine & un travail extraordinaire, de faire passer peu à peu des soldats dans les Saintes pour se joindre à quelques Matelots & Habitans de ces Isles, qui sous la conduite du sieur Baron, Capitaine de Navire, & du sieur des Meuriers, commandant en ce poste, s'estoient retranchez en un lieu fort-avantageux, & avoient resisté aux attaques des ennemis. Enfin ayant r'assemblé jusques à sept de ces petits Bastimens, plus propres à porter des In-

diens qu'à tout autre usage, il ne laissa pas de s'y embarquer avec 150. hommes ou environ, & deux petites pieces de Canon de fonte de quatre livres de balles, & avec sa Flotte d'arbres creusez passa aisement le trajet, qui est entre la Guadeloupe & ces Isles, ayant fait mettre ses troupes à terre, & joint celles qu'il y avoit fait passer avant luy, lesquelles avec ce qu'il receut de Marie Galante, pouvoient faire en tout quatre cens hommes; son premier soin fut d'occuper avec ces forces un poste avantageux au dessus des derniers retranchemens des ennemis, il y fit faire une batterie de quatre pieces de Canon, en ayant receu encore

deux de la Guadeloupe, pour les battre en flanc, tandis qu'il se disposoit à attaquer la fasse de leurs retranchemens, & connoissant qu'il estoit difficile que les ennemis luy peussent échapper que par mer, il dépescha à la Martinique une Barque qui luy en estoit arriuée le jour de sa descente, pour donner avis au sieur de Clodoré, que si les Vaisseaux de guerre de la Compagnie nouvellement arrivez en cette Isle là au nombre de trois vouloient tenir la mer, les Anglois tomberoient absolument tous entre ses mains, tout leur travail s'occupant à racommoder une Cache, une Barque & quelques Chaloupes, que le houragan avoit incommodez,

mais qu'ils feroient bien-toſt en eſtat: le Canon fut en batterie à dix heures du ſoir, le quatorziéme Aouſt, & commença à tirer au commencement de la Lune, qui eſtoit en ſon plain, avec autant de ſurpriſe que de dommage des ennemis, qui ne concevoient pas que l'on pût apporter du Canon, en un lieu abandonné à la retraite des chevres ſauvages, & qui paroiſſoit ſeulement acceſſible à ces ſortes d'animaux. Ils changerent en toute diligence leur Canon, pour l'oppoſer à noſtre batterie, & le ſieur du Lion de ſon coſté fit travailler à mettre la ſienne à couvert par des merlons à l'épreuve: le jour venu il fut reconnoiſtre, d'une

petite eminence, où il grimpa
avec peine, le dedans du Fort
des ennemis, & jugeant bien
que leur dessein estoit de se re-
tirer si-tost que leurs Bastimens
seroient en estat de les porter,
il resolut de les attaquer dés la
nuit suivante, quoy qu'ils fis-
sent mine de gens bien resolus
à se deffendre, & qu'ils fussent
en plus grand nombre que les
nostres. Il declara sa pensée
à ses Officiers, & à ses Trou-
pes, qu'il trouva fort disposées
à seconder ses bonnes resolu-
tions. L'attaque fut donc
resoluë, & les détachemens
faits pour cét effet. Le sieur
Surmont en conduisoit une
partie composée des Hommes
de Marie-Galande, le sieur

Campagne du Vignau, une compoſée de ceux de la Guadaloupe; & le ſieur de la Roque, une autre avec les gens de la Martinique. Le ſoin du ſieur du Lion les avoit pourveus de Haches & de Serpes pour coupper les Palliſſades, & de Grenades pour déloger les ennemis, lors qu'ils ſeroient au pied de leurs retranchemens. Ces attaques eſtoient ſouſtenuës par le ſieur de la Forge avec cent vingt hommes, & par le ſieur du Lion avec cent: ſur les deux heures de nuit, l'on donna ſuivant les ordres: Et les ennemis apres avoir fait quelque reſiſtance abandonnerent le fort d'en haut que l'on attaquoit, & ſe

retirerent dans leurs retranchemens en bas, y laissans leurs Drappeaux qu'ils avoient arborez. Ils avoient à mesme temps fait une sortie d'environ cinquante Soldats, qui venoient pour coupper & charger la trouppe, à la teste de laquelle estoit le sieur du Lion, qui les repoussa vigoureusement jusques dans leurs retranchemens, où ils furent suivis par le sieur de la Boissiere, & quelques Volontaires.

Nos soldats, maistres du Fort d'en haut, pousserent les ennemis jusques proche leurs retranchemens, pillerent & renverserent les Tentes qui estoient entre eux & le Fort qu'ils avoient pris; mais

n'ayant pas d'ordre, & n'estant pas soustenus se retirerent sous leur Conqueste ; Le sieur du Lion ayant eu advis de cét advantage, crût qu'il falloit profiter de l'épouvante des ennemis & de la chaleur de nos troupes. Et pour cét effet, donna ordre de donner dans les retranchemens des ennemis, qui furent attaquez de toutes parts, & par eux deffendus jusques à la pointe du jour, avec perte de cinq ou six des nostres, & une vingtaine de blessez. A la pointe du jour nos troupes receurent ordre de se retirer dans leurs postes, & le sieur du Lion alla luy-mesme les poster aux lieux que l'on avoit occupez la nuit, desquels les ennemis

estoient veus à revers dans leurs retranchemens, d'où ayant fait faire feu tant de la mousqueterie que du Canon, ils arborerent le pavillon blanc & demanderent à capituler. Et comme l'extremité où ils estoient reduits, estoit de la nature de celles qui ne laisse lieu d'esperer aucune condition avantageuse, ils se rendirent prisonniers de guerre, au nombre de douze Officiers & prés de cinq cens soldats, ayant eu 35. des leurs de tuez & 80. de blessez. Il ne fut tué en cette occasion que six François & une vingtaine de blessez, chacun estant obligé de demeurer d'accord que jamais entreprise n'a esté plus hardie & plus extraordinaire;

puisque ceux qui sçauront ce que c'est que des Canots & Piraugues, seront asseurement étonnez que l'on ayt pû entreprendre de passer trois lieuës de mer assez rude dans ces sortes de Bastimens, chargez de soldats, vivres & munitions, & à leur seul ayde porter un nombre de soldats suffisant pour aller attaquer les Anglois retranchez, & en beaucoup plus grand nombre.

Il est cependant certain que si le sieur du Lion eut tardé huit jours l'execution de cette entreprise, ou il eut esté hors d'estat de l'executer par la retraite des Anglois, ou dans l'impossibilité de les forcer, si avec le secours qui leur venoit, ils

ussent pris le party de se forti-
ier en ce lieu.

PERTE DV NAVIRE *le S. Sebastien à la Rade de la Martinique, & comment.*

CHAPITRE XIII.

DAns le temps que ces choses se passoient aux Saintes, le Capitaine Bourdet estoit retourné à la Martinique, à la Rade, à laquelle ayant moüillé & mis pied à terre avec quelques-uns de ses Officiers, il fut trouver le sieur de Clodoré, Gouverneur de cette Isle, auquel il dit qu'il venoit sçavoir s'il ne desiroit rien mander à la Guadeloupe, dans le cul

de sac de laquelle il avoit ordre du sieur de Chambray, d'aller passer le reste de la saison des houragans, & y prendre charge pour son retour en France. A quoy le sieur de Clodoré luy dit, qu'il n'y avoit point d'apparence d'executer cét ordre, ny qu'il allast en un lieu où il avoit veu la Flotte ennemie s'exposer une seconde fois, à estre pris; que puisqu'il se trouvoit dans son Isle, il se croyoit en droit de luy commander, comme il faisoit, de lever l'ancre, & s'aller mettre à couvert dans le Carenage, où estoient le Lys, la Justice, & quelques autres Vaisseaux de la Compagnie. A quoy Bourdet ayant brusquement repliqué qu'il n'en

feroit

feroit rien, & qu'il sçavoit les ordres qu'il avoit à suivre. Les choses allerent si avant que le sieur de Clodoré l'ayant menassé de le faire arrester, & Bourdet reparty qu'il le pouvoit faire, attendu qu'il estoit à terre entre ses mains; le sieur de Clodoré le fit desarmer & arrester par l'Enseigne de la Garnison de la Martinique; ce qui ne se passa pas sans parole d'aigreur qui durerent fort long-temps, & eussent peut-estre continué davantage, si quelques gens de Marine ne fussent venus donner avis que le vent fraichissoit de Nordoüest, & que la mer grossissoit extraordinairement; Ce qui faisoit croire, suivant toutes les apparences, que l'on

estoit proche d'un houragan. A cela il falut changer de discours de part & d'autre, Bourdet dit qu'il obeïroit moyennant un ordre signé du sieur de Clodoré, qui de sa part se contenta de ce que Bourdet luy voulut promettre, & luy commanda de retourner promptement à bord de son Navire pour donner ordre à sa seureté. Bourdet courut en diligence au bord de la mer, mais il ne trouva point les Matelots de sa Chaloupe ny ses Officiers, & pendant qu'il les cherchoit, la mer grossissant toûjours, fit donner sa Chaloupe par le travers, ce qui l'obligea de rechercher d'autres voyes pour retourner à son bord, mais il s'en tourmenta inutilement;

car la mer vint si haute, qu'il estoit impossible de faire approcher aucun Bastiment de son rivage, où les vagues venoient rompre aussi grosses que des maisons; si bien que le S. Sebastien, dépourveu d'Officiers, & de tout commandement, apres avoir resisté six heures à la furie de la mer: car le vent n'estoit pas fort grand, ses cables estant rompus, & son grand ancre ayant esté jetté mal à propos & n'ayant pas tenu, vint donner à la coste, où il se brisa en plusieurs pieces; & en se perdant priva la Compagnie des Indes Occidentales du meilleur Navire qu'elle eut à son service. Les hommes furent sauvez avec beaucoup de peine, quelques-

uns bleſſez, eſtropiez, & la pluſpart froiſſez. L'on peut dire en ce rencontre, qu'il y eut de la faute du ſieur de Clodoré & du Capitaine Bourdet, parce que ce dernier manqua aſſeurement à ce qu'il devoit au Gouverneur de la Martinique, qui de ſa part eut grand tort de s'échauffer & de retenir à terre ce Capitaine, dans un temps où tout eſtoit à craindre, & où il eſtoit facile de juger que le vent & la mer menaçoient d'un houragan prochain & indubitable.

Quatre jours apres la perte de ce Navire, le S. Chriſtophle arriva de France, ayant eſſuyé le houragan à cent lieuës des Iſles, avec plus de peur que

de peril, il apporta les cent vingt hommes du Regiment de Poictou, qui s'y estoient embarquez lors de son relache, & quelques Officiers & Volontaires. Si-tost apres son arrivée le sieur de Clodoré ayant receu l'avis que luy portoit la Barque dépeschée par le sieur du Lion des Saintes, envoya ordre aux Capitaines du Lys, de la Justice, & du Saint Antoine, qui estoient au Carenage, de mettre à la voille, & de venir prendre le S. Christophle à la Rade, pour tous ensemble aller à la Guadeloupe, où ils recevroient les ordres du sieur du Lion, de ce qu'ils auroient à faire contre les ennemis.

DEFFAITE D'VNE petite Flotte Angloise devant la Guadeloupe.

CHAPITRE XIV.

LE sieur du Lion cependant apres avoir pris les Anglois à discretion dans les Saintes, & donné ordre à l'embarquement des Canons & apparaux des Vaisseaux ennemis, en abondonna le pillage à ses soldats, se contentant pour tout profit, de la gloire du succez de cette belle action; & comme il y avoit quelque apparence de pouvoir sauver le Navire la Bergere, qui ne s'estoit pas fort endommagé en donnant à la coste, il

en commit le soin au Capitaine Reouille qui y travailla avec diligence, & reüssit heureusement. Il fit aussi occuper les Matelots du Capitaine Baron, à chercher les moyens de sauver quelques-uns des Bastimens Anglois. Et apres avoir mis leur Cache à Flot, s'embarqua pour retourner à la Guadeloupe. En faisant le trajet des Saintes à la Basse-terre de cette Isle il rencontra les quatre Vaisseaux qui estoient partis de la Martinique pour le venir joindre, avec lesquels il fust moüiller à la Rade de la Basse-terre.

Un petit Navire Anglois, échapé du houragan, fut le cinquiéme Aoust se refugier dans le port d'Antique, qui apprit au

Lieutenant General Willough-by le deſaſtre arrivé à la Flot-te du Milord. Celuy qui le com-mandoit luy ayant particulariſé les quatre Baſtimens qui eſtoient entrez dans les Saintes, luy fit connoiſtre qu'ils ne pouvoient en eſtre ſortis, & qu'il falloit de neceſſité qu'ils y euſſent beau-coup ſouffert & fuſſent en eſtat d'avoir beſoin de ſecours. Cela luy fit naiſtre la penſée d'armer promptement ce qu'il avoit de Baſtimens en cette Iſle, & de ſe mettre à la mer, tant pour aller ou renforcer ou retirer ceux qui eſtoient reſtez dans les Saintes, que pour tâcher d'apprendre la fortune du reſte de la Flotte du Milord. Pour cét effet, il fit embarquer ſur deux petits Na-

vires, l'un d'unze pieces de Canon, l'autre de huit, un Brigantin de quatre pieces, & quatre Barques ou Caches ; cinq cens hommes de ceux qu'il avoit amenez de la Barbade, & s'embarquant ſur cette petite Flotte, mit à la voille d'Antique pour gagner les Saintes par deſſous le vent de la Guadeloupe, d'où ayant eſté découvert, l'advis en fut auſſi-toſt porté au ſieur du Lion, qui en fit avertir les quatre Capitaines des Vaiſſeaux qui eſtoient en Rade, afin qu'ils fiſſent tenir leurs equipages & ſoldats à bord, & miſſent à la voille, s'ils le jugeoient à propos. Ces Capitaines qui eſtoient les ſieurs Delbée, Gauvain, Sequin, & Jacob Alders Dunkerquois, ne

furent pas d'avis de lever l'ancre, craignant en s'éloignant des terres, de se découvrir à la petite Flotte Angloise, avant qu'elle fut assez avancée, pour luy couper la retraitte. Mais le jour suivant au matin, cette Flotte ayant paru vis à vis de la Rade, les Vaisseaux François, qui avoient leurs ancres à pic appareillerent en un instant, & favorisez d'un petit vent de terre, approcherent en peu d'heures les ennemis: Le plus grand de ces Vaisseaux fit mine de se vouloir deffendre contre le Lys, commandé par le sieur Delbée qui l'attaquoit, & tira en se retirant une vingtaine de vollées de Canon, mais son dessein n'estant que de donner temps au

Lieutenant General Henry de se jetter dans une Barque legere, qu'il avoit fait approcher de ce Bastiment, pour se sauver à la fuitte, si-tost que cette Barque fut un peu éloignée, ce Navire amena & se rendit. La Justice, montée par le Capitaine Gauvin, donnoit cependant la chasse à l'autre Vaisseau, & le Capitaine Sequin, montant le S. Christophle chassoit le Brigantin. Le Navire auquel s'estoit attaché Gauvin, se trouvant assez bon de voille sur le largue, l'emmena bien-tost hors de la veuë; & le Capitaine Sequin estant tombé en calme, fit équiper sa Chaloupe, & ayant fait embarquer 25. soldats dedans, avec quelques Volon-

taires & Officiers du Regiment de Poictou, luy ordonna d'aller aborder ce Brigantin. Elle l'approcha, & apres avoir essuyé quelques coups de Canon, elle l'obligea d'amener & se rendre, quoy qu'elle fust moins forte d'hómes & dépourveuë de Canon. Jacob Alders chassoit une Cache, laquelle se trouvant aussi bonne de voille que le Flibot, le S. Antoine qu'il montoit, s'échapa de luy, en sorte qu'il fut le seul des quatre Vaisseaux François, qui ne fit point de prise; puisque le Capitaine Gauvin revint au bout de trois jours, avec le Navire qu'il avoit poursuivy. Les nostres firent dans ces trois Bastimens deux cens trente Anglois prisonniers, outre

les Matelots. Et comme ils n'apprirent qu'un peu tard que le Lieutenant general Henry se sauvoit dans la Barque où il s'estoit jetté, & qu'elle estoit déja hors de veuë, il fut impossible de la pouvoir joindre.

Apres cét exploit, il fut jugé à propos que tous ces Vaisseaux prissent la route de S. Christophle ; & comme le Capitaine Bourdet, apres la perte du S. Sebastien, s'estoit embarqué avec son equipage à la Martinique sur nos Vaisseaux, le sieur du Lion jugea à propos de l'envoyer aux Saintes, pour voir s'il ne pouvoit point sauver quelqu'un des Vaisseaux Anglois, de ceux qui y estoient échoüez, ce qui reussi assez

heureusement: car ce Capitaine, qui a de l'activité & de la vigilence, aussi bien que de la resolution, entreprit de remettre la Fregate nommée le Coventry, qui servoit de Vice-Admiral à la Flotte Angloise, en estat de service, & y reüssi heureusement.

NAVIGATION DU Sieur de la Barre vers la Terre-Ferme ; Son relaschement aux Isles, avec deux remarques tres-curieuses.

CHAPITRE XV.

COmme ces choses se passoient aux Isles, le sieur de la Barre avoit fait voille de

Madere avec sa Flotte, prenant la route des Isles du Cap Vers, & ayant passé celle des Canaries s'estoit détaché avec Lhirondelle & sa Barque, pour prendre le devant, & aller faire preparer en ces Isles les rafraischissemens necessaires à ses Navires; l'experience luy fit connoistre qu'il avoit raisonné juste pour sa route estant à Madere, puisqu'il arriva à S. Jacques le 21. Juillet, & que ses Fluttes n'y arriverent que le vingt-trois au soir.

Il en partit le 25. ne doutant point qu'il ne deust preceder ses Vaisseaux pesans de huit jours dans la routte de S. Jacques à Cayenne, & qu'il n'y arrivast au plus-tard le 15. d'Aoust. Mais

le Ciel, qui eſt le maiſtre abſo-
lu de la conduite humaine, en
avoit diſpoſé autrement; car il ne
fut pas parvenu à la hauteur du
treiziéme degré de la ligne (que
contre cette experience journa-
liere, que paſſé le Tropique les
vents tiennent toûjours de l'Eſt,
ſoit en prenant un peu du Nort,
ou un peu du Sud) il trouva les
vents depuis l'Oüeſt juſques au
Sud, ſi opiniaſtres & ſi violans,
qu'apres avoir combatu qua-
rante huit jours contre leur ef-
fort, & oppoſé à leur violence
toute l'induſtrie que l'art de
Naviguer peut apprendre, ne ſe
trouvant le ſixiéme Septembre
qu'à la hauteur de 8. degrés &
demy, n'ayant plus dans ſon
Vaiſſeau, pour deux cens ſoi-

xante & dix hommes que huit pipes d'eau, dont on en consommoit plus d'une chaque jour, voyant que la saison s'avançoit, & qu'il ne pouvoit plus arriver aux Isles, que celle des houragans ne fut passée, il quitta sa routte de Cayenne & prit celle des Isles, où il arriva le dernier Septembre, apres avoir esté treize jours, sans autre eau que celle que la pluye pouvoit fournir, & avoir beaucoup souffert luy & tous ses gens.

Il se trouve deux choses bien remarquables dans son Journal, qui m'est tombé entre les mains; La premiere, est un rapport de plusieurs navigations faites vers la ligne, par lesquelles il se connoist que si-tost que le Soleil

quitte le Tropique du Cancer, apres le Solstice de Juin, pour retourner vers celuy du Capricorne, que passé douze degrez Nort de la ligne, les vents tiennent toûjours du Sud, tantost plus, tantost moins à l'Est, ce qui dure proche la ligne du costé du Nort, jusques à l'Equinoxe de Septembre, & du costé du Sud jusques à la fin d'Aoust; que ces vents causent un temps couvert, orageux, & aussi mal sain, qu'il est inconstant que la pluye qui tombe durant ces orages en tout ce parage est tres-mal saine, engendrant des vers à toutes les choses qu'elle touche, en sorte que si un morceau de drap ou autre étoffe moüillé de cette pluye,

reste sur le pont, exposé à un rayon de Soleil, en moins d'une heure de temps, on ne le peut lever sans voir le tillat tout groüillant & couvert de vers, pareils à ceux qui s'engendrent dans les viandes corrompuës: plus vous approchez la coste d'Affrique, plus la saison est fâcheuse & mal saine, au lieu que vers la coste d'Amerique, les vents en ce temps regnent toûjours à l'Est avec une secheresse continuë, qui fait nommer cette saison à toute la coste, depuis le Cap de Saint Augustin, jusques à la riviere d'Orenoc, l'Esté, où comme disent les Portugais, *Tiempo de Sol.*

Ce qui doit servir de regle certaine & exacte à ceux qui

veulent naviger vers les coſtes de Guinée, & qui entreprennent les voyages des grandes Indes, puiſqu'il faut éviter ſur toutes choſes d'aborder & ſejourner en ces coſtes depuis la my Iuin juſques au commencement d'Octobre : Ce n'eſt pas que quelques Capitaines Holandois, que l'eſperance du gain fait affronter les plus grands perils ſans balancer, n'ayent pratiqué le contraire, & ne ſe ſoient arreſtez en ces temps (que l'on nomme arrieres ſaiſons) à faire leur traite de Negres és coſtes d'Ardres, Galbary & Loango, mais la pluſpart s'en ſont ſi mal trouvez, que l'on a veu des Vaiſſeaux arriver aux Iſles, dans leſquels plus des trois

quarts de l'equipage eſtoit mort, & où il reſtoit ſi peu de gens ſains, qu'à peine pouvoient ils ſuffire à manier les Manœuvres de leur Navire, ayant perdu d'ailleurs preſque tous les Negres qu'ils avoient embarquez.

Pour ceux qui veulent aller aux Indes Orientales, ils ont à obſerver ſoigneuſement d'avoir paſſé la ligne au pluſtart, à la fin d'Avril, afin de pouvoir approcher du Cap de bonne Eſperance un peu avant le Solſtice de Juin, puiſque eſtant obligez de faire leur route vers le Sud, il leur eſt impoſſible d'approcher de ce Cap ſi-toſt que ce Vent ſe jette au Sud;

Est, lequel maistrise si fort les Navires qui se trouvent à la Mer en ces Parages, passé le mois de Juin, qu'il leur oste mesme le moyen de doubler le Cap de Saint Augustin, & les oblige de relascher à la coste du Bresil, comme a esté malheureusement obligée de faire la Flotte commandée par le sieur de Mont de Vergue, partie de la Rochelle pour Madagascard, le quinziesme Mars mil six cens soixante & six, ce qui ruine un armement, & cause le plus souvent la perte du voyage, & de toutes les despences qui se sont faites à son occasion.

La seconde chose qui m'a

paru remarquable dans ce Journal, eſt l'obſervation qu'y fait le ſieur de la Barre, d'avoir trouvé l'Iſle de Fonſeque, que les Hollandois ont oſtée de toutes leurs Cartes, quoy que les Portugais plus anciens Navigateurs l'euſſent miſe dans toutes celles qu'ils ont faites pour leurs Navigations: Il la poſe par douze degrez de latitude Nord, & trois cens vingt-cinq degrez de longitude. Le premier Meridien pris à l'Eſt de l'Iſle de Ferro des Canaries. Il dit que c'eſt une Terre rangée Eſt & Oüeſt, longue d'environ ſept lieuës, & fort couppée & hachée de pluſieurs Montagnes & Ravines, qu'il en approcha

d'environ cinq lieuës, la ren-
geant du coſté du Nord;
mais que comme c'eſtoit le
matin, & qu'il y avoit deux
jours que l'on n'avoit eu hau-
teur, il s'en eſcarta craignant
que ce ne fut Tabac; qu'à
l'heure de Midy, & apres la
hauteur priſe, il s'en trouva ſi
éloigné qu'il ne jugea pas à
propos de revirer deſſus, tant
pour la contradiction qu'il re-
ceut de ſes Capitaines, & Pi-
lotes, qui navigeoient tous
ſur des Cartes Flamandes,
qu'à cauſe que la diſette
d'eau, qui eſtoit dans ſon Na-
vire, le faiſoit ſouhaitter ſur
toutes choſes d'aborder prom-
ptement les Iſles.

Je ne crois pas non plus
devoir

devoir obmettre la remarque qu'il fait, que si de Madere il eust fait sa route à droiture vers les Isles, il ne pouvoit manquer d'y courir un risque extréme, par le Houragan qui y destruisit la Flotte du Millord Vvilloughby, & qui luy fit faire naufrage, & que ceux qui avoient traitté d'imprudens & de temeraires les Capitaines & Officiers qui osoient en cette saison mettre à la Mer, tenir les Rades, ou s'approcher trop prés des Terres des Isles, avoient fort justement raisonné. L'experience en ces choses devant estre la principalle guide de nos actions & entreprises, sur tout en un Pays où le raison-

nement ne reüssit pas toûjours en ceux qui n'en ont pas l'habitude.

ARRIVE'E DU SIEUR DE la Barre à la Martinique, & ce qu'il y fit.

CHAPITRE XVI.

LE sieur de la Barre arriva donc le premier Octobre 1 6 6 6. à la Martinique avec son seul Navire, le Florissant ; les autres de sa Flotte, qui s'estoient separez de luy, dés le vingt-septiesme, & trentiesme Juillet, s'estant opiniastrez à toucher à Cayenne, suivant leurs ordres, de l'execution desquels

les Capitaines ne crurent pas se pouvoir dispenser, outre que les Vaisseaux se trouverent mieux fournis d'eau, que n'estoit celuy du sieur de la Barre, où il y avoit beaucoup plus de gens.

Les Navires du Roy, le Saint Sebastien, l'Aigle d'Or, & les autres estoient arrivez à la Martinique dés le quinziesme de Septembre, portant le sieur de Saint Leon, les quatres Compagnies de Navarre, & les quatre de Normandie, qui apres s'estre rafraischis douze jours en cette Isle, en partirent & mirent à la voile pour saint Christophle, le vingt-septiesme du mesme mois; ces Vaisseaux

avoient esté accompagnez de la petite Fregate la Vierge, appartenant à la Compagnie des Indes Occidentales, montée de quatorze pieces de Canon, & de la Flutte le Chasseur, montée de dix; laquelle s'estant separée de la Flotte, fit rencontre, & prit un petit Navire Anglois de quatre-vingt Tonneaux, chargé de Vin de Madere.

La premiere pensée du sieur de la Barre à son arrivée fut de profiter du desordre & de la foiblesse des ennemis, & d'entreprendre sur eux avant qu'ils peussent estre fortifiez par les secours qui leur seroient envoyez d'Angleterre; Il trouva le sieur de

Clodoré, Gouverneur de la Martinique, dans ce mesme sentiment; en sorte que si les pouvoirs qu'il avoit apportez de France, & les ordres qui luy estoient venus par les Vaisseaux du Roy, eussent esté de la nature de ceux qui ne peuvent recevoir aucune interpretation, & ausquels on ne peut refuser d'obeyr, sans se jetter dans la rebellion, il n'y a point à douter, qu'il ne se fut rendu maistre en six semaines de temps, de toutes les Isles Angloises hors la Barbade: Mais les Commissions du sieur de la Barre estoient conceuës d'une maniere, qu'hors à la Mer, les Gouverneurs ny les Officiers

des Trouppes ne pouvoient estre obligez à une obeyssance entiere; prenant les termes de ces Commissions à la Lettre. Si bien qu'estant contraint d'obtenir par addresse, ce qu'il n'avoit pas de droit, il se trouva necessité de ménager tous ces esprits, qui ayans chacun leurs sentimens & interests differens, ne purent s'accorder pour concourir à une bonne fin, comme le fera voir le Resultat, du Conseil de Guerre tenu à saint Christophle.

Et afin que l'on puisse mieux juger de la qualité de ses pouvoirs, il me semble à propos de les inserer icy; Les premiers qu'il receust en

France avant ſon depart, furent, ceux qui ſuivent.

Procuration de la Compagnie des Indes Occidentales.

LA Compagnie des Indes Occidentales, ayant reſolu pour la ſeureté & conſervation des Iſles de l'Amerique, d'armer en Guerre nombre de ſes Vaiſſeaux, & de les y envoyer inceſſamment ſous la conduite de Monſieur de la Barre, Lieutenant General pour le Roy, & Gouverneur de la Terre Ferme, Intereſſé en ladite Compagnie, auquel elle donne le Commandement general de ſes Vaiſſeaux. Et ayant trouvé

à propos que ledit sieur de la Barre estant sur les lieux prenne connoissance de ses affaires, & y regle au nom de ladite Compagnie, toutes les choses qui concernent le Gouvernement des Isles. La Justice & Police, le Commerce & les revenus de la Compagnie, suiuant que le bien, & la necessité de ses affaires, le pourra requerir, & estant pour ce necessaire de donner audit sieur de la Barre un pouvoir suffisant pour agir au nom de ladite Compagnie. NOUS DIRECTEURS GENERAUX de ladite Compagnie; en consequence de la deliberation d'icelle, du septiesme Janvier dernier. AVONS

à iceluy ſieur de la Barre, donné plein pouvoir, & en tant que beſoin, l'avons nommé & Commis, nommons & commettons pour commander les Vaiſſeaux & forces Maritimes de la Compagnie, qu'il menera, ou qui ſeront envoyez dans leſdites Iſles, & y agir en ſon nom, en toutes les choſes qui ſont de ſon authorité, & qui luy ont eſté accordées par l'Edit de ſon eſtabliſſement, tant ſur le fait du Gouvernement, la Juſtice & Police des Iſles, que du Commerce & revenus de la Compagnie, voir & examiner l'eſtat de ſes affaires, dont il ſera informé par Monſieur de Chambray ſon Agent

General, faire faire les Reglemens necessaires pour la distribution de la Justice, la Police, & la seureté dudit Commerce & revenus de la Compagnie, ensorte que les Habitans en reçoivent du soulagement, qu'ils soyent bien traittez par les Officiers & Commis, & que les interests de la Compagnie y soyent conservez. Et finalement agir, & ordonner en toutes choses, au nom de ladite Compagnie, suivant ce qu'il jugera estre necessaire pour le bien & advantage d'icelle. DONNE' à Paris, le vingt-sixiesme Février mil six cens soixante & six, Signé, BECHAMEIL, MENAGER,

DALIBERT, BERTELOT, BIBAUD, THOMAS, LANDAIS, avec Paraphe, & plus bas, Par mesdits Sieurs les Directeurs, DAULIER, & scellé du sçeau de la Compagnie des Indes Occidentales.

A Monsieur de la Barre, Conseiller en mon Conseil d'Estat, mon Lieutenant General, & Gouverneur en la Terre Ferme de l'Amerique ou France Equinoxiale.

MOnsieur de la Barre, desirant pourveoir à ce que les quatre Compagnies que je fais lever, pour aller servir dans les Isles de l'Amerique, ensemble les autres Trou-

pes qui ſont dans leſdites Iſles, ſoyent employez utilement pour mon ſervice, j'ay reſolu de vous donner le Commandement ſur icelles. Ce que j'ay bien voulu vous faire ſçavoir par cette Lettre, & vous dire, que vous ayez en vertu de l'ordre cy joint, à prendre ledit Commandement, & a ordonner auſdites Trouppes tout ce que vous jugerez neceſſaire, & de plus à propos pour mon ſervice, & pour le maintient & conſervation en mon obeyſſance, des Iſles tenuës par mes Armes audit Pays de l'Amerique; Et la preſente n'eſtant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ayt, Monſieur de la Barre, en ſa ſainte garde.

Escrit à saint Germain en Laye le vingt-quatriesme Mars, mil six cens soixante & six, Signé, LOUYS, & plus bas, LE TELLIER.

ORDONNANCE DU ROY.

DE PAR LE ROY.

SA MAJESTÉ ordonne aux Trouppes, estans és Isles de l'Amerique, tenuës par ses Armes, & aux quatre Compagnies d'Infanterie, de nouvelle levée, qui sont destinées pour aller audit Pays, de reconnoistre ledit sieur de la Barre, & de luy obeyr en toutes les choses qu'il leur commandera pour le service de Sa Majesté, &

la conſervation deſdites Iſles, en l'obeyſſance de Sa Majeſté, ſans difficulté. Fait à ſaint Germain en Laye, le vingt-quatrieſme Mars, mil ſix cens ſoixante & ſix, Signé, LOUYS, & plus bas, LE TELLIER.

Commiſsion au ſieur de la Barre, pour le Commandement des Vaiſſeaux de Guerre, de la Compagnie des Indes Occidentales.

LOUYS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: Au ſieur le Febvre de la Barre, Conſeiller en nos Conſeils, & noſtre Lieutenant General en la

Terre Ferme de l'Amerique, Salut. La Compagnie des Indes Occidentales, ayant fait dessein d'armer, & équiper en Guerre quelques-uns de ses Vaisseaux, pour la deffence des Antilles, & Terre Ferme de l'Amerique, contre les entreprises qu'y pourroient faire les Anglois & autres ennemis de cét Estat, & asseurer par mesme moyen la Navigation des autres Vaisseaux que ladite Compagnie y envoye chargez de Marchandises, Elle a resolu de vous donner le Commandement de tous lesdits Vaisseaux, suivant le pouvoir & l'authorité que nous luy en avons accordé. Mais comme il peut arriver que des Na-

vires particuliers, Marchands, & autres, pour profiter de l'occasion de l'escorte desdits Vaisseaux de Guerre, se joignent à eux, & qu'il est necessaire d'en regler le Commandement, mesme celuy des Troupes, que Nous avons donné à ladite Compagnie, pour mettre sur lesdits Vaisseaux. A CES CAUSES, & en confirmant le pouvoir qui Vous a esté donné par ladite Compagnie, VOULONS ET ENTENDONS, que Vous commandiez lesdits Vaisseaux de Guerre, & les Trouppes qui seront mises sur iceux, & que dans le rencontre de la jonction qui se pourroit faire de quelques Navires Marchands

ou autres, à ceux de la Compagnie, Vous ayez tant ſur les uns que ſur les autres, plein & entier Commandement ainſi que ſur leſdites Trouppes. MANDONS ET ORDONNONS, à cét effet, aux Capitaines & Officiers, Maiſtres Commandans leſdits Vaiſſeaux, Capitaines & Officiers Commandans leſdites Trouppes qui ſe trouveront ſur leſdits Vaiſſeaux, & aux Capitaines, Officiers, & Maiſtres Commandans les autres Vaiſſeaux, qui ſe joindront à voſtre Flotte, de vous obeyr, & entendre comme à leur Commandant en touttes les choſes que vous leur ordonnerez, pour le bien & l'advantage de noſtre ſer-

vice, & celuy de ladite Compagnie; Et à nostre cher & bien amé cousin le Duc de Beaufort, Pair, Grand Maistre, Chef & sur-Intendant General de la Navigation & Commerce de France, de donner les ordres necessaires à tous les Capitaines & Commandans les Vaisseaux en nos Armées Navalles, à ce qu'ils ayent à vous laisser jouyr du susdit pouvoir & commandement, sans y apporter aucune difficulté ou empeschement, pour quelque cause ou pretexte que ce puisse estre. PRIONS & requerons tous Roys, Princes, Potentats, Estats, Seigneuries, Republiques, amis, alliez & confederez de cette

Couronne, leurs Admiraux, Gouverneurs & Commandans de leur part dans leurs Estats, Provinces & Villes Maritimes, de vous donner tout le secours & assistances dont vous pourrez avoir besoin, offrant de faire le semblable lors que nous en serons par eux requis. DONNÉ à saint Germain en Laye, le premier jour d'Avril, l'An de grace mil six cens soixante & six. Et de nostre Regne, le vingt-troisiesme. Signé, LOUYS, & plus bas, De par le Roy, DE LIONNE, & scellé du grand sçeau de Cire jaune.

Par les Navires du Roy, qui apporterent les Trouppes de

Navarre & Normandie, il receut les suivantes.

A Monsieur de la Barre, Conseiller en mes Conseils, Gouverneur, & mon Lieutenant General en l'Isle de Cayenne, & Terre-Ferme de l'Amerique.

MOnsieur de la Barre, il y a déja quelque temps que je vous ay ordonné de retourner aux Isles de l'Amerique avec pouvoir de commander tous les Vaisseaux appartenans à la Compagnie des Indes Occidentales, & ceux qui les joindroient. Cependant ayant resolu sur la nouvelle que je viens de recevoir,

que les Anglois avoient attaqué l'Isle de saint Christophle, d'y envoyer deux de mes Vaisseaux de Guerre, nommez le saint Sebastien, & l'Aigle d'Or, avec quelques Trouppes, Je vous escris cette Lettre, pour vous dire que je desire, que vous commandiez aussi mesdits deux Vaisseaux, avec ceux de ladite Compagnie, dés qu'ils vous auront joint; & afin que les Capitaines qui les commandent ne fassent aucune difficulté, de vous obeyr, je leur escris les Lettres cy jointes, que vous leur rendrez aussi-tost que vous aurez receu la presente. Cependant je prie Dieu, qu'il vous ayt, Monsieur de la Barre,

en sa sainte garde. Escrit à Fontaine-Bleau, le septiesme Juin mil six cens soixante & six, Signé, LOUYS, & plu bas, DE LIONNE.

Instruction au sieur de la Barre Conseiller du Roy en ses Conseils, Gouverneur & Lieutenant General pour sa Majesté en l'Isle de Cayenne & Terre-Ferme de l'Amerique.

SUr l'advis qu'a eu Sa Majesté, qu'en consequence de la declaration de la Guerre contre les Anglois, les Habitans de l'Isle de saint Christophle, de l'une & l'autre Nation, qui l'ont partagée jus-

jues à present , ont pris les
ırmes, & en sont déja venus
ux mains , nonobstant les
oncordats cy-devant arrestez
z accordez entre eux; en sorte
ju'il y a lieu d'apprehender
jue cette guerre ne s'estende
lans toutes les Isles & Colo-
ies de l'Amerique. Et Sa
Majesté voulant prevenir tou-
es les entreprises que pour-
oient faire les Anglois dans
edit Pays, & pourvoir à ce qui
st necessaire, non seulement
oour la deffense desdites Isles,
nais encore pour se mettre
:n estat d'attaquer celles qui
ont occuppées par lesdits An-
glois.

Elle a resolu à cét effet d'y
envoyer incessamment deux

de ses Vaisseaux de Guerre, & quatre cens Hommes de ses meilleures Trouppes, pour avec pareil nombre, embarquée sur les Navires de la Compagnie des Indes Occidentales, que commande ledit sieur de la Barre, composer un corps de gens de Guerre assez considerable, soit pour jetter les renforts necessaires dans les Isles Françoises, ou faire descente dans celles qui sont occuppées par lesdits Anglois.

Sa Majesté entend que ledit sieur de la Barre ayt le Commandement sur lesdits deux Vaisseaux, aussi-tost qu'ils seront joints à ceux de la Compagnie, suivant la Com-

mission

miſſion qui luy en a eſté expediée, & les Lettres de ſa Majeſté qu'on luy doit adreſſer à cét effet, & les Capitaines deſdits deux Vaiſſeaux ſeront tenus de luy obeïr en tout ce qui leur ſera par luy ordonné pour le ſervice du Roy.

Leſdits deux Vaiſſeaux de guerre de ſa Majeſté, & les quatre cens hommes de vieilles troupes, qu'elle a reſolu d'envoyer auſdites Iſles, ne pouvant partir dans le meſme temps que ledit ſieur de la Barre, qui eſt preſt de mettre à la voille avec les Vaiſſeaux de la Compagnie, ils auront ordre de le ſuivre inceſſamment pour le joindre auſdites Iſles, au rendez-vous qui leur aura eſté donné.

Ledit sieur de la Barre fer toute la diligence possible pou se rendre luy-mesme ausdite Isles, sans faire aucune escal qu'à Madere, où il laissera ceu des Vaisseaux de la Compagnie qui sont destinez, pou y charger les vins qu'elle y fait acheter pour porter ausdite Isles.

Sa Majesté entend que ledi sieur de la Barre ayt le commandement sur tous les gen de guerre qui seront sur lesdit Vaisseaux, jusques à ce qu'il ayent esté mis à terre, dans le Isles qui en auront besoin; & alors les Gouverneurs ou Commandans desdites Isles, auront l commandement desdites troupes, pour les employer selo

qu'ils estimeront à propos.

Que s'il arrivoit qu'il fut jugé necessaire de faire descente dans aucune des Isles occupées par les Anglois, soit pour les attaquer ou y faire le dégast, le commandement de ladite attaque sera donné au sieur de S. Leon, second Capitaine du Regiment de Navarre, que sa Majesté fait passer avec lesdites troupes, pour les commander en qualité de Sergent de bataille, & en son absence ou empeschement au plus ancien Capitaine.

Ledit sieur de la Barre estant arrivé ausdites Isles, rendra aux Gouverneurs les Lettres de sa Majesté, par lesquelles elle leur explique ses intentions sur le

faict de ladite guerre, & concertera avec lesdits Gouverneurs & Officiers desdites troupes, ce qui sera expedient de faire, soit pour le renfort des Isles Françoises, ou pour l'attaque des ennemis, afin que toutes les choses se fassent dans l'union & la bonne intelligence que requiert le bien du service de sa Majesté, & la conservation desdites Isles.

Que si en arrivant ausdites Isles, ledit sieur de la Barre trouve que les Anglois se soient rendus maistres de la partie de celle de S. Christophle qui appartient aux François; il verra avec lesdits Gouverneurs & Officiers, si les troupes qu'il aura amenées & qui le doivent

ſuivre, jointes à celles qu'on pourra tirer deſdites Iſles, ſeront ſuffiſantes pour les en chaſſer, ou attaquer quelqu'autre des leurs. A quoy ſa Majeſté ne doute pas que leſdits Gouverneurs & Officiers, ainſi que ledit ſieur de la Barre, ne ſe portent avec tout le zele & le courage qu'elle en doit attendre.

Et au contraire, s'il eſt jugé à propos d'attendre pour cela quelque nouveau ſecours de France, il prendra ſoin de déneſcher en toute diligence quelque Barque ou autre petit Baſtiment pour informer le Roy de l'eſtat des choſes.

Remettant ſa Majeſté le ſurplus de ce qui ſera à faire pour l'execution de ſes ordres à la

prudente conduite dudit sieu
de la Barre. Fait à Fontaine-
bleau le septiéme jour de Juir
1666. Signé LOUIS, & plu
bas DE LIONNE.

*Au Capitaine Pasdejeu, comman-
dant le Vaisseau le S. Sebastien.*

CApitaine Pasdejeu, ayan
resolu d'envoyer mes deu
Vaisseaux, le Saint Sebastien &
l'Aigle d'or, en l'Amerique, ave
des troupes, & de les joindre
ceux de la Compagnie des In-
des Occidentales, dont j'a
donné le commandement a
sieur de la Barre, je vous écri
cette Lettre, pour vous dire qu
je desire que vous vous prepa-
riez au plûtost pour ce voyage

Et dés que vous aurez joint ledit sieur de la Barre, vous luy obeïssiez en tout ce qu'il vous ordonnera pour le bien de mon service: ny faite donc faute. Escrit à Fontaine-bleau le septiéme Juin 1666. Signé LOUIS, & plus bas DE LIONNE.

Et pour faire connoistre de quelle maniere les ordres doivent estre considerez des Gouverneurs; J'ay crû qu'il seroit bon de rapporter icy la Lettre que le Roy écrivoit à ce sujet au feu Commandeur de Sales, celles des autres Gouverneurs estans conformes.

A Monſieur le Commandeur de Sales, Commandant pour mon ſervice dans l'Iſle de S. Chriſtophle, & autres en dépendantes.

MOnſieur le Commandeur de Sales, la Compagnie des Indes Occidentales, ayant donné au ſieur de la Barre, Conſeiller en mes Conſeils, & mon Lieutenant general en la Terre-Ferme de l'Amerique, le commandement des Vaiſſeaux de guerre que je luy ay permis d'armer & envoyer aux Antiſles, pour leur deffenſe contre les ennemis de l'Eſtat: Et ledit ſieur de la Barre ayant les ordres & inſtructions de ladite Compagnie, de ce qui eſt à faire

dans lesdites Isles, à l'occasion de la guerre presente avec l'Angleterre, je vous fais cette Lettre pour vous dire, que suivant ce que je vous ay cy-devant écrit, mon intention est que vous donniez entiere creance audit sieur de la Barre, & le reconnoissiez & fassiez reconnoistre par tous les Officiers & Habitans de l'Isle où vous commandez en ladite qualité, & agissiez de concert avec luy pour la deffense desdites Isles, & en toutes les autres choses qui seront du bien de mon service, & utilité de ladite Compagnie. Escrit à Saint Germain en Laye le vingt-deuxiéme jour de Mars 1666. Signé LOUIS, & plus bas DE LIONNE.

J'y joindray encore celle écrite par ſa Majeſté audit Commandeur de Sales, & qui luy eſtoit apportée par les Vaiſſeaux.

A Monſieur le Commandeur de Sales, Gouverneur de l'Isle de S. Chriſtophle, & autres Isles en dépendantes.

MOnſieur le Commandeur de Sales, comme je n'avois ſouffert, qu'avec quelque peine, la neutralité entre mes ſujets & les Anglois des Iſles de l'Amerique, depuis que je leur ay declaré la guerre de deça, je n'ay pas eſté faſché d'apprendre que les Anglois ayent eſté les premiers à faire

des Actes d'hostilité dans l'Isle de S. Christophle, ne doutant pas que vous ne me donniez en cette occasion des preuves de vostre valeur & de vostre fidelité. Cependant j'ay resolu de joindre deux de mes Vaisseaux de guerre avec des troupes, à ceux de la Compagnie des Indes Occidentales, non seulement pour repousser les insultes des ennemis : mais pour vous donner plus de moyen de prendre sur eux toute sorte d'avantage. Et je vous écris cette Lettre pour vous en donner avis, & vous dire que mon intention est qu'aussi-tost que vous l'aurez receuë, vous assembliez les peuples des Isles que vous commandez, & que vous

leur diſiez de ma part, que j'attend de leur zele & de leur courage qu'ils conſerveront la superioté qu'ils ont toûjours euë ſur les Anglois dans ce païs; qu'auſſi-toſt que j'ay appris la rupture deſdits Anglois, j'ay commandé huit cens hommes de mes meilleures troupes & deux de mes Vaiſſeaux de guerre pour joindre à ceux de ladite Compagnie, ſous le commandement du ſieur de la Barre, avec diverſes munitions de guerre & armes pour envoyer à leur ſecours; que je conſidereray les ſervices qu'ils me rendront, & les belles actions que ie me promets qu'ils feront, comme ſi elles eſtoient faites en ma preſence, & pour en recompenſer

ceux qui s'y ſignaleront. Et qu'enfin ie continuëray de les aſſiſter & à leur envoyer de nouveaux ſecours, non ſeulement pour ſe garentir des attaques des Anglois, mais meſme pour pouvoir attaquer leurs poſtes & les en chaſſer. Sur ce, ie prie Dieu qu'il vous ayt, Monſieur le Commandeur de Sales, en ſa ſainte garde. Eſcrit à Fontainebleau le ſeptiéme Juin mil ſix cens ſoixante-ſix. Signé LOUIS, & plus bas DE LIONNE.

C'eſt une faute inexcuſable à ceux qui veulent envoyer des perſonnes pour commander en des Pays éloignez, de n'avoir pas en eux toute la confiance, & de ne leur pas donner toute

l'authorité: Il faut qu'ils fassent un bon choix: mais apres qu'il est fait, il est aussi necessaire qu'ils se dépoüillent de toutes sortes de soupçons, & de méfiances, qu'ils ferment la porte aux calomnies, qu'ils n'écoutent point les rapports, & qu'ils ne laissent point entamer dans leur esprit la reputation d'un homme, qui doit y avoir esté une fois bien establie. Les grands emplois attirent perpetuellement l'envie de tous ceux qui se persuadent avoir droit d'aspirer à de pareils; & les fonctions qu'ils donneront ne permettant pas à ceux qui en sont chargez, d'obliger & de contenter tout le monde, il y a toûjours des esprits mal tournez qui n'ont pas la raison

en partage, & qui ne se soumettent que par la force à la loy de la Justice, qu'un Superieur ne leur peut faire connoistre, sans choquer leurs inclinations, & irriter leurs esprits, & ce sont sur ces gens là d'ordinaire que portent les premiers coups d'un Commandant & d'un chef; de sorte que les plaintes de ces sortes de personnes precedent le plus souvent, les approbations qu'il peut recevoir des esprits les mieux reglez, & de tous les gens de bien.

Que si le partage du commandement a fait connoistre par une experience journaliere, & dans les lieux les plus proches du Prince ou de la Republique qui les avoit donnez, qu'il estoit

capable de ruïner les meilleures dispositions qui se rencontroient dans une entreprise militaire ou politique ; si cette division de puissance & d'authorité a esté assez pernicieuse, pour rendre les succez les plus apparents, douteux & incertains par l'effet de la jalousie ordinaire entre deux égaux, dans les endroits mesmes où les ordres & les decisions du Souverain, pouvoient chaque jour en empescher le cours, que n'a-t'on pas deû craindre de la violence de cette passion en des Pays si éloignez, où la puissance du Prince n'avoit, pour ainsi dire, paru qu'en peinture, & où ses ordres avoient esté peu considerez, tant parce que le bras qui les soustient est

trop éloigné, que parce que dans les temps paſſez, ceux qui eſtoient portez à reſiſter ouvertement aux volontez de la Cour en avoient tiré des recompenſes, au lieu de ſe voir expoſez au chaſtiment que meritoit juſtement leur conduite.

Si ce que le Poëte a dit (que les choſes ſoûmiſes à nos yeux, font bien plus d'impreſſion ſur nos eſprits, que ne font pas celles dont nous avons la connoiſſance en un ſimple recit) paſſe pour une verité conſtante, que l'experience de pluſieurs ſiecles a confirmée. Doit-on s'eſtonner ſi je dis qu'en des lieux où la Majeſté du Prince & l'appareil de ſa puiſſance ne s'eſt jamais fait voir; la ſoûmiſſion

des sujets n'est pas pareille à celle que la crainte & la veneration inspire en ceux qui ont tous les jours l'un & l'autre pour objet ; joint que chacun des Habitans accommodez des Isles Françoises de l'Amerique, s'estant fait luy-mesme sa fortune, sans l'aide & le secours de la Cour, a crû s'estre acquis comme un droit d'indépendance en un Pays, où l'on n'a veu regner que le seul nom du Roy jusques en 1664. Sur ce pied, je laisse à juger au Lecteur, quel esprit peuvent prendre à cét égard, ceux qui se trouvent establis pour commander à ces peuples ; & s'il est fort facile de leur inspirer les sentimens d'obeïssance, pour les simples or-

dres du Prince éloigné, & representez par un particulier, lors que l'habitude de commander sans contredit, chacun dans leur détroit, les a mis en possession de ne dépendre de personne.

Ces dispositions n'ont pas esté le seul obstacle que rencontra le sieur de la Barre à son arrivée, elles estoient appuyées & fomentées par des Lettres de France, de gens constituez en authorité, & qui avoient caractere à cét égard, qui assuroient les Gouverneurs & mesme le sieur de Chambray, Agent general, que le sieur de la Barre ne venoit point dans le Pays avec un pouvoir ny caractere, qui deust rien diminuer de leurs

fonctions, qu'ils pourroient agir à leur ordinaire, sans les soûmettre à autre chose qu'à un conçert, & une relation generale au sieur de la Barre. Il y avoit plus, les interests differends des Isles, chacun à son égard, estoient soustenus par la division des deux principaux Gouverneurs, & la broüillerie des sieurs du Lion & de Clodoré, qui estoit venuë à un tel point, que l'aversion entr'eux s'estoit jointe à la mes-intelligence.

Ce fut le premier mal, auquel le sieur de la Barre tascha de remedier, jugeant bien par la réponse qui avoit esté faite de S. Christophle quelques mois auparavant, à la proposition de l'attaque de Nieuës faite par le

ſieur de Clodoré, qu'il ne faloit pas attendre que de ce coſté les eſprits ſe portaſſent à aucune entrepriſe contre les ennemis, qui meſme en ſeroient détournez, tant par le ſieur de Saint Leon, que par les autres Officiers de Navarre & de Normandie, qui s'eſtoient expliquez à la Martinique, qu'ils n'eſtoient venus en l'Amerique que pour la ſeule deffenſe de S. Chriſtophle, & qu'ils ne jugeoient pas que l'on deuſt hazarder, pour des conqueſtes incertaines, ce qui ſembloit deſtiné pour la conſervation d'une auſſi importante que l'Iſle de Saint Chriſtophle.

Les choſes eſtant en cét eſtat, & toutes les affaires ne pouvant

estre resoluës que par le conseil, il faloit dispoſer les esprits de ceux qui le devoient composer, tant à se voir les uns les autres, qu'à quitter les mouvemens que la jalousie & l'amour propre pouvoit leur inspirer. L'arrivée à la Martinique du sieur de Chambray le 15. Octobre, avec tous les Vaisseaux de la Compagnie des Indes Occidentales propres à la guerre, qui avoient esté mandez par le sieur de la Barre, si-tost apres son arrivée, luy donnerent le moyen de menager cét esprit, qui se portant de soy aux choses les plus advantageuses pour le general, ne resista pas à ses raisons & entra aussi aisement dans le sentiment, d'attaquer Nieuës preferable-

ment à toutes choſes, qu'il crût que l'on auroit de peine à porter les eſprits, tant des Officiers des troupes, que de ceux de S. Chriſtophle, d'où il venoit, aprendre cette reſolution, ce qui ne ſe pouvant faire que dans un conſeil general, le ſieur de Clodoré donna ſans heſiter & de fort bonne grace les mains à quitter ſon Gouvernement pour ſe tranſporter à S. Chriſtophle, que c'eſtoit le ſeul lieu où on le pouvoit tenir, & le ſieur de la Barre ayant donné les ordres pour faire embarquer les choſes neceſſaires pour ce voyage, pour le nombre de Vaiſſeaux qui devoient les accompagner, fit mettre à la voille le vingt-cinquiéme Octobre,

pour la Guadeloupe, où estant arrivé le vingt-sept, il n'eut rien plus à cœur que de travailler au racommodement des sieurs de Clodoré & du Lion : mais il trouva tant de difficultez à reconcilier parfaitement leurs esprits, qu'il fut obligé de se contenter de les mettre en estat de se voir en lieu neutre, avec une civilité reciproque, & sans qu'il y eut aucune occasion de craindre qu'ils pussent s'échauffer, en parlant & concertant les affaires que l'occasion & la necessité des temps obligeoient de discuter.



RESOLVTION

RESOLVTION DV *Sieur de la Barre, d'attaquer les Anglois, & les raisons.*

CHAPITRE XVII.

RIen ne persuadant mieux que l'experience, le sieur de la Barre crût qu'il ne pouvoit rendre plus facilement les esprits capables de se porter à attaquer les Anglois, qu'en faisant connoistre par les effets la facilité que l'on auroit à les battre, & justifiant (par le rapport de quelques prisonniers) du veritable estat de leurs forces & de la disposition de leurs courages: Pour cét effet, il resolut en allant à Saint Christophle de

faire descente dans l'une des deux Isles de Mont Sarrat ou d'Antique; l'arrivée de deux Transfuges François échappez de cette derniere, le fit determiner à tâcher de profiter de la connoissance qu'ils avoient, tant du terrain que des moüillages, & d'entreprendre plûtost sur celle là, que sur l'autre. Ayant communiqué sa pensée aux sieurs de Clodoré, du Lion, & de Chambray, ils demeurerent tous d'accord, qu'il sembloit necessaire, avant que pouvoir justement raisonner dans un conseil, de sçavoir au vray l'estat des forces & la disposition des ennemis; Ainsi la chose fut resoluë avec beaucoup de secret de peur que la connoissance n'en

vint aux prisonniers Anglois, qui estoient dans la Guadeloupe, qui estant dispersez dans l'Isle, pouvoient voler quelque petit canot, où faire quelque pipery, qui sont des morceaux de bois legers chevillez ensemble, qui font une espece de Radeau (capable de porter deux hommes) & ainsi se sauver à Mont-Sarrat, & y donner avis aux ennemis du dessein formé contr'eux; ce qui auroit privé les François de l'avantage considerable qu'ils pouvoient avoir en les surprenant.

HISTOIRE DE L'EVAsion des Transfuges François.

CHAPITRE XVIII.

ET comme ces Transfuges ont donné occasion à la premiere attaque que les François ont fait sur les Anglois, & que le principal d'entr'eux a témoigné beaucoup de cœur & d'adresse dans son evasion; il ne sera pas sans doute indifferend au Lecteur d'en apprendre les particularitez.

Son nom est Urbain de Frecine, sieur de Grand-Maison, natif de la ville de Montsoreau en Anjou, d'assez honneste famille; lequel apres avoir fait ses estu-

des, & s'eſtre attaché aux principes de la Chirurgie; que ſon inclination luy avoit fait choiſir pour ſa profeſſion, pouſſé de ce deſir, qui eſt aſſez ordinaire à la jeuneſſe, d'aller chercher des connoiſſances nouvelles & particulieres des choſes dans les grands voyages, il entreprit celuy des Iſles de l'Amerique, où eſtant arrivé, & croyant pouvoir acquerir plus de perfection dans ſon art avec les Anglois, que chez les François ſes compatriottos, il choiſit ſon ſejour parmy ceux de cette Nation dans l'Iſle d'Antigoâ, où s'eſtant mis dans la maiſon d'un des principaux Habitans, il y exerçoit l'art de la Chirurgie avec une ſatisfaction reciproque,

tant de celuy chez lequel il demeuroit, que des principaux Habitans de cette Isle; & y rencontroit (mesme) ses avantages particuliers, par la disette que les Anglois ont des personnes adrettes & experimentées en cette vacation, en laquelle ils preferent les François, à ceux de leur propre Nation, il en estoit en ces termes, lors que la nouvelle de la Declaration de la guerre, entre la France & l'Angleterre arriva en cette Isle, & que peu de jours apres, le Lieutenant General Henry Vvilloughby, Neveu du Milord de ce nom, qui commandoit en chef pour sa Majesté Britanique, dans toutes les Isles Antisles, possedées par les An-

glois, y débarqua pareillement.

Sa dureté se porta à faire deffense à tous les François qui estoient en ce lieu, au nombre d'une vingtaine de sortir les limites des habitations où ils demeuroient à peine de la vie; & non content de ce mauvais traittement, il voulut mesme les obliger à prester serment de fidelité au Roy d'Angleterre, ce que quelques-uns firent avec autant de foiblesse que de manque d'affection pour leur Prince; Et comme le sieur de Grand-Maison avoit le cœur trop bien placé pour tomber dans cette lascheté, & pour souffrir sans resentiment le mauvais traittement, auquel on l'exposoit,

contre le droit des gens; il prit dés lors la resolution de tout risquer, pour par sa fuite se tirer de la puissance de cette Nation perfide & infidelle.

Mais les moyens de mettre ce dessein à execution estoient difficiles, il faloit avoir des compagnons, & se fier à leur discretion, il faloit enlever un batteau à des gens qui veilloient soigneusement à la conservation de ceux qui estoient attachez au bord de la mer, il faloit faire une provision secrette d'eau, de vivres, d'armes, & de munitions, & tout cela en un lieu où ils estoient épiez, & regardez comme ennemis: Mais le desir de la liberté est si fort en nous, qu'il passe pardessus des

difficultez, qui sans luit, paroistroient invincibles, & reveille l'esprit pour trouver des inventions capables d'y remedier; ce fut ce qui fit que Grand-Maison eût l'adresse de se trouver des compagnons, il se découvrit premierement à un François, qui demeuroit dans une habitation voisine, & n'eut pas de peine à le persuader de souscrire à son dessein, tous deux ensemble prirent la resolution d'enlever une petite Chaloupe, qui estoit enchaisnée à un pieu sous la veuë d'un corps de garde Anglois; mais comme les particuliers à qui elle appartenoit, avoient soin de faire serrer toutes les nuits les avirons dans ce corps de garde voisin,

la necessité indispensable de s'en passer, leur fit naistre la pensée de joindre à leur entreprise un Menuisier François qu'ils crurent capable d'une resolution pareille à la leur, la nuit leur fournissant les moyens de se parler, sans se voir exposez à la rigueur de l'Ordonnance des Anglois, ils se communiquerent les uns aux autres leurs pensées, & s'y fortifierent pour l'execution de leur dessein, le Menuisier promit de faire des avirons dans un endroit écarté dans les bois, & Grand-Maison, comme le plus experimenté, & chef de l'entreprise, se chargea de faire la provision des vivres necessaires, & de les faire porter dans un lieu secret, & éloigné du

commerce des Habitans, & de se pourvoir d'armes & de munitions suffisantes, pour leur fournir les moyens de se deffendre, s'ils estoient suivis.

Quoy que ces choses fussent difficiles à mettre à execution, elles ne suffisoient pas pour asseurer leur evasion, trois hommes n'estoient pas capables de naviguer une Chaloupe, & luy faire faire douze lieuës contre le vent, pour gagner la Guadeloupe, comme s'estoit leur pensée, ce fut ce qui obligea Grand-Maison de jetter les yeux sur quelques Negres du voisinage, qu'il sçavoit affectionnez aux François, parce qu'ils avoient demeuré un temps considerable avec ceux de cette Nation; mais

comme la foy de ces gens luy estoit fort suspecte, il resolut de ne leur découvrir son dessein qu'au moment de son execution.

Cette resolution communiquée à ses deux compagnons en fut approuvée, en sorte qu'il ne fut plus question que de travailler aux preparatifs necessaires pour l'execution de l'entreprise.

Grand-Maison eût soin de faire cuire du lard, de mettre à part de la cassave & de l'eau de vie de canne, qui furent toutes les victuailles qu'il pût recouvrer, sans se mettre au hazard de faire soupçonner son dessein, puis fit porter le tout dans les bois, en un lieu fort

écarté, & proche du bord de la mer.

Il se mûnit pareillement de cinq bons fusils, d'une paire de pistolets, de deux sabres, vingt livres de poudre, & des balles & plomb à proportion, puis voyant toutes choses prestes pour le succez de son dessein, il fut trouver les Negres sur lesquels il avoit jetté les yeux, & leur ayant fait connoistre son entreprise (dont ils luy témoignerent bien de la joye) leur dit que l'execution n'en devoit estre differée que jusques à la nuit, & que si-tost qu'elle seroit fermée ils ne manquassent pas de se rendre avec leur petit équipage, au lieu qu'il leur dessigna pour y travailler au transport de

toutes les choses qui avoient esté preparées pour l'execution de leur dessein, ce qu'ils promirent de faire ponctuellement.

La nuit venuë ceux qui composoient cette petite troupe travaillerent au transport de tout ce qu'ils avoient preparé pour leur fuite, qui le mirent au bord de la mer, en un lieu où ils avoient destiné d'amener leur Chaloupe, si tost qu'ils s'en seroient emparez; & ayant employé à cét exercice jusques à l'heure de minuit, Grand-Maison, le Menuisier, & un Negre furent à petit bruit à l'endroit ou estoit la Chaloupe, portans chacun leur aviron sur l'épaule, là le Menuisier, qui s'estoit pourveu d'une scie, eût en peu

de temps scié le pieu ou estoit enchaisnée la Chaloupe, qu'ils tirerent de cét endroit le plus doucement qu'il leur fut possible, de peur que le moindre bruit (entendu de la sentinelle, proche de laquelle il faloit passer) ne découvrit leur dessein, & ne les exposa, comme fugitifs, au mauvais traittement que les Anglois leur auroient sans doute fait, ils reüssirent heureusement, & conduisirent sans accident leur petit batteau au lieu du rendez-vous, qui estoit éloigné du corps de garde des Anglois, & entierement hors de leur veuë.

Ils firent toute la diligence possible pour embarquer tout leur petit atirail, & cependant

la meilleure partie de la nuit y fut employée, en sorte que s'estans embarquez & ayant fait force de rames pour s'éloigner de la terre, ils furent bien étonnez de voir la pointe du jour les surprendre; qu'ils n'en estoient pas éloignez d'une bonne demie lieuë, la force & l'adresse ne pouvoit lors leur servir, pour se dérober à la poursuite de ceux qu'ils ne doutoient pas que l'on n'envoyast apres eux, puisqu'ils ne pouvoient estre hors de la veuë de l'Isle, qu'à plus de trois heures de jour; ce fut ce qui obligea Grand-Maison de chercher une retraitte, où ils pussent se tenir cachez pendant le jour, pour reprendre leur routte à l'entrée de la nuit, il jetta les

yeux pour cela sur l'Isle aux Oiseaux d'environ demie lieuë de tour, lieu inhabité de difficile acces (à cause des Cayes qui sont sous l'eau tout à l'entour, & des Raquettes qui l'environnent sur le bord de la mer) & distant d'environ une lieuë & demie, des plus proches habitations de l'Isle d'Antigoâ.

Comme il n'y avoit qu'une avenuë dans ce terrain par ou l'on pût facilement y entrer, il se resolut avec ses compagnons, de la fortifier au mieux qu'il leur seroit possible, & ayant pour cét effet monté leur batteau sur le sable, ils le tournerent en travers, en sorte qu'il occupoit toute l'avenuë en empeschoit l'entrée aux assaillans,

& servoit à nos fugitifs comme d'un rempart pour leur deffense; ils joignirent à ces petits ordres donnez pour leur fureté, celuy de poster une sentinelle en l'endroit le plus éminent de cét Isle, pour découvrir s'ils ne seroient point suivis: Apres quoy Grand-Maison chercha avec son fusil à se procurer quelques allimens, à luy & à sa troupe, qui leur donnassent moyen d'épargner leurs victuailles, il y reüssit, car il tua quatre ou cinq oiseaux & trois gros poissons, qu'ils mangerent (sans aucune autre sauce ny aprest que de les avoir fait rostir) d'aussi bon apetit, que l'on fait ceux qui sont servis sur les plus friandes tables.

A Soleil couché nostre troupe remit son batteau à la mer, & tâcha à force de rames de gagner le long de la coste du Nord de l'Isle d'Antique la pointe de l'Est de cette mesme Isle, pour apres pouvoir attraper celle de la Guadeloupe, qui n'est qu'au Sud, Sud-Oüest de cette pointe; mais ils furent fort estonnez lors que le lendemain matin, ils reconnurent que leurs efforts & leur travail avoit si peu servy contre l'effort de la marée, qu'ils n'avoient pas gagné plus d'une lieuë à leur routte.

La lassitude du rude travail qu'ils avoient fait toute la nuit, & la crainte d'estre apperçeus à la mer de ceux qui faisoient

sentinelle, dans les lieux les plus élevez de l'Isle, les obligea de chercher à se mettre à couvert dans une Ance inhabitée de cette mesme Isle d'Antique, ils y aborderent dans l'endroit le plus couvert d'arbres, & ayans caché leur batteau, furent chercher dans la terre s'ils ne trouveroient point d'eau douce, ou quelque gibier qui pût servir à rasasier leur faim, car comme la mer avoit esté fort rude la nuit, elle avoit brisé contre leur petit batteau, & avoit tellement moüillé leur cassave, qu'elle ne pouvoit plus servir à leur nourriture, estant toute en boüillie, & sallée à un point qu'elle eût esté capable de faire crever ceux qui en auroiét

voulu manger, en ſorte qu'il
ne leur reſtoit plus qu'un peu
de lard ſallé, pour tout alli-
ment, & un peu d'eau à boire,
avec quelque eaue de vie de
canne.

Ils coururent les bois avec
peu de ſuccez, n'ayant point
trouvé d'eau douce, & peu de
gibier, mais ils ſuppléerent
(par des crabes) à ce deffaut.

Le ſoir venu ils ſe remirent
à la mer ſur la meſme routte
qu'ils avoient tenuë la nuit
precedente, faiſant leur efforts
pour doubler la pointe de l'Isle
d'Antigoâ; mais ils n'eurent
pas éloigné la terre d'une lieuë,
qu'ils ſe trouverent engagez
au milieu de pluſieurs Cayes ou
Roches molles ſous l'eau, ſur

lesquelles ils échoüerent quatr
ou cinq fois avec tant de risqu
& de peril, que l'on peut dir
qu'ils ne s'en tirerent, que pa
le secours de la Providence
qui les favorisa d'une prote-
ction si visible, qu'elle peu
estre imputée à miracle, leu
Gouvernail fut neantmoin
rompu, en sorte que ce qui en
restoit pouvoit à grande pein
les soustenir contre la marée,
ils ne laisserent pas d'employer
toutes leurs forces à ramer,
pendant le reste de la nuit,
mais la pointe du jour leur fit
voir que leurs efforts estoient
inutils, puisqu'ils connurent
qu'ils n'avoient pas avancé une
lieuë sur leur routte, le long de
la coste de cette Isle.

Le manque d'eau, de vivres, & la rupture de leur Gouvernail, les obligea de donner à terre, dans un cul de sacq inhabité, où ils s'occuperent à chercher de l'eau douce, & des fruits de la terre, comme Patates, Bananes, Goyauves, Mameins, & autres qui se trouvent ordinairement dans ces lieux; ils ne trouverent dans toute la matinée de l'eau que pour les desalterer, dans des grandes feüilles, d'une plante que l'on nomme Caratta, qui rapportent fort à celles de l'Aloës, que l'on voit chez les curieux & Appoticaires de France: Mais sur la prédinée ils rencontrerent plusieurs roches, dans les creux desquelles ils ramasserent assez d'eau pour

en emplir un de leurs barils, qui leur servit beaucoup, quoy qu'elle ne fut pas tout à fait douce, mais un peu saumache; ils furent aussi assez heureux pour trouver dans ces endroits les restes du debris d'un bateau, qui y avoit fait naufrage dans le dernier houragan, puisqu'ils trouverent dans ce débris de quoy faire un nouveau Gouvernail à leur petit Bastiment, sans quoy ils n'eussent apparament pû se sauver ny gagner aucune des Isles Françoises, le Menusier ne perdit pas de temps à le mettre en estat, à l'ayde de ses compagnons, en sorte qu'à l'entrée de la nuit, ils furent prez de remettre à la mer; ce qu'ils firent, tenant toûjours

la

la route de la Guadaloupe, avec eſperance d'y pouvoir toucher dans le matin du jour ſuivant, car ils eurent tres beau temps toute la nuit, & ramerent de toute leur force, ſans qu'aucun accident les détourna; ſi bien qu'à l'aube du jour, ils ne douterent point que la terre qu'ils apperceurent ne fut celle de la Guadaloupe; Mais ils furent bien eſtonnez, lors que le jour éclaircy leur fit connoiſtre qu'ils eſtoient encore ſur la coſte d'Antigoâ, & que la marée les maitriſoit ſi fort, qu'elle aloit les porter ſur les forts de cette Iſle, qui ſont à la bande du Nord Oueſt; & cette connoiſſance leur fit employer toute leur force, pour par le ſecours

de leurs rames se tirer en plaine mer, & s'éloigner de la veuë de leurs ennemis.

Mais lors qu'ils se crurent a une distance raisonnable pour n'en estre pas reconnus, il fut question de voir quel party l'on prendroit, l'eau & les vivres leur manquant, & leurs forces estans beaucoup diminuées, tant par le grand travail qu'ils avoient souffert, que par le peu de méchante nourriture qui leur avoit servy d'aliment.

Les oppinions suivans, les interests se trouverent differentes, Grand-Maison qui n'en avoit point d'autre que de pourvoir à sa seureté & à sa liberté, en se mettant dans une terre Françoise, & fut d'avis que

l'on tâchaſt de gagner Saint S. Chriſtophle qui eſtoit ſous le vent, où on pouvoit aller à la voille avec facilité; le Menuſier qui avoit eſté Habitant de la Guadaloupe, ſouhaitoit que l'on fit encore quelques efforts pour l'attrapper, & eſtoit contraire au relaſche de Saint Chriſtophle; le troiſiéme François, qui avoit contractée quelques debtes dans cette derniere Isle craignoit ſes creanciers, & ne vouloit point entendre parler d'y aller en aucune maniere, les difficultées de gagner la Guadaloupe luy frapoient bien l'eſprit; mais il propoſoit de faire vent arriere pour S. Dominique, & la peur qu'il avoit de ceux auſquels il devoit, eſtoit

plus forte sur son esprit, que celle qu'il devoit plus raisonnablement avoir de perir dans une traversée de trois cens lieuës, qu'il vouloit entreprendre sans eau, & sans aucuns vivres, qu'un peu de lard salé qui leur restoit ; chacun des François disoit ses raisons, pour apuyer son sentiment ; & les Negres qui les écoûtoient, & qui n'avoient autre interest que celuy de mettre leur vie en sureté, connurent aisement que celles de Grand-Maison prevaloient sur les autres, & qu'elles estoient suivant les regles du bon sens, au lieu que celles des deux autres François estoient produitent & dictées par une passion qui les aveugloit.

Grand-Maiſon qui connut leurs penſées, les y confirma à petit bruit, & leur fit concevoir ſi clairement, en peu de mots leur perte inevitable, en prenant d'autre party que celuy de gagner S. Chriſtophle, qu'ils ne firent point de difficulté de dire hautemét qu'il faloit y aler; ainſi le plus fort party ſe trouvant de cét avis, le Menuſier y donna les mains, & l'opiniaſtre fut contraint de ceder au nombre & à la force, de ſorte qu'ils chercherent les moyens de faire vent arriere vers S. Chriſtophle; La neceſſité, mere des inventions, leur fit trouver celle de ſe ſervir d'un Hamac, ou lit de coton (dont l'uſage eſt commun aux Indes Occidentales)

pour voille, qu'ils ajuſterent ſur un petit mats que leur Menuſier avoit fait pour leur ſervir au beſoin, lequel quoy qu'ils manquaſſent d'Eſté & de haut bancs, ne laiſſa pas de leur eſtre d'un grand ſecours; chacun de ces pauvres Tranſfuges faiſant dans le beſoin ſervir les mains au deffaut des Manœuvres, qui auroient eſté neceſſaires pour en tirer du ſervice

En cét eſtat, eſtans ſelon leur ſentiment aſſez au large pour ne pouvoir eſtre diſtinguez des ſentinelles Angloiſes, ils cottoyerent à prés de deux lieuës de terre l'Isle d'Antigoâ, par la bande du Nord & de l'Oueſt, & à l'entrée de la nuit com-

mencerent tout de bon à s'en éloigner, tenans la route de S. Christophle: Comme ils se trouverent exemptés du rude travail de la rame, ils gousterent un peu de repos cette nuit; mais à l'aube du iour, ils se trouverent si proche de la terre de l'Isle de Nieuës, qu'ils furent obligez de reprendre la rame, avec toute la vigueur que leur peu de forces leur pouvoit donner, pour passer au vent de cette Isle, & approcher les salines de S. Christophle: Leurs efforts ne furent pas inutils, car ils doublerent Nieuës; mais ils en passerent si prés, que la frayeur leur glaçoit le sang dans les veines; ils s'imaginoient à tous momens voir partir des Cha-

loupes & Barques de cette terre, pour se saisir de leurs personnes, & leur ravir ou la vie, ou du moins la liberté : Cependant ils furent assez heureux, où qu'il ne s'y en trouva pas de prestes, où que les Anglois les mépriserent, & ne les voulurent pas suivre ; de sorte qu'ayans heureusement passé le canal, qui est entre Nieuës & S. Christophle, & se trouvans par le travers des salines de cette derniere Isle, ils voulurent y mettre à terre pour se soulager au plûtost de leurs travaux ; mais ils se trouverent bien éloignez de leurs esperances ; car estans approchez à demie lieuë de terre, ils échoüerent parmy des Cayes, & des Brizans, dont ils ne se

tirerent qu'avec toutes les peines du monde; les forces leur manquoient par la longueur du travail, & le deffaut de nourriture, n'ayans mangé depuis trois iours, & il en faloit beaucoup pour empescher leur petit Bastiment de donner par le travers & s'emplir d'eau; Ils furent neanmoins assez heureux pour se tirer encore de ce peril, & de soustenir toute la nuit à demy morts de faim, de soif & de travail, sur la coste de l'Isle de S. Christophle; Comme ils se virent le matin par le travers de la Capesterre de cette Isle, & qu'ils connurent qu'ils pouvoient facillement y aborder, le cœur leur revint tout d'un coup &

la joye ſuccedant à la triſteſſe, & aux craintes qui avoient occupé leurs eſprits depuis leur départ d'Antique, leur rendit aſſez de forces pour ſonger à ſe faire connoiſtre pour François; l'un deux fendit une chemiſe en deux & en fit un pavillon d'arriere, & un autre de beaupré; & pour ſe faire conſiderer d'avantage, un autre deffit ſa cravate, & l'attacha au bout de leur mats pour leur ſervir de flame. En cét équipage ils s'approcherent de terre, le rivage eſtoit bordé de François qui conſideroient avec eſtonnement, le Baſtiment qui venoit y à border, le ſieur de Sannois, Capitaine du quartier qui ſi trouva, fit faire ſi-

gnal du lieu où ils devoient à border, & les y fut attendre à cheval, on leur cria de terre, d'où estoit la Chaloupe, & Grand-Maison répondit d'Antigoâ, & que c'estoit des François qui se sauvoient des mains des Anglois, pour se refugier chez leurs compatriotes, & il luy fut répondu de terre, bien venus, bien venus; & dans ce moment ils mirent à terre, Grand-Maison y descendit, & fut receu du sieur de Sannois, qui luy fit donner un cheval pour le conduire à son logis, tandis que ses compagnons aloient mettre leur petit Bastiment à couvert, dans le petit port de la Capesterre; ce Capitaine s'efforça de le regaler

de son mieux, luy donnant d'un bon agneau à manger, & du vin François, & de la Malvoisie à boire, mais Grand-Maison connut qu'un estomac des-accoustumé à la nourriture, ne supporte pas d'abord celle que l'on luy donne, pour bonne qu'elle puisse estre, en sorte qu'il n'y pût souffrir qu'un peu de Malvoisie.

Une marque de la protection du Ciel en faveur de ces pauvres malheureux, se fit visiblement connoistre; en ce que demie heure apres qu'ils furent à terre, il s'éleva un orage & un coup de vent si fort, qu'ils estoient perdus sans resource, s'ils eussent esté encore à la mer.

Apres que le sieur de Sannois eût fait rafraischir Grand-Maison pendant quelques heures, il luy dit qu'il faloit qu'il alla rendre compte au sieur de S. Laurens Gouverneur, tant de ce qu'il avoit fait, que de l'estat ou il avoit laissé les ennemis dans l'Isle d'Antigoâ, & pour le conduire vers le lieu ou ce Gouverneur faisoit sa residence, il luy donna un cheval & un Negre, Grand-Maison fût fort bien receu du sieur de S. Laurens, qui loüa sa resolution, & la hardiesse & bonne conduite de son action, luy promit toute sorte de protection, & d'assistance, & luy dit de retourner chez ledit sieur de Sannois jusques à nouvel ordre.

Le lendemain le ſieur Giraud, un des Capitaines de l'Iſle, le vint trouver de la part de ce Gouverneur, & luy dit qu'il vouloit luy parler, ainſi qu'à celuy de ces compagnons, qui eſtoit avec luy chez le ſieur de Sannois.

Ils obeyrent auſſi-toſt, & furent au logis de ce Gouverneur, qui leur dit que le ſieur de la Barre, Lieutenant General, & qui commandoit à tout le Pays, eſtoit arrivé de France à la Martinique, & qu'il faloit qu'ils l'allaſſent trouver, pour luy rendre compte de l'eſtat de l'Iſle d'Antigoâ, & des forces des ennemis en ce lieu; que le ſieur de Chambray, Agent General de la Compa-

gnie, les feroit embarquer dans ſon Navire, cela fut executé, & le lendemain ils mirent à la voilſe pour la Martinique, ils eſſuyerent en chemin une branche de houragan, qui leur fit plus de peur que de mal, par l'accident d'un de leurs Canons de bas, qui ſe des-amarra & deffonça un des ſabors, par ou il entra beaucoup d'eau dans le Navire, ce qui y cauſa une grande épouvante, Mais il y fut promptement remedié, ainſi ils arriverent à la Martinique, où Grand-Maiſon & ſon compagnon, furent preſentez au ſieur de la Barre, qui les receut bien, & ſur leur rapport reſolut d'aler faire une deſcente à Antigoâ.

ATTAQVE DE L'ISLE d'Antigoâ, & de ſa reduction.

CHAPITRE XIX.

ET comme la principale intention du ſieur de la Barre, eſtoit de porter les eſprits de ceux qui devoient compoſer le conſeil à entreprendre l'attaque de Nieuës, & la conqueſte & deſtruction de toutes les Iſles Angloiſes hors la Barbade. Il crût que pour en tirer un reſultat favorable, il faloit y faire entrer des gens, qui euſſent quelque penchant aux actions vigoureuſes & difficile à entreprendre. Dans cette veuë il fit trouver bon

que le ſieur de Themericourt, Gouverneur de Marie Galante, fut appellé au conſeil, & luy dépeſcha une Barque exprés pour le faire venir à la Guadaloupe, ne doutant point qu'il ne deuſt donner dans l'avis d'aller aux ennemis, puiſque ſa jeuneſſe & le peu d'occaſions de guerre où il s'eſtoit trouvé, luy devoient faire rechercher avec empreſſement celles qui luy donneroient lieu de ſignaler ſon courage.

Le ſieur de la Barre eſtant perſuadé que la principale eſperance d'un heureux ſuccez, conſiſtoit dans une prompte diligence, il a fit telle à faire preparer toutes choſes que le 2. Novembre, il ſe trouva

avoir mis en estat une petite Flote, des seules forces de la Compagnie des Indes Occidentales, composée de sept Vaisseaux; sçavoir le Florissant pour Amiral, monté de vingt-huit pieces de Canon, le Lys de quarante, la Justice de trente-deux, le S. Christophle de vingt six, la Vierge de dix-huit, la Bergere Flute de dix-huit, l'Affricaine Flute de quatorze, & y avoir fait embarquer dessus 130. hommes de Poictou, commandez par le sieur Dorvilliers, commandant ce corps; deux Compagnies d'Infanterie, entretenuë pour le service de la Compagnie des Indes Occidentales, & quelques Volontaires, avec

laquelle il mit à la voille le mesme jour, laissant la Fregate Angloise, le Conventry, qu'il nomma les armes d'Angleterre, de vingt-quatre pieces de Canon montée par le Capitaine Bourdet, par le travail & la vigilence duquel ce Bastiment avoit esté sauvé des Saintes, & mis en estat de servir, & le Pigeon prise Angloise, de six pieces de Canon, pour apporter le S[r] de Themericourt à Antique, qui n'estoit pas encore arrivé de Marie Galante.

Le quatriesme toute la Flote favorisée d'un fort bon vent, approcha la terre de l'Isle d'Antigoâ, où elle arbora pavillon rouge, pour oster aux ennemis la connoissance qu'elle

estoit Françoise; Et pour parvenir à l'execution du dessein que l'on avoit pris, & se servir utilement des connoissances que les deux Transfuges pouvoient donner de la coste de cette Isle, on la rengea le plus prez qu'il fut possible; & l'on entra la sonde à la main, dans le port des sept Isles, ce qui se fit en l'ouvoyant & sans avoir eu dessein formé d'attaquer l'Isle, mais seulement de voir ce que feroient les ennemis; & s'ils donnoient lieu d'entreprendre contr'eux, le faire le plus vigoureusement qu'il seroit possible; le Saint Christophle qui avoit le mieux tenu le vent entrant le premier, fut salüé du fort de main gau-

he qui avoit ſix pieces de Canon, & receut cinq coups en bois, ſans avoir perſonne de bleſſé, la Vierge eut un homme tué d'un coup de Canon dans ſon bord ; ces deux Navires moüillerent devant le Fort & le battirent de leur Canon; L'Admiral & la Juſtice, commandée par le Capitaine Gauvin, paſſerent devant le Fort, luy envoyant chacun ſa bordée; & comme le ſieur de la Barre, & les ſieurs du Lion & de Clodoré eſtoient embarquez ſur cét Admiral, ils crurent ne devoir pas laiſſer échapper une occaſion ſi belle; Et pour en profiter, le ſieur de la Barre commanda que l'on ala moüiller à la portée du piſtolet du

Fort ou batterie, qui est au milieu du port Muny, de sept Canons, de 12, & 8. lieuës de balles, ce qui fut fait, tant par son Vaisseau que par la Fregatte, la Justice, lesquels apres avoir souffert deux décharges des Canons des ennemis sans dommage, leur envoyerent leurs deux bordées, dont le feu ayant jetté l'épouvante parmy eux, les obligea d'abandonner leur Fort avec leur Pavillon, ce que le sieur de la Barre ayant apperceu, & voyant que les ennemis qui avoient quitté ce poste fuyoient le long du bord de la mer au travers des brossailles, il commanda de faire la descente; & pour cét effet, le sieur d'Orvilliers, comman-

dant le corps de Poictou, se jetta avec quarante hommes Volontaires & soldats dans les deux Chaloupes de l'Amiral, & descendit à terre, il fut suivy de quarante hommes, des troupes de la Compagnie, dans la Chaloupe de la Justice; Ces quatre-vingts hommes furent soustenus par cent, qui sortirent du Lys de Saint Christophle & de la Vierge, le tout marcha en bataille, se saisit du fort & entra dans le Païs, où l'on mit le feu dans les maisons & cannes, & ou l'on se posta le plus avantageusement qu'il fut possible.

La nuit le sieur d'Orvilliers partit par les ordres du sieur de la Barre, du quartier ou

eſtoient campées les troupes à la teſte de cent cinquante hommes, & alla à une lieuë & demie, vers une maiſon baſtie de pierre de taille, où l'on ſoupçonnoit, ſur le rapport des Transfuges, que le Gouverneur pouvoit s'eſtre retiré; à la pointe du jour il ouït le Tambour des ennemis qui eſtoient poſtez proche cette maiſon ſur une hauteur fort roide & difficile à monter. Auſſi-toſt il fit faire la priere, ordonna les détachemens, mit les ſieurs Giraud & de Vilards à la teſte des Volontaires, & marcha droit aux ennemis, qui ſe trouverent au nombre de deux cens hommes, commandez par le Gouverneur de l'Iſle & le Colonel Mouch.

Nos

Nos gens furent obligez de marcher aux ennemis en desordre, & en gravissant, à cause de la roideur de la montée; ils essuyerent en cét estat à la portée du pistolet leur décharge, puis donnerent sans tirer avec tant de vigueur & de fermeté, qu'ils les renverserent & rompirent entierement, partie se retirant dans la maison qui leur servoit comme de fort, & l'autre prenant la fuite, la maison fut attaquée & forcée en peu de temps, le Gouverneur pris prisonnier, le Colonel Mouch, & vingt autres Anglois, la plus-part Officiers. Il y eût peu de gens de tuez du costé des ennemis, aucun de celuy des François, qui n'y eurent que

cinq soldats blessez.

Ce succez faisant naistre une esperance assez bien fondée, que les ennemis poussez avec vigueur pourroient entrer dans la pensée de se rendre, principalement s'ils voyoient les François marcher à eux, avec plus grand nombre de troupes, donna lieu à un conseil, où il fut resolu que les sieurs du Lion & de Clodoré descendroient avec les Volontaires & une centaine d'hommes, tirez des Equipages des Navires, & marcheroient aux ennemis pour les faire sommer estant en bataille; il fut convenu que le commandement seroit donné aux sieurs de Clodoré & du Lion, ausquels le sieur Dorvilliers le deffera à

la priere du sieur de la Barre; veu qu'ils n'avoient aucun corps de leurs gouvernemens à commander, l'on tira au sort pour voir qui auroit le premier jour, & il écheu au sieur du Lion.

Les ordres donnez ils marcherent à la pointe du jour du sixiéme, au nombre de deux cens soixante hommes, & apres environ trois heures de marche, trouverent les ennemis postez au tour d'une maison assez forte, ayant une bonne pallissade devant eux, s'estant mis en bataille à la portée du mousquet. Ils envoyerent un Trompette aux ennemis pour les sommer de se rendre & remettre l'Isle entre les mains du Roy. Ils firent une réponse fort civile,

mais qui ne pouvoit estre entenduë que pour un refus, ce qui fit que le sieur du Lion commanda à l'instant de charger, & prit la droite, avec une partie des Volontaires & des troupes; ayant avec luy le sieur d'Orvilliers, commandant toutes les troupes, & le sieur Garnier de Vilars, commandant les Volontaires de cette attaque. Le sieur de Clodoré prit la gauche, ayant avec luy les sieurs de la Grange & de Praisle, Capitaines, les sieurs Giraud & de Roze, cy-devant Gouverneur de Saint Martin, commandant les Volontaires. Les ennemis estoient postez, tant derriere la pallissade que dans les maisons, au nombre d'environ

quatre cens hommes; Ils firent d'abord si grand feu sur les nostres, qui estoient obligez de marcher à eux par un pré qui alloit en montant, que nostre droite plia & se renversa. Et là le sieur du Lion fut blessé d'un coup de mousquet qui luy perça le gras de la jambe, & le mit hors de combat; faisant tout ce qu'on pouvoit attendre d'un homme de courage, d'experience, & de conduite. Le sieur Dorvilliers fit en ce moment, tout le devoir possible pour rallier ses troupes, & son enseigne l'ayant joint avec un Sergent, quelques soldats, & le sieur de Villars, il marcha à la pallissade. Dans le temps mesme, le sieur de Clodoré fit

donner la gauche, le ſieur de Monville, Lieutenant dans les troupes de la Compagnie, ſoûtenoit les enfans perdus; ils marcherent aux ennemis avec autant de fierté, que de courage, & eſſuyerent deux de leurs décharges, ſi rudes & de ſi prés, qu'elles les arreſterent ſur le cul, à trente pas de la palliſſade, ne ſe voyant pas ſoûtenus à temps du gros que commandoit le ſieur de Clodoré, qui ne pût marcher avec aſſez de diligence, à cauſe du defilé où toutes les troupes de la droite avoient paſſé, apres les hommes détachez avant ſon corps, outre qu'il avoit pris un peu ſur la gauche par un endroit moins expoſé au feu des ennemis, & qui luy

rendoit le chemin plus long; le sieur de Clodoré les voyant en cét estat marcha à la pallissade, à l'endroit qu'il voyoit le plus foible, laissant sur la droite les hommes détachez, qui faisoient ferme, où le sieur de Monville avoit esté blessé à mort, deux Sergens, & le Maistre d'Hostel du sieur de la Barre tuez, & presque tous ses Domestiques blessez. Il estoit accompagné des sieurs de Roze & Giraud, qui avoit son Chirurgien prés de luy, & eux quatre ayans arraché deux des pieux de la pallissade, le sieur de Roze y entra le premier, tua un des ennemis, & le Chirurgien dudit sieur Giraud un autre qui s'opposoient à eux, ce qui leur fit quitter

cét endroit par où ils entrerent, ainſi que les ſieurs de Praiſles Capitaine, & Pinon de Quincy Volontaire, fils du ſieur Pinon Maiſtre des Requeſtes, qui entra le cinquiéme dans la palliſſade, avec les ſieurs Bardet, du Clos, & quelques autres; de ſorte que ce paſſage ouvert, les troupes reprirent cœur & rejoignirent leurs Officiers, qui les remirent en ordre, & les firent marcher vers la gauche des ennemis. Cependant le ſieur Dorvilliers qui commandoit l'attaque de la droite, depuis la bleſſure du ſieur du Lion, ayant rallié quelques troupes & Volontaires, avoit forcé la palliſſade de ſon attaque, nonobſtant la forte reſiſtance des en-

nemis, & qu'il eut eu les sieurs Ranvier & Montbayon, Enseignes de Poictou, Garnier de Villars, & Terré blessez prez de luy, & marchoit vers la maison, il y fut joint par le sieur de Roze, qui s'estoit fort avancé; & y estant arrivez les premiers, assistez de quelques soldats, rompirent les portes avec des pinces de fer, & firent main basse sur les ennemis, qui avoient attendu cette extremité; l'humanité Françoise ayant neantmoins fait donner quartier au Colonel Questz & à vingt cinq autres Anglois qui furent faits prisonniers; tous les Officiers & Volontaires François se signalerent en cette occasiõ. Les Srs du Lion, de Clodoré,

& Dorvilliers y donnerent des marques de leur courage & de leur experience; & apres la blessure du sieur du Lion, les deux autres y agirent de maniere que la meilleure part du succez de cette action, leur doit estre donnée: Les sieurs Ranvier & Montbayon, Enseignes au Regiment de Poictou, y furent blessez, faisans en gens de cœur; le sieur Giraud legerement à la teste, le sieur Delbée, commandant un des corps des gens détachez des Vaisseaux, y fut fort blessé, donnant des marques de son courage: les sieurs de Campagne, Terré, de Manleon, Renard, Secretaire dudit sieur de la Barre, & Robineau, y furent blessez, ce dernier à mort;

il y eut douze hommes tuez & environ quarante-cinq blessez, dont plusieurs à mort; les ennemis y perdirent plus de cinquante hommes tuez sur la place, sans les blessez qui s'en fuirent dans les cannes de sucres & dans les bois, & l'on ramena une trentaine de prisonniers & quatre Officiers.

Le sieur de la Barre ayant eu vers le soir advis de cette action, envoya des Chaloupes, suivant la requisition que luy en fit faire le sieur de Clodoré, pour rapporter les blessez, & les fit charger de vivres & munitions, elles revinrent à deux heures de nuit, & les troupes en leur camp, sous le Canon des Vaisseaux environ les unze heu-

res du ſoir. L'aprédiſnée de ce jour, le ſieur de Themericourt arriva dans le port ſur la Fregate Angloiſe les armes d'Angleterre en compagnie du petit Navire le Pigeon.

Le lendemain matin le ſieur de la Barre envoya un Trompette, ſommer les ennemis de ſe rendre & remettre l'Iſle entre ſes mains, qui dirent pour réponſe, que le lendemain ils luy feroient ſçavoir leur reſolution.

Le huictiéme au ſoir, il arriva un deputé de leur part au ſieur de la Barre avec une Lettre, par laquelle ils luy demandoient un lieu pour traiter, & où ils pûſſent envoyer ſurement leurs deputez; il fut conduit au

bord du Navire, le Lys où estoit ledit sieur de la Barre, & les sieurs de Clodoré, & de Chambré: Il fut unanimement jugé que l'on ne pouvoit prendre un lieu plus commode pour faire assembler les deputez, que la Rade de S. Jean au quartier de Popsede, parce que le camp des ennemis n'en estoit qu'à une petite lieuë, que l'on pouvoit y aller aisement par mer de nos Vaisseaux, desquels ce lieu n'estoit éloigné que de deux lieuës par eau, & l'estoit de cinq par terre; ainsi ce lieu fust proposé à l'Envoyé, auquel il fut dit que leurs Deputez eussent à s'y rendre le lendemain à deux heures apres midy: Et sur ce que ce deputé repliqua, que les Habitans

ne pouvoient si-tost y envoyer, parce qu'il estoit nuit, qu'il y avoit cinq lieuës de chemin pour retourner au quartier où les principaux Habitans de l'Isle estoient campez; que quelques-uns estoient encore en des quartiers plus éloignez, & qu'il estoit impossible de les rassembler que le lendemain aprés midy, pour faire trouver les Deputez le dixiéme au matin au rendez vous. Ces raisons ayant paru fortes & justes au sieur de la Barre, il y donnoit les mains, lors qu'il fut contredit en ce qu'il avançoit par le sieur de Clodoré, qui s'y opposa avec tant de chaleur, qu'il fut obligé de sortir du Navire où il estoit, & aller dans celuy où estoit le sieur

du Lion blessé: Et y ayant fait assembler le conseil, de faire resoudre la chose suivant son sentiment, & d'y faire confirmer le choix qu'il avoit fait des sieurs de Clodoré, & de Chambré, pour aller comme ses Deputez traitter avec les ennemis.

Le dixiéme au matin il les fit partir en quatre bonnes Chaloupes armées de quatre vingts hommes, escortées de la Fregate les armes d'Angleterre; ils revinrent le soir, ayant conclud la plusspart des conditions du Traitté, dont ils avoient remis la signature à bord de l'Amiral pour le unziéme, où les Deputez se devoient rendre, ce qu'ils firent, & les Articles suivans y

furent signez par les Deputez de part & d'autre.

Articles de la Capitulation d'Antique, accordez au Colonel Bastien Bayard, aux Capitaines Lée, Vvintrop, Vvarnard, Holiadey, representans tous les Habitans d'Antique.

LEsdits Officiers & Habitans remettront de bonne foy dans deux jours, entre les mains du sieur de la Barre, & des troupes Françoises de sa Majesté, leurs Forts, Batteries, Redoutes, & Maisons fortes, servans à la deffense de l'Isle d'Antique, avec les Canons, armes, & munitions qui s'y trouveront.

Les Officiers & soldats qui sont dans ladite Isle, y pourront demeurer, si bon leur semble, comme engagez ou Habitans, aux conditions cy-apres exprimées, & ceux qui voudront se retirer en auront une entiere liberté; & à cét effet, ils seront embarquez sur les Vaisseaux du Roy, & conduits en France pour aller où ils voudront, le tout aux frais de sa Majesté, en consideration de leur pauvreté, & ils remettront les armes, ainsi que les autres Habitans.

Les mesmes Officiers & Habitans seront tenus de prester serment de fidelité au Roy entre les mains de celuy qui sera à cette fin commis, moyennant quoy

ils joüiront eux & leurs heritiers de leurs biens en toute liberté, ainsi que des Privileges, Immunitez & exemptions, dont ils ont cy-devant joüy, & seront reputez Regnicoles, & originaires François.

Lesdits Commandeurs Officiers & Habitans, reconnoistront pour leurs Seigneurs, la Compagnie des Indes Occidentales Françoise, conformément à l'Edict du Roy du mois de May 1664.

Ceux d'entre lesdits Habitans qui voudront se retirer, soit en Angleterre ou ailleurs, excepté à Nieuës, le pourront toutesfois & quantes qu'il leur plaira dans six mois, emportant le provenu de leurs biens, dont

il leur ſera libre de faire la vente, où d'en laiſſer le ſoin à perſonnes chargées de leur procuration, qui auront preſté ſerment à ſa Majeſté.

Leſdits Officiers & Habitans auront liberté de conſcience en l'eſtenduë de ladite Iſle, & y pourront baſtir deux ou trois Temples, excepté au quartier où ſera cy-apres deſtiné le logement du Gouverneur pour ſa Majeſté.

L'Exercice de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, ſera libre en l'eſtenduë de ladite Iſle; & à cét effet, ſeront baſties des Egliſes & Chapelles, au nombre jugé à propos, & des Preſtres & Religieux ſuffiſament eſtablis pour les deſſervir.

Les Officiers & Habitans qui demeureront sous l'obeïssance de sa Majesté, seront par elle maintenus contre tous ceux qui leur voudront faire insulte, mesme contre les Sauvages Indiens.

Lesdits Habitans qui se voudront retirer en Angleterre ou ailleurs, ainsi qu'il est exposé au cinquiéme Article, ne seront tenus de prester serment à sa Majesté; mais ils ne feront aucunes pratiques, & n'auront aucunes correspondances avec ceux de leur Nation, ou autres au prejudice du service de sa Majesté, ny ne pourront prendre les armes contr'elle, sous peine d'estre traittez comme criminels de leze-Majesté, & s'il

parroissoit aucun ennemy du Roy pour insulter cette Isle ou autrement, ils seront tenus de demeurer en leurs maisons, sous peine d'estre traitez comme ennemis.

On rendra les armes à ceux d'entre lesdits Officiers & Habitans, qui presteront serment de fidelité à sa Majesté.

Lesdits Officiers & Habitans pourront faire commerce avec les Isles Françoises; les François venans d'Europe, Hollandois, & autres alliez de sa Majesté, qui seront tenus de payer les droits d'entrée & de sortie, deubs à la Compagnie des Indes Occidentales: mais lesdits Habitans ne seront obligez à payer aucuns droits des mar-

chandises qu'ils feront venir d'Europe pour leur usage particulier.

La Justice s'administrera selon les Usages & Coûtumes de Paris; en premiere instance, au nom des Seigneurs de ladite Compagnie; & par appel par les Juges qui seront establis par le Roy en ladite Isle.

La Barbade estant une des dépendances de l'Isle d'Antique, la moitié en est délaissée aux Habitans d'icelle, qui presteront serment à sa Majesté, pour y faire telles nourritures & habitations que bon leur semblera, en sorte que les habitations leur demeureront & feront partie de ladite moitié.

Les biens des absens de l'Isle

seront acquis & confisquez au profit des Seigneurs de la Compagnie, selon qu'il leur a esté accordé par le Roy, excepté pour le Colonel Milleton, & la plantation des Marchands, à condition que ceux qui les feront valoir, seront tenus de prester serment dans huit mois, à faute dequoy ils seront tenus de les vendre & d'en tirer les deniers; & cependant ils seront obligez d'avoir en chacune plantation deux ou trois François, Officiers, Ouvriers, ou engagez.

Si le Lieutenant Colonel Daniel Fitk, qui est presentement à Nieuës, veut conserver sa plantation en ladite Isle d'Antique, & y venir demeurer, il le pour-

ra, huit jours apres que l'avis luy en ſera donné, à condition de ſe rendre à meſme temps à S. Chriſtophle, où il preſtera ſerment à ſa Majeſté, & pour donner cét advis, le ſieur de Chambré Intendant, fournira une Barque aux dépens & riſque dudit Fitk.

Leſdits Habitans & Officiers ne ſeront obligez à prendre les armes contre ſa Majeſté Britanique pendant la preſente guerre ſeulement, mais s'il ſe preſente des Vaiſſeaux & des troupes de ſadite Majeſté, pour s'emparer de l'Iſle d'Antique, ou autrement, ils ſeront tenus de demeurer dans leurs maiſons.

Les Commandeurs, Officiers & Habitans ſeront tenus de

payer

payer pendant deux ans, outre les droits ordinaires & accoûtumez dans ladite Isle : dix pour cent des marchandises qui se fabriqueront, en deduction desquels sera presentement payé cent mille livres de sucre de poids Anglois, ou la valeur en marchandises du païs, bonnes & loyales, & cent autre mil dans le mois de Mars prochain, pour assurance de laquelle derniere somme de cent mil livres seulement, & jusques au payement entier d'icelle, ledit sieur Colonel Boncley demeurera en ostage; les deux cens mil livres de sucre seront aussi précomptées & deduites sur ces dix pour cent durant lesdites deux années egalement; & en

conſideration de ces dix pour cent accordez, leſdits Habitans ne ſeront tenus faire guet ny garde, ny fournir aux fortifications, ſi ce n'eſt environ dix journées de Negres en tout, pour chacun Habitant.

Le Colonel Cardin, Gouverneur pour ſa Majeſté Britanique, priſonnier de guerre, ſera rendu, & joüira en liberté de ſes biens, à condition auſſi qu'il preſtera ſerment à ſa Majeſté, & que ſi ceux de ſa Nation ſe preſentent pour inſulter l'Iſle d'Antique, il ſe remettra entre les mains du Gouverneur François, Commandant pour le Roy, & s'il eſtoit pris de ſadite Nation il ne pourra porter les armes contre ſa Majeſté, dire-

ctement ou indirectement.

Sy aucuns des Gouverneurs & autres personnes de marque François, sont faits prisonniers des ennemis durant la presente guerre, le Colonel Cardin sera obligé de les faire rendre sans rançon, ou de se remettre pareillement prisonnier, comme il l'est à present.

Tous autres prisonniers seront rendus, & joüiront en liberté de leurs biens, à condition qu'ils presteront serment de fidelité à sa Majesté, & ne pourront prendre les armes contre son service, pendant la presente guerre, directement ou indirectement, encore mesme qu'ils se retirassent de la domination Françoise.

La maiſon qui ſe trouvera la plus fortifiée en l'Iſle, ſera juſques à nouvel ordre, deſtinée pour le logement du Gouverneur & de ſa garniſon, ſans pouvoir neanmoins en oſter la proprieté au poſſeſſeur, non plus que de ſes terres, & quant aux autres maiſons dont il eſt cy devant fait mention, les fortifications que l'on y trouvera ſeront démolies.

Fait & arreſté, double, en l'Iſle de S. Jean en Antique, le dixiéme Novembre mil ſix cens ſoixante-ſix.

Le douziéme, les Deputez apporterent les Articles ſignez des principaux Habitans, & donnerent en meſme temps avis que cent cinquante ſoldats

venus de la Barbade depuis trois mois, n'avoient point voulu accepter les Articles de la Capitulation, & s'estoient soûlevez contr'eux, brûlant & pillant les quartiers éloignez de l'Isle: Qu'ils n'avoient pû les attaquer, parce qu'ils avoient promis de remettre leurs armes entre les mains des François; mais que si on vouloit leur joindre un corps des troupes, ils seroient soûmis dans la journée suivante. Le sieur de la Barre ne jugea pas à propos de prendre ce party, ne voulant pas exposer un petit corps de ses troupes, à la foy d'ennemis nouvellement reduits; & se vit hors d'estat de faire descendre toutes les troupes Françoises, tant par le man-

que de vivres ; que parce que leur nombre diminué par la quantité des bleſſez, pourroit peut-eſtre donner cœur aux Anglois, & les faire tous joindre contr'eux, avec peril de ces meſmes troupes ; ainſi il reſolut, par l'avis de ces Meſſieurs, de remettre l'execution du Traitté à quinzaine, & d'emporter les Canons des ennemis, apres avoir ruïné leurs batteries, & d'emmener avec luy des oſtages pour ſeureté de l'execution du Traitté. En conſequence duquel apres avoir tiré des lumieres conſiderables du Colonel Cardin, Gouverneur de cette Iſle, il le remit en liberté, & luy fit rendre les Negres qui avoient eſté pris à un party de guerre, &

retint le Colonel Boncley pour ostage; ce qui ne plût pas au sieur de Coldoré, à ce qu'il a fait connoistre depuis, apres quoy l'on fit le treiziéme embarquer les troupes.

RETOVR A SAINT *Christophle. Le Conseil de guerre qui y est tenu.*

CHAPITRE XX.

LE quatorziéme, l'on mit à la voille pour Saint Christophle pour y tenir le Conseil de Guerre, qui avoit esté resolu.

Le sieur de la Barre estima alors qu'il en devoit beaucoup esperer, puisqu'il pouvoit faire

voir à ceux qui le devoient composer, qu'il n'y avoit qu'à attaquer les Anglois pour les vaincre, & crût s'estre mis par cette heureuse tentative en estat de leur pouvoir aisement persuader l'attaque de l'Isle de Nieuës, qu'il jugeoit estre le coup de partie. Il y arriva le quinziéme au matin, & y fut receu avec toutes sortes de civilitez, par le sieur de Saint Leon qui y commandoit. Le sieur de Saint Laurent n'ayant pas encore de provisions du Roy, pour le Gouvernement de cette Isle, il agit avec un chacun avec toute la consideration possible, & quoy qu'il eut appris à la Martinique par le sieur de Clodoré, qu'il s'y estoit fait

plusieurs méchans discours de luy, qui luy pouvoient faire croire que les Officiers des vieilles troupes, estoient peu disposez à luy obeïr, & peu affectionnez à servir sous luy. Il dissimula & tâcha par ses civilitez à s'acquerir ce qu'on luy vouloit faire croire qu'il n'obtiendroit pas facilement; il reüssit en sorte qu'il eut tout lieu de se loüer de la conduite du sieur de S. Leon, à son égard, & de tous les Officiers de Nauarre & de Normandie.

Estant à terre, il apprit du sieur de Saint Leon qu'il avoit permis à quelques Flamans, soûtenus de cinquante François, commandez par le sieur Vandelbourg, Major du quartier

de la Cabeſterre de l'Iſle de S. Chriſtophle, d'aller attaquer les Anglois dans l'Iſle de Saint Euſtache, & qu'il y avoit déja quelque temps qu'ils y eſtoient, ſans avoir fort avancé, ce qui l'obligea de commander le Navire du Roy, le Saint Sebaſtien, monté par le ſieur de Padjeu, & le Saint Chriſtophle pour y aller, & d'y porter le ſieur Dorvilliers, avec cent cinquante hommes de Poiɛ̃tou, pour s'emparer de ce poſte important pour la conſervation de Saint Chriſtophle. Et comme la bleſſure du ſieur du Lion avoit obligé de differer le Conſeil & le remettre au ſeiziéme, il fit trouver bon à ces Meſſieurs, de l'aller tenir à bord de ſon

Vaisseau dans sa chambre.

L'on s'y transporta ce jour-là; sçavoir, les sieurs de la Barre, de Saint Leon, de Clodoré, de Saint Laurent, de Temericourt, de Chambré, & chacun s'estant assis sans ordre ny rang, le sieur de la Barre prit la parole & dit, qu'il avoit assemblé la Compagnie en ce lieu, pour examiner avec ces Messieurs qui la composoient, ce qu'il seroit à propos de faire contre les ennemis, qu'il voyoit fort consternez, & peu en estat de resister; qu'il estimoit qu'il faloit profiter du temps, tandis que les François estoient Maistres de la mer, & sans en perdre un moment, se prevalloir des advantages que le Ciel, le secours du

Roy, & les efforts que faisoient la Compagnie des Indes Occidentales, leur donnoient sur eux ; qu'il prevoyoit qu'il pourroit arriver des secours de Vaisseaux d'Angleterre, avec lesquels les Anglois, ou se rendroient Maistres sur mer, ou y balanceroient les forces Françoises ; qu'en ce temps l'on ne seroit point en estat de rien entreprendre, parce qu'on ne pourroit dégarnir aucune Isle; au lieu qu'à present l'on pouvoit tirer de toutes, telles forces qu'on jugeroit à propos sans aucun risque ny crainte ; & que comme il ne voyoit point de poste qui leur fut plus important que l'Isle de Nieuës, de la prise de laquelle dépendoit la

ſeureté de celle de Saint Chriſtophle, il croyoit qu'on la devoit attaquer; que pour cét effet l'on devoit envoyer querir ſix cens hommes à la Martinique, qui ſeroient apportez avec le reſte du Corps de Poictou, par la Flotte qui l'avoit accompagnée de France, dont les Navires devoient chaque jour eſtre de retour de Cayenne, cinq cens hommes à la Guadaloupe, deux cens à Marie-Galante; leſquels joignant à ſix cens hommes que l'on tireroit de Saint Chriſtophle, & au Corps des troupes du Roy, qui faiſoit plus de ſept cens ſoldats; & à cent ſoldats des troupes de la Compagnie, on composeroit un Corps de plus

de deux mil ſept cens hommes, plus que ſuffiſant pour l'attaque de Nieuës, où l'exemple d'Antique pouvoit faire croire qu'ils ne trouveroient pas grande reſiſtance, qu'il leur pouvoit fournir vingt Vaiſſeaux de haut bord François, trois Flamands & huit Barques, avec leſquelles, & trente Chaloupes des Vaiſſeaux, ils pourroient aiſement faire deux veritables attaques, qui ſeroient compoſées de douze cens hommes chacune, & deux faulſes de cent cinquante ſoldats & cent matelots armez; que dans l'ardeur où il voyoit les troupes, il ne doutoit point d'une victoire certaine, ſçachant d'ailleurs que les ennemis eſtoient foibles,

mal armez ; dépourveus de munitions de guerre, n'ayans aucuns Officiers ny gens de service pour les commander, & fort découragez par leurs disgraces ; & nos bons succez continuels ; qu'ainsi il estimoit qu'ils devoient, sans heziter se porter tous à cette entreprise si necessaire pour la conservation de Saint Christophle, & si importante pour le service du Roy.

Le sieur du Lion prit la parole (apres le sieur de la Barre) & dit, qu'il n'estoit point d'avis que l'on attaquast Nieuës, qui estoit le poste des ennemis le mieux muny, & où l'on trouveroit le plus de resistance : qu'il pourroit arriver que les Fran-

çois y seroient repoussez & battus ; que leur deffaite mettoit toutes les Isles en peril, qu'il n'estoit pas prudent de risquer ce qu'ils tenoient en leurs mains, pour une conqueste incertaine, & qu'il estoit d'avis que l'on retournast à Antique faire executer le Traitté, & qu'en suite on attaquast Mont-Sarrat ; qu'apres ces prises, ils seroient toûjours en estat de porter leurs armes contre Nieuës, avec d'autant plus de facilité, qu'il ne doutoit point, que l'on ne receust au premier jour des secours d'Europe, avec lesquels l'entreprise deviendroit seure & infaillible. Son advis fut appuyé par le sieur de Saint Leon, qui y adjoûta, que le principal

motif de l'envoy des troupes de sa Majesté en ce Pays, estant la conservation de Saint Christophle, il n'estoit pas d'advis de rien tenter contre les ennemis, dont le succez ne parut indubitable. Le sieur de Clodoré prit la parole, & s'étendit sur les mesmes raisons que le sieur de la Barre avoit dit, & y adjoûta, que le meilleur moyen que l'on peust avoir pour se bien conserver, estoit d'affoiblir son ennemy, sur tout en ce Pays, où les troupes ne pouvoient venir que de fort loin: qu'il ne trouvoit point l'entreprise sur Nieuës, accompagnée de tant de difficultez, qu'elles ne pussent estre facillement surmontées, & que pour luy il estoit

d'avis de l'attaquer ſans balancer, comme un poſte, ſans la priſe duquel il eſtoit preſque impoſſible de conſerver Saint Chriſtophle. Le ſieur de Saint Laurens oppina enſuitte, & commança par exagerer la force des ennemis dans Nieuës, mit en faict, qu'ils y avoient trois mil hommes portant armes, leſquels n'eſtoient point abſolument dépourveus des choſes neceſſaires, & qu'il ne jugeoit pas qu'on peut humainement reüſſir en une attaque de cette nature; nos troupes eſtans obligées de mettre à terre devant des ennemis, plus forts en nombre que les François.

Le ſieur de la Barre ſe crût obligé de l'interrompre & de

luy dire qu'il ne sçavoit pas d'où il avoit l'avis des grandes forces des ennemis, qu'il avoit le controolle des Compagnies de l'Isle au nombre de unze, que la plus forte n'estoit que de cent dix hommes, qu'il y en avoit qui n'en avoient que quatre-vingts, & que toutes les Compagnies ne pouvoient faire plus de mil hommes effectifs, entre lesquels il y avoit plus de trois cens Irois qui ne se battoient point, que les soldats qui y estoient venus de la Barbade, & qui n'estoient que des milices, non plus que les Habitans de Nieuës, n'y passoient pas le nombre de trois cens au plus; qu'il sçavoit asseurement qu'ils manquoient d'armes & de poudres, & que

quand ils en auroient eu, ils ne pouvoient opposer plus de trois cens hommes à chacunes de nos attaques; que les François avoient trois lieuës de descente ouverte, que les ennemis estoient obligez de garnir de monde, & qu'il estoit comme impossible qu'ils pussent resister à l'insulte des troupes reglées, conduites par des Officiers experimentez.

Le sieur de Saint Laurent, reprit & dit, qu'il croyoit ses avis certains, qu'il estimoit que quand on reüssiroit à une descente, ce seroit avec une perte d'hommes si considerable, que cela pourroit diminuer de la force des Isles & des troupes, & ainsi exposer Saint Christophle;

qu'il n'estoit point d'avis d'une entreprise si hazardeuse, & n'y souscriroit jamais ; que si le Conseil trouvoit l'entreprise de Mont-Sarrat indubitable, il donnoit les mains, que l'on y allast au retour d'Antique.

Le sieur de Chambré parla ensuitte, & dit qu'il estoit certain qu'il n'y avoit que mil Habitans à Nieuës mal armez ; qu'il ne sçavoit pas au vray le nombre des troupes de la Barbade, mais qu'il croyoit qu'elles ne pouvoient aller à cinq cens hommes, & qu'il estimoit la prise de Nieuës si necessaire à la conservation de Saint Christophle, qu'il estoit d'avis que sans perte de temps, on travaillast aux preparatifs

neceſſaires pour ſon attaque: Ainſi les avis eſtoient partagez trois contre trois, & il y avoit lieu de croire que la voix du ſieur de Temericourt decideroit en faveur de ceux qui vouloient attaquer Nieuës, comme l'avoit eſperé le ſieur de la Barre, mais il prit le party contraire, & ne fut pas d'avis que l'on attaquaſt Nieuës, mais que l'on allaſt à Antique, & qu'enſuite l'on attaquaſt Mont-Sarrat. La choſe ayant ainſi paſſé de quatre à trois, à ne point executer l'entrepriſe de Nieuës, le ſieur de la Barre ne pût s'empeſcher de repreſenter encore à ceux qui compoſoient le Conſeil, qu'il prevoyoit de ſon reſultat la perte infaillible

de Saint Christople, parce que si la guerre duroit il ne seroit pas au pouvoir de la Compagnie des Indes Occidentales, d'entretenir un nombre suffisant de Navire de guerre pour y faire passer des convoys qui pussent y porter les choses necessaires à la vie & à la subsistance des Habitans ; & que sans une puissante escorte, il estoit presque impossible qu'aucun Navire peut gagner Saint Christophle sans un risque extraordinaire d'estre pris sous Nieuës. Le sieur de Clodoré ajoûta quelque chose dans ce sens, & le sieur de Saint Leon ayant reparty, ils se prirent de paroles, en sorte que le sieur de la Barre eut peine d'empes-

cher qu'ils n'en vinssent aux mains. L'on parla ensuite du commandement, & sur les difficultez qui n'acquirent entre le sieur de Saint Leon, & les Gouverneurs des Isles, qui porterent encore les choses dans une aigreur fâcheuse, le sieur de la Barre leur proposa de mettre pied à terre pour commander aux descentes. A quoy le sieur de S. Leon ayant d'abord donné les mains, il fut resolu que le sieur de la Barre auroit le Commandement General, que le sieur de S. Leon commanderoit toutes les troupes du Roy, & que les Gouverneurs qui se trouveroient aux occasions, commanderoient les troupes tirées des

Isles,

Isles, & qu'ainsi il se trouveroit toûjours deux attaques, l'une des troupes du Roy, & l'autre des Habitans des Isles.

Le chagrin du sieur de la Barre fut extréme, de voir un coup de cette importance manqué; mais tout ce qu'il pût faire fut de dépescher à la Cour & de donner avis au Roy & à Monsieur de Colbert du mal que causoit parmy eux la division, & le deffaut d'un commandement absolu en une personne, ce qu'il fit par un Navire qui partit le 21. Novembre, commandé par le Capitaine Achart, de la Rochelle.

ATTAQVE ET PRISE *de l'Iſle de S. Euſtache, par le ſieur Dorvilliers.*

CHAPITRE XXI.

COmme ces choſes ſe paſſoient à S. Chriſtophle, le ſieur Dorvilliers avoit mis pied à terre à Saint Euſtache avec cent cinquante hommes, & avoit joint le ſieur de Vandrebourg, qui commandoit cinquante à ſoixante François. Il avoit trouvé les Flamans poſtez à plus d'une lieuë du Fort ſans en oſer approcher, & ſe laiſſans amuſer par des propoſitions d'un Traitté que leur faiſoient les Anglois retirez

dedans le Fort, tandis qu'ils faiſoient bonne chere des beſtiaux qui eſtoient dans l'Iſle; il jugea bien que ce n'eſtoit pas le moyen de reduire promptement les ennemis, & pour y parvenir, il avoit fait marcher ſes troupes juſques à la portée du mouſquet du Fort des ennemis, où il avoit fait ſes détachemens, reſolu de les emporter d'aſſaut; ce qui les ayant épouvantez, les avoit obligez d'envoyer le Lieutenant Colonel Secbrourg, pour traitter & remettre la place entre les mains des François, avec lequel il avoit arreſté une Capitulation qui permettoit aux Anglo s de ſortir de l'Iſle, ſans armes ny munitions de

guerre, mais avec leurs hardes & équipages, à condition qu'ils se retireroient à la Jamaique, & ne pourroient aller en aucune des Isles Angloises du Vent : Il leur avoit aussi promis de leur faire fournir par le sieur de la Barre un Vaisseau pour les y transporter. Cét avis arrivé à Saint Christophle, le sieur de la Barre dépescha à Saint Eustache le petit Navire le Pigeon, apres en avoir fait oster les Canons & meilleurs apparaux, & le sieur Dorvilliers y fit embarquer trois cens personnes Angloises, dont cent quatre-vingts estoient bons soldats, & leur fit oster leur grand Hunier, pour les empescher de pouvoir revenir

au vent, puis prit possession du Fort, où il trouva seize pieces de Canon, un mortier de fonte, douze bombes, & cent cinquante armes à feu en estat, & peu de munitions.

Les oppinions se trouverent differentes au sujet de la prise de cette Isle de Saint Eustache, aucuns vouloient l'abandonner, & les autres la jugeant un poste avantageux à la conservation de Saint Christophle, vouloient que l'on fit reparer le Fort, & que l'on y mit une garnison suffisante pour sa défense. De ceux qui composoient le Conseil, il y en eut beaucoup plus du premier avis que du second; mais comme le sieur de la Barre se trouva

perſuadé de l'utilité que l'on trouveroit en ſe maintenant dans ce lieu, qui n'eſtant qu'à deux lieuës de Saint Chriſtophle du coſté de l'Oueſt, pouvoit ſervir de retraitte aux petits Baſtimens que l'on y envoyroit par le coſté de la Cabeſterre, & du mal qu'il pourroit cauſer ſi une fois les ennemis l'occupoient & y mettoient quelques petits Vaiſſeaux armez, qui empeſcheroient que l'on ne pût aborder Saint Chriſtophle, ſans eſſuyer ce qui ſeroit ſous Nieuës, ou bien ſous cette Iſle là, toute la coſte de l'Eſt & du Nord de Saint Chriſtophle eſtant inacceſſible à cauſe des Cayes dont elle eſtoit remplie,

il prit resolution d'envoyer une garnison raisonnable dans cette Isle, qui en peut garder le Fort, qui est des meilleurs (pour n'estre que de terre) qui soit dans l'Amerique, & d'en donner le commandement à un Gentil-homme qui fut homme de service & vigoureux. Il fit choix pour cét effet du sieur de Rose, cy-devant Lieutenant dans le Regiment d'Artois, & qui avoit fort bien servy dans la deffense d'Arras en l'année mil six cens cinquante-cinq, auquel il donna quatre-vingts hommes détachez du Regiment de Poictou, & des troupes de la Compagnie, avec ordre de se servir des Negres esclaves que l'on

avoit conquis en cette Isle, pour travailler à remettre son Fort en estat d'une bonne deffense.

PRISE DE L'ISLE *de Tabago.*

CHAPITRE XXII.

PEu de jours avant que ces choses se passassent, le sieur Vincent, Gouverneur de la Grenade, ayant appris que les Anglois qui s'estoient emparez, il y avoit prés d'un an, de l'Isle de Tabac, qu'ils avoient prise sur les Flamans, y avoient laissé un Commandant, homme de peu de merite, avec soixante & dix soldats Anglois, qui faisoient assez mauvaise

garde, resolut de profiter de l'occasion de deux Barques qui estoient lors à la Rade de son Isle, pour tascher de l'enlever; Il détacha pour cét effet soixante de ses hommes les plus déterminez, qui ayant abordé en un endroit de cette Isle de Tabac, hors la veuë du Fort, mirent pied à terre, sans estre apperçeus d'aucuns Anglois, puis envoyerent un Tambour, contre l'ordre de la guerre, avec un fusil sur son épaule, pour sommer le Gouverneur de se rendre à l'armée Françoise, qui avoit debarqué dans son Isle. Le Tambour homme hardy & d'entreprise, alla au Fort où il battit sa chamade & fit son appel; le Comman-

dant Anglois, qui n'estoit pas fort obey des siens, crût qu'il feroit mieux de sortir pour luy aller parler. Et comme le Tambour vit qu'il venoit à luy sans compagnie & sans autres armes que son épée, il s'écarta un peu de la porte du Fort, puis luy fit sa sommation, à laquelle ce Commandant répondit qu'il faloit voir cette armée Françoise avant que de capituller; surquoy le Tambour luy dit qu'il n'avoit pas loin à aller, & que d'une eminence qui n'estoit qu'à cinquante pas delà, il verroit les troupes marcher. En effet, cét Officier s'y estant laissé conduire, & voyant le petit nombre des François qui venoient pour le prendre, dit

au Tambour que ce peu de gens n'estoit pas suffisant pour le forcer, & qu'il n'estoit pas assez lâche pour se rendre à une si petite troupe. Aux premieres paroles de cette réponse le Tambour, qui parloit fort bon Anglois, avoit formé son dessein, & mis sa quaisse bas; de sorte que comme l'Officier Anglois eût achevé, se reculant deux pas, & luy presentant le fusil bandé, il luy dit qu'il faloit mettre la place entre les mains des François, ou qu'il n'y avoit point de quartier pour luy. Apres quoy, luy ayant fait quitter son épée, il le fit marcher du costé d'où venoit sa petite troupe. Ce Gouverneur se voyant pris par sa

ſottiſe, demeura d'accord que luy & les ſiens reſteroient priſonniers de guerre des François. Ce qui fut executé, ayant introduit trente de nos gens dans ſon Fort, leſquels firent inceſſamment embarquer les Anglois dans leurs Barques, avec ce qu'ils purent emporter du meilleur butin de leurs conqueſtes, & laiſſant vingt des leurs à la garde du Reduit remirent à la voille pour la Grenade; d'où le ſieur Vincent ne ſe trouvant pas en eſtat de ſe paſſer de ſes gens, renvoya querir ceux qu'on avoit laiſſez à Tabac, & en fit apporter tout ce qui pût entrer dans la Barque qu'il y envoya, tant Canons, munitions, qu'au-

tres choses : & apres avoir fait mettre le feu au Fort, & aux bastimens fit abandonner l'Isle.

DIVERSES ACTIONS qui se sont passées aux Isles.

CHAPITRE XXIII.

COmme la resolution du Conseil de guerre avoit esté de retourner à Antique, & que le sieur de la Barre se trouvoit piqué, de ce que le sieur de Saint Leon dans ce Conseil, avoit traitté de fausse & de ridicule la conqueste que le sieur de Clodoré en avoit mise en avant, & estant bien aise d'ailleurs d'obliger ledit sieur

de Clodoré, il luy declara en particulier qu'il estoit trop de ses amis, pour souffrir sans ressentiment, le reproche qui luy avoit esté fait en sa presence, & que pour luy en faire avoir la satisfaction (qui dépendoit de luy) il luy donnoit parole, qu'il acheveroit seul l'entreprise d'Antique, parce que de son costé il apporteroit tant de longueurs aux preparatifs necessaires, pour l'embarquement des troupes du Roy, & des gens qui seroient détachez de Saint Christophle, qu'il luy donneroit un temps suffisant pour arriver le premier; & pour achever l'affaire, qu'il ne croyoit pas fort difficile, avant que ce qui devoit

partir de Saint Christophle y pût arriver : luy adjoûtant, qu'il sacrifioit avec plaisir la gloire qu'il pourroit acquerir en cette action à sa satisfaction, mais qu'il le prioit qu'il ne dit à personne du monde ce qu'il luy confioit.

Et comme le sieur de la Barre vit bien que les Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales n'avoient pas envisagé la guerre des Isles, comme elle le devoit estre, & s'estoient imaginez qu'une legere provision de toutes choses suffiroit de leur part, pour soûtenir l'effort des Anglois, qu'ils croyoient devoir estre leger, & peu obstiné ; se persuadans que si le Roy d'Angleterre faisoit

ſon affaire de cette guerre, ſa Majeſté ne manqueroit pas de ſon coſté de donner toutes les aſſiſtances & les ſecours neceſſaires pour la conſervation de ces pays : Il crût qu'il eſtoit bon de les advertir de bonne heure des choſes qui ſe trouveroiẽt neceſſaires dans la ſuite de la guerre, afin que l'on ne ſuccombaſt pas faute de prevoyance : pour cét effet, il leur demanda avec grande inſtance des poudres, des boullets, des grenades, de quoy compoſer des artifices, des mats, du gros bordage de cheſne, pour le radoub des Vaiſſeaux qui pourroient eſtre incommodez dans les combats, des planches, de ſap, du brey, du goudron, des clouds, & tou-

tes les autres choſes neceſſaires pour le meſme faict, écrivant que s'il plaiſoit à ſa Majeſté luy envoyer quatre de ſes bons Vaiſſeaux de guerre avictuaillez pour dix mois, & cinq cens hommes de bonnes troupes; il ſe faiſoit fort (en cas qu'il ne partit point de ſecours d'Angleterre) de chaſſer non ſeulement les Anglois de toutes les Antiſles, mais meſme il eſperoit de s'emparer de la Barbade, ce qu'il eût apparament pû faire, ſi ce qu'il demandoit fut arrivé dans les mois de Janvier & Fevrier 1667.

Ces deſpeches furent portées par le Capitaine Aſchard, qui partit, comme nous avons dit cy-devant, le vingt uniéme No-

vembre: Apres quoy les ſieurs du Lion & de Clodoré, mirent à la voille, le premier pour s'aller faire traitter de ſa bleſſure dans ſon Gouvernement, & le ſecond pour aller à la Guadaloupe prendre les troupes de la Martinique, auſquelles le ſieur de la Barre avoit envoyé ordre avant que partir d'Antique par la Fregatte la Vierge, de ſe rendre en ce lieu, & de monter pour cét effet ſur les Vaiſſeaux avec leſquels il eſtoit party de France, qui devoient apparamment arriver chaque jour de Cayenne en cette Iſle de la Martinique: Le ſieur de Clodoré qui avoit receu avant ſon depart du ſieur de la Barre, tous les ordres neceſſaires pour agir

& ordonner à Antique en son absence, comme s'il y avoit esté present, ayant moüillé à la Guadaloupe trouva que ces gens y estoient arrivez sur les Vaisseaux que l'on attendoit avec environ cent trente hommes de Poictou, commandez par le sieur de Rougemont Capitaine; le sieur de Marquisy aussi Capitaine, estant resté à Marie-Galante, sans aucun ordre avec une vingtaine de soldats seulement, où il est demeuré pendant toute la guerre: ces Vaisseaux luy avoient apporté une nouvelle qui l'embarassa fort, qui estoit l'arrivée d'une Flotte Angloise considerable à la Barbade; ce qui avoit esté dit à la Martinique par deux Anglois,

que le mauvais temps avoit jettez dans une Chaloupe en l'Isle de Saint Alousie, où estans tombez entre les mains de quelques Chasseurs & pescheurs François de cette premiere Isle, ils les y avoient amenez, où ils avoient debité cette nouvelle, qui (quoy que fausse en apparence) ne laissa pas de donner beaucoup d'inquietude au sieur de Clodoré, & l'obligea de renvoyer trois cens hommes de la Martinique, pour ne pas trop degarnir cette Isle, qui estant la plus proche de la Barbade, paroissoit la plus exposée à l'insulte des Anglois. Le sieur du Lion, Gouverneur de la Guadaloupe, retenu par sa blessure en commanda quatre cens hommes, sous la con-

duite du ſieur Hinſſelin, Lieutenant au Gouvernement, avec leſquels & les quatre cens hommes de la Martinique le ſieur de Clodoré mit à la voille pour Antique, les cent trente hommes de Poictou eſtans auſſi de la partie. Il gagna avec beaucoup de peine la Rade de Saint Jean de Popehedde en cette Iſle, deux de ſes Vaiſſeaux ayans touché faute d'avoir une parfaite connoiſſance de la coſte: Il y moüilla & ayant envoyé ſommer les Anglois d'executer le Traitté, qui avoit eſté fait avec eux, ils firent réponſe, eſtans ſous les armes, au nombre d'environ ſept ou huit cens hommes, qu'ils avoient receu de nouveaux ordres du Lieutenant General

Henry Vvilloughby, & un nouveau Gouverneur, qui les empeſchoient de ſe ſoûmettre à l'execution des Articles accordés. Cette réponſe obligea le ſieur de Clodoré de ſe preparer à la deſcente, que les ennemis ne deffendirent point, ſe contentant de ſe tenir en bataille ſur un terrain avantageux, faiſant fort bonne contenance, mais ſi-toſt qu'ils virent marcher à eux les hommes détachez, leur nouveau Gouverneur les ayant abandonnez pour s'embarquer à la ſourdine dans une double Chaloupe, ils jetterent les armes bas & demandans quartier, envoyerent quelques gens ſans armes, crier que l'on executa le Traitté qui avoit eſté

signé. Ce que le sieur de Clodoré refusa de faire, leur alleguant qu'ils y avoient contrevenu : & que la force seule les ayans soûmis, il ne pouvoit les recevoir qu'à discretion ; cependant à forces de prieres, ils obstinrent de luy l'exemption du pillage, moyennant que l'on luy delivrast huit cens Negres; les habitations, meubles, & immeubles des absens, & fugitifs demeurans confisquez au profit de la Compagnie des Indes Occidentales, & les cent cinquante soldats de la Barbade, qui estoient ceux qui ne s'estoient voulus soûmettre à l'execution du Traitté, qui avoit esté fait avec les Habitans de cette Isle, restans prisonniers de guerre,

ce que les Anglois ayans accepté, ils se trouverent dans l'impuissance d'executer ce qu'ils avoient promis, ne se rencontrant pas dans toute l'Isle, le nombre de Negres qu'ils s'estoient obligez de luy donner; de sorte qu'il falut que le sieur de Clodoré se contenta de quatre cens au lieu de huit, qu'il fit embarquer avec les chevaux, équipages, & ustancilles des habitations confisquez, pour les envoyer à la Martinique & Guadaloupe.

Comme il travailloit à ces choses, les Vaisseaux du Roy avec ces troupes, & les gens détachez de Saint Christophle arriverent à Antique, & moüillerent dans le port des cinq Isles,

deux

deux lieuës au vent de la Rade de Saint Jean, le Saint Sebaſtien, dans lequel le ſieur de la Barre eſtoit embarqué avec le ſieur de Saint Lion, Mareſchal de bataille, & le ſieur de la Nouë, Commandant les Compagnies de Navarre, ayant relaſché à Saint Chriſtophle, pour avoir voulu s'opiniaſtrer à gagner Antique, paſſant entre Mont-Sarrat & Nieuës, ce qu'il ne pût faire pour ne pouvoir porter aſſez de voilles, pour ſoûtenir les grains peſans & frequens, qui regnent en cette ſaiſon; les Vaiſſeaux qui eſtoient armez ignoroient le relaſche du Saint Sebaſtien, & eſtoient dans l'attente de le voir arriver chaque jour. Mais comme ſix

jours se furent escoulez, sans le voir paroistre, ils se douterent du fait; ce qui obligea les Officiers de Navarre, Normandie, & Poictou, de s'embarquer dans un petit bastiment, pour venir moüiller proche des Vaisseaux du sieur de Clodoré, & conferer avec luy, sur l'attaque de l'Isle de Mont-Sarrat: mais n'ayant peu convenir ensemble, pour le commandement, les Capitaines des Trouppes du Roy, ne voulant pas luy obeyr, & luy ayant pretention de leur commander, il fut impossible de trouver un milieu à ces difficultez, quoy que le sieur de Blondel, qui avoit esté envoyé par Monsieur Colbert, Mini-

stre d'Estat, aux Isles, pour en dresser les Plans, & examiner les lieux propres à estre fortifiez pour la seureté, & deffence de chaque Isle, & qui s'estant trouvé à la Guadalouppe, estoit venu avec le sieur de Clodoré à cette entreprise, eut cherché & proposé tous les expediens imaginables pour les adjuster sur ce point ; de sorte qu'apres forces paroles fâcheuses & d'aigreur, de part & d'autre, ces Officiers retournerent à leurs Vaisseaux, & le sieur de Clodoré mit à la voille pour la Guadalouppe & la Martinique, escrivant au sieur de la Barre les raisons qui l'avoient obligé de separer son escadre

des Navires & Trouppes du Roy ; ce qui obligea les Officiers des Trouppes & Vaisseaux du Roy, de mettre pareillement à la voille, pour retourner à Saint Christophle, où estans arrivez ils esclatterent en de grandes plaintes contre le sieur de Clodoré, de ce qu'il avoit pretendu les commander hors de son Gouvernement, & qu'il n'avoit voulu accepter aucun des expediens proposez, pour ne rendre pas inutils les frais qui avoient esté faits pour cette entreprise, preferant son propre interest à celuy du service.

Le sieur de la Barre, qui crust qu'il falloit par tous

moyens appaiſer cette diviſion naiſſante, & maintenir les Officiers des vieux Corps, dans l'affection qu'ils teſmoignoient pour le ſervice; ne crût pas en pouvoir trouver un meilleur moyen, que de leur propoſer l'attaque de l'Iſle de Mont-Sarrat, ſans le ſecours des autres Iſles Françoiſes, avec les ſeules Trouppes du Roy, & les gens deſtachez de l'Iſle de Saint Chriſtophle, leſquels goûterent cette propoſition qu'ils teſmoignerent les ſatisfaire.

Mais comme le ſieur de la Barre ne cruſt pas devoir deſgarnir Saint Chriſtophle, & aller à cette entrepriſe ſans precaution, il reſolut deux

choſes ; l'une de deſtacher trois Vaiſſeaux pour aller croiſer vers la Barbade, & faire en ſorte que par la priſe de quelque baſtiment, il eut des nouvelles aſſeurées des Anglois, & de l'eſtat de leur force de Mer ; l'autre d'aller faire un tour aux Iſles du Vent pour y mettre les choſes en eſtat de ne luy donner aucune inquietude : il deſtina pour la cource, le Saint Chriſtophle, la Fregate Angloiſe, les Armes d'Angleterre, & l'Hirondelle, ſur leſquels il fit embarquer cent cinquante hommes de Poictou, pour en renforcer l'armement, leur ordonnant ſur tout de reconnoiſtre à la portée du Canon

la Radde de la Barbade, & de luy rapporter des nouvelles certaines, de l'estat, nombre, & grandeur, des Vaisseaux qui y seroient. Il partit de Saint Christophle, le dix-huitiesme Decembre, ces trois Vaisseaux le devant suivre jusques à la Martinique : Avant que de mettre à la voille, il avoit donné congé aux Vaisseaux du Roy, qui n'ayans plus de Vituailles, & l'Aigle d'Or faisant tant d'eau qu'on ne la pouvoit franchir à une Pompe, avoient fort pressé, pour qu'il leur permist de retourner en France, ce qu'il fit, ne voyant pas que l'on pust en tirer de service considerable, veu le mauvais estat où

ils estoient. Comme il estoit prés d'embarquer sur le soir, le sieur de Saint Laurens luy vint donner advis qu'il avoit esté adverty des grandes Salines, que l'on avoit veu sur l'apresdisnée, cinq ou six Navires à la voile, sous la terre de Nieuës, & qu'il devoit prendre garde que ce ne fust un secours arrivé aux Ennemis, qu'il auroit à combatre à son passage. Le sieur de Padjeu Commandant le Navire du Roy, le Saint Sebastien, s'estant trouvé present lors que cét advis fut donné au sieur de la Barre, & voyant que nonobstant iceluy il persistoit à la resolution de son despart, dit qu'il vouloit abso-

lument estre de la partie, & l'accompagner jusques au delà de Nieuës; & afin qu'en cas que cét advis se trouvast veritable, l'on pût mieux surprendre les Ennemis, il fust resolu de ne mettre à la voille qu'apres minuit, afin d'estre à l'Aubbe du jour à la portée du Canon de leurs Vaisseaux: ce qui fust executé, & le jour venant, on connu que les voilles qui avoient paru, estoient des Navires, qui avoient appareillé vers la fin du jour, pour profiter de la nuit, & à la faveur de son obscurité, cacher leur retraitte aux Vaisseaux qui estoient en Radde à Saint Christophle. Le sieur de Padjeu voyant

qu'il n'y avoit point d'occasion de combattre, prit congé du ſieur de la Barre, (qui continua ſa route vers la Guadalouppe,) puis retourna à la Radde de Saint Chriſtophle, pour ſe diſpoſer à ſon départ pour France.

Comme ces choſes ſe paſſoient dans les Iſles, il ſe propoſoit en France d'y envoyer un ſecours conſiderable, la choſe meſme alla ſi avant, que les ordres furent expediez pour trois des bons Vaiſſeaux de Guerre du Roy, & pour dix Compagnies d'Infanterie; mais ſoit qu'elle ne fut pas uniément ſollicitée, ou que les Miniſtres euſſent eu quelque nouvelle raiſon, qui n'a pas

esté connuë, elle demeura sans execution, & l'on n'en parla plus jusques à l'arrivée des dépesches que portoit le Capitaine Aschart, de l'effet desquelles nous parlerons en son lieu.

ARRIVE'E DE LA Flotte du sieur de la Barre en la Terre-Ferme, l'estat de ce Pays, & son retour aux Isles.

CHAPITRE XXIV.

LEs Vaisseaux qui avoient accompagné le sieur de la Barre à son départ de France, & qui s'estoient separez

de luy , le vingt - huitiesme Juillet, trouverent les mesmes Vents contraires , qu'il avoit rencontrez. Mais comme ils avoient moins de monde , & plus de provisions d'eauë , ils s'oppiniastrerent plus que luy, pour gagner Cayenne , où ils arriverent , l'un apres l'autre, depuis le sixiesme jusques au douziesme jour d'Octobre , hors la Barque, qui n'y arriva que vers la fin du mois , apres avoir beaucoup souffert par la manque des eauës , & des Vituailles.

Les Voyageurs doivent soigneusement observer ces experiences des Vents contraires en ces hauteurs , depuis quinze jusques à huit degrez

Nord de la ligne dans cette saison opiniaſtres à tel point que tous ces Vaiſſeaux furent au moins ſoixante & deux jours à faire un Trajet, qui ſe fait communément en vingt, & que les Capitaines de tous ces Navires ne trouverent point que le Vent retournaſt vers l'Eſt, qu'apres que le Soleil euſt repaſſé la Ligne ; ils furent tous fort eſtonnez, de ne point voir le ſieur de la Barre arrivé, le Vaiſſeau qu'il montoit, eſtant meilleur de voille que les leurs ; & apres avoir veu que tout le mois d'Octobre eſtoit paſſé, ſans qu'il paruſt, ils ſe douterent bien de ſa Manœuvre, & qu'il avoit relaſché aux Iſles, en

ſorte qu'ayant laiſſé au Chevalier de Lezy, Gouverneur de cette Coſte, les vivres, & proviſions neceſſaires, ils partirent du Port de Cayenne, le treizieſme jour de Novembre, pour ſe rendre aux Iſles.

La Coſte de Terre Ferme, depuis le Cap d'Orange juſques vers la Riviere d'Orenoc eſtoit lors occuppée par trois Nations; Les Flamands occuppoient la Riviere d'Aprovaque; Les François l'Iſle de Cayenne, les Rivieres d'Uvia de Corrou, & de Sinamary; Le ſieur de Noël cy-devant Lieutenant Colonel du Regiment d'Hoquincourt, commandoit à ce dernier Poſte;

avec soixante & dix hommes, y ayant un petit Reduit, & un Magazin pourveu de toutes choses necessaires tant pour la Guerre, que pour la vie. La Riviere de Maronny estoit occuppée d'un petit corps de Garde Anglois, leur principal establissement estant dans celle de Suriname, qui est si belle, & si profonde, que les Vaisseaux de trois cens Tonneaux, montent plus de vingt lieuës hault. Les Zelandois occuppoient la Riviere de Berbice, & avoient repoussé avec perte considerable les Anglois, qui les y avoient esté attaquer, & qui s'estoient emparez sur eux de celle d'Essequebe, & de Borome.

Le ſieur de la Barre dans le temps qu'il avoit ſéjourné à Cayenne, és années 1664. & 1665. avoit eſtably une grande correſpondance avec les Anglois de Surinâme ; & le Gouverneur de ce Poſte ayant donné toutes les aſſiſtances poſſibles à leurs gens, & Barques, qu'ils envoyoient à la Peſche, & à la Traitte vers la Riviere d'Yapoco, le Cap de Nord, & les Amazonnes, de ſorte que les choſes n'en eſtoient pas ſeulement demeurées aux termes d'un bon voiſinage entre eux ; mais il ſe paſſoit peu de mois, que l'on ne reçeut de part & d'autre des teſmoignages d'amitié, & d'une civilité particuliere ;

Apres le départ du sieur de la Barre, le Chevalier de Lezy son frère, qui estoit resté Commandant en cette coste, avoit vécu sur le mesme pied, en sorte qu'ayant reçeu au mois de May les nouvelles de la Declaration de la Guerre entre la France, & l'Angleterre, il avoit dépesché une Barque à Surinâme, pour en donner avis au sieur Byam, Gouverneur des Anglois, & pour luy proposer une neutralité entre les François & Anglois le long de la Coste, suivant les pouvoirs qu'il en avoit. Cét avis, & sa proposition furent receus par le Gouverneur en sa maniere ordinaire, c'est à dire avec beaucoup de joye & de civilité; &

promist à l'Officier qui luy avoit esté envoyé d'observer la neutralité avec les François, s'expliquant neantmoins à ce mesme Officier, que comme il dépendoit du Lieutenant General Vviloughby, s'il recevoit des ordres positifs de faire la guerre, il ne pourroit pas se dispenser d'obeyr, mais qu'il donnoit parole en ce cas, de ne faire aucune hostilité, sans en avoir donné advis auparavant, & retiré sa parole; Cette asseurance fut portée au sieur de Noël, par l'Officier envoyé de Cayenne, passant à Sinamary, à son retour de Surinâme, ce Poste estant situé entre Cayenne & Surinâme; sçavoir à vingt cinq lieuës de Cayenne, & cin-

quante-trois de Surinâme: elle le confirma dans la maniere de vie qu'il avoit tenuë jusques à lors, ayant un commerce journallier avec les Anglois, au moyen d'une Barque destinée pour le seul service de cette colonnie de Sinâmary.

Cependant le quatorziesme Aoust, le sieur de Noël estant malade, & ayant pris medecine, sur les deux heures apres midy il vinst un Anglois à son Reduit, se disant porteur d'une Lettre du Gouverneur de Surinâme, qui luy estoit addressée & apres qu'il l'eust fait interpreter, il apprit que ce Gouverneur retiroit sa parole, forcé, (disoit-il,) par les ordres exprés & precis du Milord

Vvilloughby, auquel il ne pouvoit des obeïr, & qu'ainsi les François devoient sur la coste considerer les Anglois comme leurs ennemis, puisqu'ils agiroient contr'eux en cette qualité.

Le sieur de Noël fut égallement surpris de cette Declaration, & de l'estonnement qu'il remarqua dans le visage du porteur de la lettre, joint l'empressement qu'il témoignoit de s'en vouloir retourner. Il l'interrogea qui l'avoit amené en ce lieu, & sur ce qu'il dit que c'estoit un pirogue d'Indiens, il luy representa qu'estant déja tard, & ceux de cette Nation n'allant jamais de nuit, qu'il feroit mieux de coucher dans sa maison, que de s'en aller passer la nuit sous des

arbres: Ce que ce Messager ayant refusé d'accepter, il commanda à deux soldats de l'aller accompagner jusqu'au bord de la mer; Mais comme cette compagnie ne plaisoit pas à l'Anglois, puisqu'elle eût découvert l'entreprise des siens, si ses conducteurs l'eussent suivy jusqu'à la mer, il feignit d'avoir encore quelque chose à dire au sieur de Noël, & retourna d'assez loin vers le Reduit, proche duquel estant arrivé, il dit à ses conducteurs qu'il s'en alloit, estant déja tard, & ce qu'il avoit à dire n'estant pas de grande importance; de sorte qu'ayant encore promené quelque temps ceux qui l'accompagnoient, estant presque nuit, & se trouvant sur le bord d'un petit

bois à deux ou 300. pas de la mer, il leur dit qu'il les remercioit de leur conduite, & qu'il alloit joindre ses Indiens, qui avoient dressé leur ajouppa dans ce bois. Ces deux soldats qui ne penetroient point l'intention du sieur de Noël, ayant quitté l'Anglois retournerent le trouver, luy disant qu'ils l'avoient accompagné jusques à l'Ajoupa des Indiens, il ne se deffia pas assez de l'esprit des Anglois; car quoy qu'il fut seul avec deux valets, un Chirurgien & un Aumosnier dans son Reduit (tous ses gens estans logez en de petites maisons au dehors, à la distance d'une portée de mousquet) & que toutes ses armes & munitions fussent dans son Reduit, tenant

ſes gens deſarmez, au ſujet de la meſfiance qu'il avoit contre-eux, cauſée par le peu d'affection qu'ils témoignoient à ſa perſonne & à ſon Gouvernement; il ne donna neantmoins aucuns ordres pour ſa ſureté, ſoit en formant un corps de garde au dehors, ou faiſant entrer nombre de ſes affidez au dedans de ſon Reduit, & poſtant des ſentinelles és lieux neceſſaires; ce qui fut cauſe que s'eſtant couché dans une pleine confiance, il fut ſurpris ſur les 4. heures du matin, & réveillé par l'effort que faiſoient les Anglois, pour rompre la porte de ſon Reduit. Il y accourut le piſtolet à la main; mais dix ou douze des leurs eſtoient déja entrez, qui le firent priſonnier

sans autre resistance, & luy causerent cette douleur de voir sa colonie, composée de plus de 70. hommes, destruite par 40. Anglois seulement, accompagnez de pareil nombre d'Indiens de la riviere de Surinâme, les François sans armes, qui estoient dehors, ayans esté tous faits prisonniers, hors environ une vingtaine qui se jetterent dans les bois, & regagnerent Cayenne à l'aide des Indiens du païs. L'on peut juger par ce procedé de la foy des Anglois, & de la maniere que les plus exacts & honnestes gens d'entre eux tiennent leur parole; ce qui doit servir d'une bonne instruction à ceux qui auront affaire avec eux, soit en paix, soit en guerre.

Fin de la premiere Partie.


E671
C643r1
v.1

